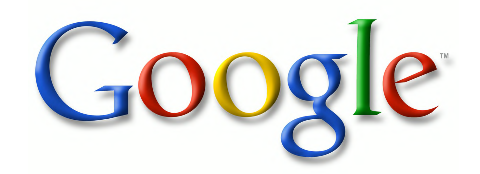
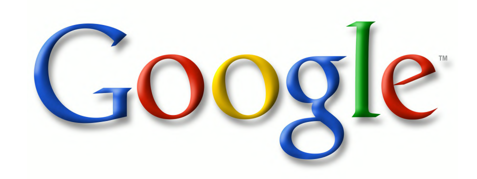
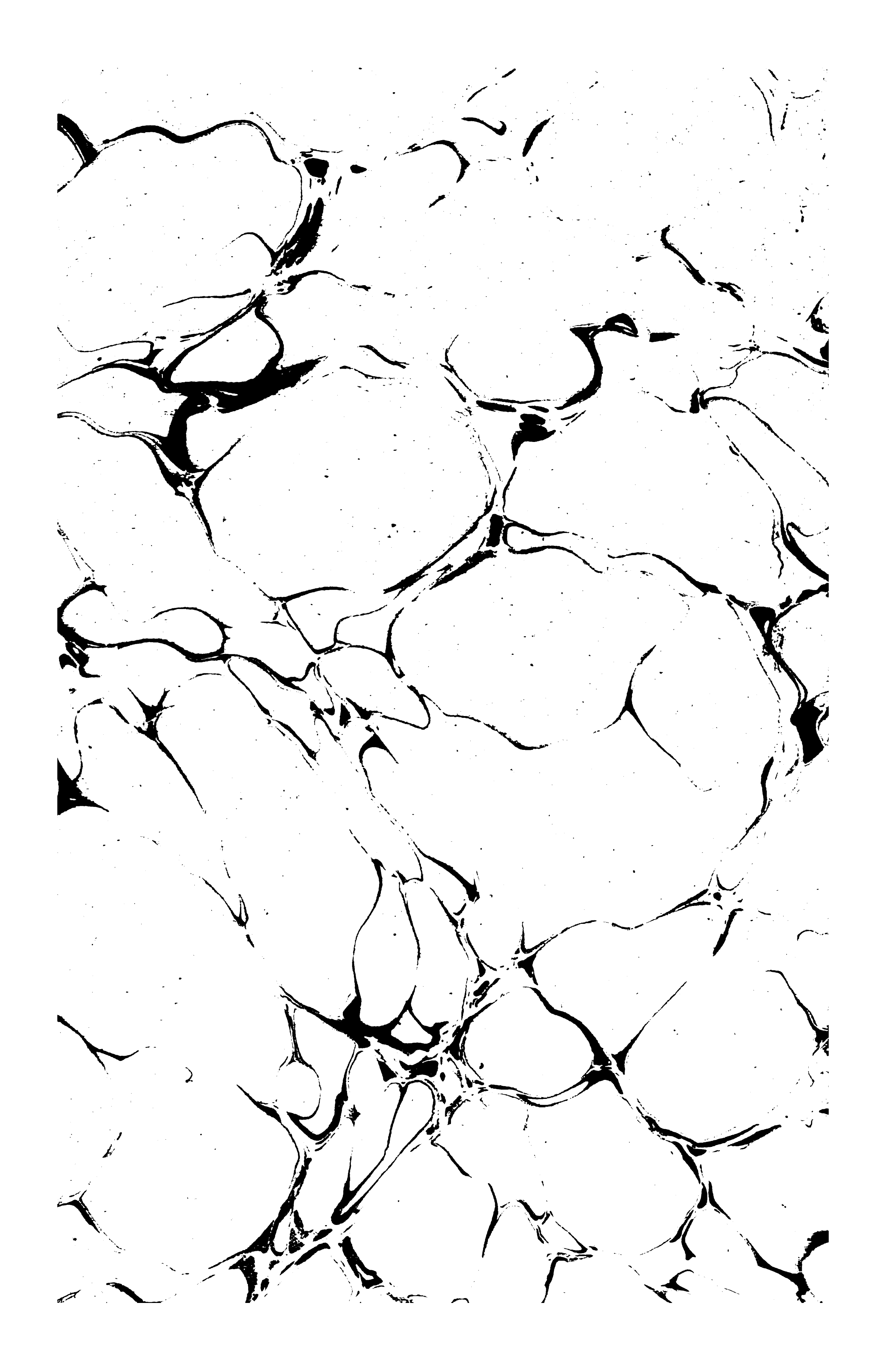





UC-NRLF
B 3 870 084



University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.



ÉTUDE THÉORIQUE ET PRATIQUE

DES

Comptes-Courants et d'Intérêts

MISE A LA PORTÉE DE TOUS

CALCUL DES INTÉRÊTS SUR LES MONNAIES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
ÉCHÉANCES MOYENNES — BORDEREAUX D'ESCOMPTE
DES COMPTES-COURANTS SIMPLES
THÉORIE ET PRATIQUE DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS
DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE
DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS AVEC L'ÉTRANGER
APERÇU DE LÉGISLATION SUR LES COMPTES-COURANTS

PAR **A. VERNET**

Professeur diplômé de la Société Académique de Comptabilité de Paris
(Section de Marseille)



PARIS
GUILLAUMIN ET Cie
ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES
RUE RICHELIEU, 14

1901

ÉTUDE THÉORIQUE & PRATIQUE

DES

COMPTES-COURANTS & D'INTÉRÊTS

Avant d'indiquer à nos lecteurs le plan que nous avons adopté dans cet ouvrage pour la question principale qui nous occupe, nous devons leur dire que nous avons cru devoir donner des notions préliminaires assez étendues pour leur permettre de suivre facilement notre étude et d'en recueillir le plus grand profit.

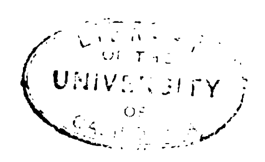
Dans la première partie, nous avons étudié séparément chacune des trois méthodes qui peuvent être employées pour le calcul des intérêts sur les comptes-courants, en ayant soin d'établir d'abord la théorie de chacune d'elles, basée sur des principes établis, d'en déduire une règle générale et enfin d'en faire une application immédiate à une série d'opérations supposées. Au point de vue de la théorie, on verra que nous avons éloigné tout raisonnement qui pourrait paraître compliqué, pour ne nous appuyer que sur de simples notions d'arithmétique à la portée de tout le monde.

Nous avons terminé cette première partie par une étude des comptes-courants et d'intérêts avec variations de taux.

Dans la deuxième partie, nous nous sommes occupé spécialement des Comptes-Courants de Banque, où, du reste, les calculs d'intérêts se présentent toujours. Nous avons divisé ces comptes-courants en plusieurs sortes suivant les opérations qui y sont inscrites, et nous avons étudié pour chacune d'elles les dispositions spéciales qu'on leur donne dans la pratique.

Nous avons examiné également les cas de non-réciprocité des taux d'intérêt que l'on rencontre dans les comptes-courants de banque.

A. VERNET.



ÉTUDE THÉORIQUE & PRATIQUE

DES

COMPTES-COURANTS & D'INTÉRÊTS

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

CALCUL DES INTÉRÊTS

Définitions. — Il est établi par l'usage que toute somme prêtée ou avancée rapporte un certain bénéfice appelé *intérêt*, que l'emprunteur doit payer au prêteur pour le service rendu.

L'intérêt de l'argent, ainsi défini dans la plupart des traités d'arithmétique, peut s'entendre de plusieurs autres façons ; c'est ainsi que dans le but que nous nous proposons dans cet ouvrage, nous préférons le définir de la façon suivante :

On appelle *intérêt* une rémunération qu'une personne peut réclamer à une autre personne, lorsque celle-ci s'est trouvée pendant un certain temps débitrice de l'autre,

ou bien encore :

On appelle *intérêt* un bénéfice dû à toute personne qui a laissé, pendant un certain temps, des fonds placés chez une autre personne.

La détermination de l'intérêt dépend : 1° de la somme due

ou placée que l'on appelle *capital*, — 2° du *taux* qui est un tant pour cent convenu et qui représente l'intérêt d'un capital de 100 fr., — 3° du *temps* qui représente la durée de la dette ou du placement.

Le calcul des intérêts est une application des règles de trois ou de proportions, qui conduisent à des formules dont l'emploi est très commode dans la pratique.

Voici la formule générale du calcul des intérêts :

$$i = \frac{c \times t \times n}{36000} \qquad (1)$$

i intérêt, — c capital, — t taux, — n temps exprimé en *jours* ; il est bien entendu que l'année commerciale est de 360 jours.

Exemple numérique. — Soit à déterminer l'intérêt d'un capital de 3.000 fr. placé à 5 % pendant 225 jours.

D'après la formule ci-dessus, nous avons :

$$i = \frac{3000 \times 5 \times 225}{36000} = 93 \text{ fr. } 75$$

Remarque. — Si au lieu d'être exprimé en jours, le temps était exprimé en *mois*, au lieu de diviser par 36.000, il faudrait diviser par 1.200 ; — s'il était exprimé en années, il faudrait diviser par 100.

Dans les comptes-courants et d'intérêts, on emploie généralement pour le calcul des intérêts la *méthode des nombres et des diviseurs* ou celle des *parties aliquotes*.

MÉTHODE DES NOMBRES ET DES DIVISEURS

Définitions. — La méthode des nombres et des diviseurs repose sur la méthode de réduction à l'unité qui nous donne la formule générale déjà citée :

$$i = \frac{c \times t \times n}{36000} \qquad (1)$$

En divisant le numérateur et le dénominateur par t, nous obtenons :

$$i = \frac{c \times n}{\frac{36000}{t}}$$

ce qui peut s'écrire :

$$i = c \times n : \frac{36000}{t} \qquad (2)$$

Le numérateur de cette expression, soit $c \times n$, produit du capital par le nombre de jours, s'appelle *nombre*, et le dénominateur $\frac{36000}{t}$, quotient de la division de 36000 par le taux, s'appelle *diviseur fixe* ; celui-ci est ainsi appelé, parce que pour un taux donné, il est toujours le même, quels que soient le capital et le nombre de jours.

Application. — La formule (2) montre que pour obtenir l'intérêt à l'aide de la méthode des nombres et des diviseurs, il suffit de multiplier le capital par le nombre de jours pour avoir le *nombre*, et de diviser ensuite celui-ci par le *diviseur fixe*, c'est-à-dire le quotient de la division de 36000 par le taux.

Ainsi, l'intérêt de 35.000 fr. à 4 % pendant 25 jours est égal à :

$$35000 \times 25 \text{ (nombre)} : \frac{36000}{4} \text{ (diviseur fixe)} = 97 \text{ fr. } 22$$

L'intérêt de 6450 fr. à 3 % pendant 150 jours est égal à :

$$6450 \times 150 : \frac{36000}{3} = 80 \text{ fr. } 62$$

Ces calculs peuvent être simplifiés en ayant soin de préparer à l'avance, et une fois pour toutes, un tableau des diviseurs fixes correspondant aux taux les plus employés.

Voici, du reste, un modèle de ce tableau :

TAUX	1/4 %	1/2 %	1 %	1 1/2 %	2 %	2 1/4 %
DIVISEURS	144000	72000	36000	24000	18000	16000
TAUX	2 1/2 %	3 %	4 %	4 1/2 %	5 %	6 %
DIVISEURS	14400	12000	9000	8000	7200	6000

En somme, la méthode des nombres et des diviseurs ne simplifie pas beaucoup par elle-même la méthode générale du calcul des intérêts ; mais elle est cependant d'une grande commodité dans les comptes-courants et d'intérêts par l'application des principes suivants :

Principe I. — *Lorsqu'on a plusieurs capitaux placés au même taux pendant des temps différents, leur intérêt total, somme de leurs intérêts particuliers, est égal au total de leurs nombres divisé par le diviseur fixe correspondant au taux commun.*

Soient les capitaux c, c', c'', placés pendant n, n', n'' jours à un taux commun dont le diviseur fixe est d.

L'intérêt du capital c est représenté par .... $\frac{c \times n}{d}$

— — c' — — .... $\frac{c' \times n'}{d}$

— — c'' — — .... $\frac{c'' \times n''}{d}$

L'intérêt total ou somme des intérêts particuliers est égal à :

$$\frac{c \times n}{d} + \frac{c' \times n'}{d} + \frac{c'' \times n''}{d} = \frac{c \times n + c' \times n' + c'' \times n''}{d} \qquad (3)$$

Exemple numérique. — Soient les capitaux 2.000 fr., 3.810 fr., 6.500 fr. et 895 fr. placés pendant 65, 32, 47 et 58 jours au taux de 3 %.

En appliquant la formule (3), nous avons :

$$\text{Intérêt total} = \frac{2000 \times 65 + 3810 \times 32 + 6500 \times 47 + 895 \times 58}{12000} = 50 \text{ fr. } 77$$

Principe II. — *Lorsqu'on a deux capitaux placés au même taux pendant des temps différents, la différence de leurs intérêts est égale à la différence de leurs nombres divisée par le diviseur fixe correspondant au taux commun.*

Soient les capitaux c et c' placés pendant n et n' jours à un taux commun dont le diviseur fixe est d.

L'intérêt du capital c est représenté par .... $\frac{c \times n}{d}$

— — c' — — .... $\frac{c' \times n'}{d}$

La différence de ces deux intérêts est donc égale à :

$$\frac{c \times n}{d} - \frac{c' \times n'}{d} = \frac{c \times n - c' \times n'}{d} \qquad (4)$$

Exemple numérique. — Soient les deux capitaux 15.125 fr. et 4.652 fr. placés pendant 75 et 90 jours au taux de 2 %.

En appliquant la formule (4), nous avons :

$$\text{Différence d'intérêts} = \frac{15125 \times 75 - 4652 \times 90}{18000} = 39 \text{ fr. } 76$$

Remarque. — Dans la formule (4) nous avons supposé $c \times n$ plus grand que $c' \times n'$; s'il en était autrement, la différence des intérêts serait égale à :

$$\frac{c' \times n' - c \times n}{d} \qquad (4 \text{ bis})$$

Application. — Comme on le verra plus loin, les deux principes précédents, appliqués aux calculs d'intérêts dans les comptes-courants, les simplifient beaucoup, en ce qu'ils permettent, pour déterminer le total ou la différence des intérêts de plusieurs sommes placées au même taux, de ne faire qu'une seule division, par le diviseur fixe, d'un total ou d'une différence de nombres.

Dans la pratique, on abrége encore les calculs en négligeant la partie décimale des capitaux, et même en supprimant les deux derniers chiffres à droite des nombres trouvés ; dans ce cas, on force d'une unité le dernier chiffre maintenu, si le premier chiffre retranché est supérieur ou au moins égal à 5.

En opérant ainsi, les nombres se trouvant tous divisés par 100, il faut aussi diviser le diviseur fixe par 100 pour que les intérêts ne soient pas modifiés.

En effet, si dans l'une des formules (3), (4) ou 4 *bis*, nous divisons par 100 les quantités $c \times n$, $c' \times n'$, $c'' \times n''$, qui constituent le numérateur d'une fraction, le dénominateur d doit aussi être divisé par 100.

Autres applications.— Les deux principes précédents trouvent aussi leur application dans le calcul des *échéances moyennes* ainsi que dans les *bordereaux d'escompte*.

Ces deux questions, ayant certains rapports avec les comptes-courants et d'intérêts, nous en donnons plus loin un aperçu.

MÉTHODE DES PARTIES ALIQUOTES

La méthode des parties aliquotes repose sur le principe suivant :

Principe. — *Tout capital placé à un taux quelconque rapporte la 100e partie de sa valeur pendant un nombre de jours qui nous est donné en divisant 360 par ce taux.*

En effet, supposons un capital de 100 fr. :

à 6 % il rapporte.................................. 6 fr. dans 360 jours
— il rapportera sa 100me partie, ou..... 1 fr. dans $\frac{360}{6} = 60$ —
à 4 % il rapporte.................................. 4 fr. dans 360 —
— il rapportera sa 100me partie, ou..... 1 fr. dans $\frac{360}{4} = 90$ —
à 3 % il rapporte.................................. 3 fr. dans 360 —
— il rapportera sa 100me partie, ou..... 1 fr. dans $\frac{360}{3} = 120$ —

Ce raisonnement, appliqué à tous les taux, démontre le principe énoncé.

Donc :

2550 fr. placés à 6 % rapportent 25 fr. 50 pendant $\frac{360}{6} = 60$ jours

autrement dit :

2550 fr., placés à 6 % pendant 60 jours, rapportent.... F. 25.50

de même :

3200 fr., placés à 3 % pendant 120 jours, rapportent... F. 32 »
4000 fr., — 4 % — 90 — — ... » 40 »

Ces résultats peuvent se vérifier en employant la méthode ordinaire du calcul des intérêts (formule n° 1).

Base. — Le nombre de jours pendant lequel un capital placé à un taux donné rapporte la 100me partie de sa valeur s'appelle *base*.

Voici le tableau des bases correspondant aux principaux taux d'intérêt :

TAUX	1/4 %	1/2 %	1 %	1 1/2 %	2 %	2 1/4 %
BASES	1440	720	360	240	180	160
TAUX	2 1/2 %	3 %	4 %	4 1/2 %	5 %	6 %
BASES	144	120	90	80	72	60

Application. — Le principe précédent nous amène à trouver immédiatement, et à l'aide d'une simple division par 100, l'intérêt d'un capital placé à un taux donné pendant un nombre de jours égal à la base ; s'il s'agit d'un nombre de jours quelconque, nous avons deux cas à examiner : le nombre de jours est *inférieur* à la base, ou bien il lui est supérieur.

Premier Cas. — Supposons le nombre de jours inférieur à la base.

Dans ce cas, après avoir déterminé, comme nous venons de le dire, l'intérêt du capital pendant le nombre de jours égal à la base, on divise le nombre de jours donné en *parties aliquotes* ou fractions simples de cette base et on recherche les intérêts correspondants que l'on additionne ensuite.

Ainsi, soit à calculer l'intérêt d'un capital de 3500 fr. placé à 6 % pendant 47 jours.

Nous opérerons de la manière suivante :

L'intérêt de 3500 fr. à 6 °/o pendant 60 jours étant de.......... ... 35 F.

L'intérêt de ce capital	pendant 30 jours sera de	....	F.	17,50	$^1/_2$ de	35	»
	— 10 —	....	»	5,83	$^1/_6$ de	35	»
	— 6 —	....	»	3,50	$^1/_{10}$ de	35	»
	— 1 —	....	»	0,58	$^1/_{60}$ de	35	»
	— 47 —	....	F.	27,41			

DEUXIÈME CAS. — Supposons le nombre de jours supérieur à la base.

Dans ce deuxième cas, on opère comme dans le premier, mais en employant non seulement les *parties aliquotes* de la base, mais aussi ses *multiples*.

Soit, par exemple, à calculer l'intérêt de 8545 fr. à 5 °/o pendant 200 jours :

L'intérêt de 8545 fr. à 5 °/o pendant 72 jours étant de............ F. 85,45

L'intérêt de ce capital	pendant 144 jours sera de	...	F.	170,90	2 fois	»	85,45
	— 36 —	....	»	42,72	$^1/_2$ de	»	85,45
	— 18 —	....	»	21,36	$^1/_2$ de	»	42,72
	— 2 —	....	»	2,37	$^1/_9$ de	»	21,36
	— 200 —	....	F.	237,35			

Ainsi qu'on le voit dans ce dernier exemple, on peut se servir également des *parties aliquotes* de parties aliquotes déjà employées ; on facilite ainsi les calculs.

Remarque I. — Il peut se faire que, pour la détermination de la base, le taux donné ne divise pas exactement le nombre 360 ; dans ce cas, ce taux se trouvant compris entre deux autres qui le divisent exactement, on fait d'abord les calculs sur l'un d'eux, et à l'aide des parties aliquotes de ce taux, on modifie ensuite le résultat pour le ramener à celui du taux donné.

Ainsi, supposons que nous ayons à calculer l'intérêt de 7842 fr. pendant 117 jours à 5 1/4 °/₀.

Dans ce cas, nous pouvons, soit déterminer d'abord l'intérêt au taux de 6 °/₀ et déduire ensuite du résultat l'intérêt à 3/4 °/₀, ou bien encore effectuer le calcul au taux de 5 °/₀ et ajouter au résultat l'intérêt à 1/4 °/₀.

Si nous employons ce dernier procédé, nous aurons :

L'intérêt de 7842 fr.	à 5 °/₀	pendant	72 jours	étant de	78f,42	
L'intérêt de ce capital	à 5 °/₀	—	36	— sera de.	39f,21	1/2 de 78f,42
	à 5 °/₀	—	9	— sera de.	9f,80	1/4 de 39f,21
	à 5 °/₀	—	117	— sera de.	127f,43	

Or, 5 °/₀ étant égal à 20/4 °/₀, pour connaître l'intérêt à 1/4 °/₀, il suffira de prendre 1/20 de 127 fr. 43, soit 6 fr. 37.

Donc, l'intérêt de 7.842 fr. pendant 117 jours à 5 1/4 °/₀ sera égal à 127 fr. 43 + 6 fr. 37 = 133 fr. 80.

Remarque II.— Dans la pratique, on peut encore simplifier les opérations en se servant pour tous les calculs d'intérêts du taux de 6 °/₀ dont la base est 60, car ce nombre contient beaucoup de sous-multiples et permet dès lors de diviser facilement un nombre quelconque en ses parties aliquotes. L'intérêt étant calculé à 6 °/₀, on le ramène ensuite au taux donné en se servant des parties aliquotes du taux de 6 °/₀.

Ainsi, soit à calculer l'intérêt de 2550 fr. à 4 1/2 °/₀ pendant 155 jours.

Calculons d'abord l'intérêt à 6 °/₀ :

L'intérêt de 2550 fr. à 6 °/₀	pendant 60 jours	étant de............				F. 25,50
L'intérêt de ce capital	pendant 120 jours	sera de....	F.	51	» 2 fois	» 25,50
	— 30	—	»	12,75	1/2 de	» 25,50
	— 5	—	»	2,12	1/6 de	» 12,75
	— 155	—	F.	65,87		

L'intérêt calculé à 6 % étant donc égal à 65 fr. 87, pour le ramener à 4 1/2 %, nous décomposerons ce taux de la façon suivante :

$$4\ ^1/_2\ \% = 2\ \% + 2\ \% + ^1/_2\ \%$$

c'est-à dire :

$^1/_3$ de 6 % + $^1/_3$ de 6 % + $^1/_{12}$ de 6 % (ou $^1/_4$ de 2 %)

Donc :

L'intérêt	à	6 % étant de....................				F.	65,87
—	à	2 % sera de...	F.	21,95	$^1/_3$ de	»	65,87
—	à	2 % — ...	»	21,95.	$^1/_3$ de	»	65,87
—	à	$^1/_2$ % — ...	»	5,48	$^1/_4$ de	»	21,95
—	à	4 $^1/_2$ % — ...	F.	49,38			

Cette façon de procéder est très employée dans les comptes-courants et d'intérêts.

CALCUL DES INTÉRÊTS SUR LES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le calcul des intérêts sur les monnaies étrangères n'offre aucune difficulté si les unités plus petites que l'unité principale sont établies par rapport à celle-ci suivant le régime décimal ; dans ce cas, on peut alors appliquer directement les différentes méthodes que nous avons étudiées.

Cela se présente, du reste, pour la plupart des différents systèmes monétaires, et c'est ainsi qu'en dehors, bien entendu, des Etats qui font partie de l'*Union latine* et de ceux qui ont adopté le système décimal, sans toutefois être engagés officiellement, nous citerons, par exemple : l'Allemagne dont l'unité de compte est le *reichsmark* valant 100 *pfennigs*, la Hollande dont l'unité de compte est le *florin courant* valant 100 *cents*, la Russie qui compte en *roubles* se divisant en 100 *kopecks*, l'Autriche-Hongrie qui compte en *couronnes*, se divisant en 100 *hellers*, etc.

En Angleterre, au contraire, les monnaies ne sont pas établies d'après le régime décimal et compliquent par conséquent les calculs auxquels elles donnent lieu ; l'unité de compte est, en effet, la *livre sterling* (£), qui se divise en 20 *shellings* (sh.), celui-ci se divisant en 12 *deniers* (d.) ou 12 *pence* (au singulier *penny).*

Néanmoins, afin d'effectuer les calculs sur ces monnaies, et notamment les calculs d'intérêts qui nous occupent, on devra d'abord convertir le nombre complexe de livres, shellings et deniers en un nombre décimal dont l'unité principale sera la livre sterling ; pour cela, on n'aura qu'à convertir les shellings et les deniers en fraction décimale de la livre sterling et à ajouter cette fraction au nombre de livres donné.

Ceci fait, on déterminera l'intérêt sur le nombre trouvé, et le résultat obtenu, représenté par un nombre décimal de livres sterlings, sera ensuite converti en un nombre complexe de livres, shellings et deniers.

D'après ce qui vient d'être dit, les calculs d'intérêts sur les monnaies anglaises nécessitent donc deux autres sortes d'opérations que nous allons d'abord examiner :

1° Conversion des shellings et des deniers en fraction décimale de livre sterling.— Pour la conversion des shellings, nous remarquerons qu'une livre sterling valant 20 shellings, un shelling vaudra $\frac{1}{20}$ ou $\frac{5}{100}$ de livre sterling ; le nombre de shellings sera donc converti en le multipliant par 5 et en divisant le produit obtenu par 100 ; en somme, on fait absolument la même opération que si l'on avait à réduire des sous en centimes.

Ainsi :

1 sou valant...........	F. 0,05 —	1 sh. vaudra.......	£ 0,05.
—	» 0,10 —	2 sh. vaudront....	£ 0,10.
—	» 0,15 —	3 sh. —	£ 0,15.

et ainsi de suite jusqu'à :

19 sous correspondant à 19 shellings, qui vaudront.... £ 0,95.

Quant à la conversion des deniers, elle peut aussi se faire simplement, de la façon suivante :

Nous avons dit qu'un shelling valait 12 deniers, par conséquent et ce qui veut dire la même chose :

12 deniers valent 1 shelling ou........ £ 0,05.

De cela, nous déduisons que :

6	deniers	valent......................	£ 0,025
3	—	—	£ 0,0125
1	—	vaut......................	£ 0,004166

Comme on le voit, la valeur du denier est approximativement de £ 0,004 ; on remarquera également que les valeurs de 3 et de 6 deniers sont représentées par des fractions décimales exactes ; celle de 9 deniers sera donc aussi dans le même cas, soit de £ 0,0375.

A l'aide de ces données, on pourra donc facilement convertir un nombre complexe de livres sterling, shellings et deniers, en un nombre de livres suivi d'une fraction décimale.

Exemples :

£ 82 .	15^sh.	5^d.	=	£	82,771
£ 135 .	8 .	11 .	=	£	135,446
£ 0 .	18 .	4 .	=	£	0,9166

2° Conversion d'une fraction décimale de livre sterling en shellings et en deniers. — D'abord, pour rechercher les shellings contenus dans la fraction décimale, nous remarquerons qu'un shelling valant $\frac{5}{100}$ de livre sterling, on ne trouvera ces shellings que dans les centièmes de la livre sterling ; donc, autant de fois 5 s'y trouvera contenu, autant il y aura de shellings.

Quant au reste de centièmes, s'il y en a un, il formera, avec les millièmes de la fraction décimale, un certain nombre de millièmes que l'on divisera par 4 afin d'avoir le nombre de deniers, un denier valant en effet 0,004 ; il peut se faire qu'à la suite de cette division, il y ait encore un reste qui représentera alors une fraction de denier.

Exemples :

£ 352,264 = £ 352 . 5 . 3 $^1/_2$
£ 57,682 = £ 57 . 13 . 8
£ 29,895 = £ 29 . 17 . 11 $^1/_4$

Calcul des intérêts sur les monnaies anglaises. — Nous remarquerons d'abord, que si l'année commerciale est comptée de 360 jours, après avoir transformé le nombre complexe de livres sterling, shellings et deniers en un nombre décimal de livres, on pourra employer indifféremment, pour le calcul des intérêts, l'une des méthodes que nous avons examinées précédemment.

Mais, il arrive souvent, en Angleterre, que l'année commerciale est comptée de 365 jours ; dans ce cas, on peut d'abord effectuer les calculs en comptant l'année de 360 jours, et ramener ensuite le résultat obtenu à sa véritable valeur, en comptant l'année de 365 jours.

En effet, les intérêts obtenus dans les deux cas sont en raison inverse des nombres 360 et 365, c'est-à-dire que si nous appelons i l'intérêt obtenu en nous basant sur l'année de 360 jours, et x celui à obtenir en nous basant sur l'année de 365 jours, nous avons :

$$\frac{i}{x} = \frac{365}{360} = \frac{73}{72}$$

d'où nous déduisons :

$$x = \frac{i \times 72}{73}$$

c'est-à-dire que pour déterminer x, l'intérêt correspondant à l'année de 365 jours, il suffit de prendre les $\frac{72}{73}$ de i,

l'intérêt correspondant à l'année de 360 jours. Or, prendre les $\frac{72}{73}$ d'un nombre, cela revient à en prendre les $\frac{73}{73}$, c'est-à-dire le nombre lui-même, et à en diminuer son $\frac{1}{73}$.

En conséquence, après avoir effectué les calculs d'intérêts en se basant sur l'année de 360 jours, on n'aura qu'à déduire du résultat obtenu son $\frac{1}{73}$, pour avoir l'intérêt basé sur l'année de 365 jours.

Mais, dans la pratique, on préfère calculer cet intérêt en comptant directement l'année de 365 jours, et cela de la façon suivante :

Reprenons la formule (2) qui nous a servi à établir la méthode des nombres et des diviseurs, et écrivons-la en nous basant sur l'année de 365 jours ; nous avons :

$$i = c \times n : \frac{36500}{t} \qquad (2^{bis})$$

Si nous supposons maintenant que $t = 5$, cette formule devient :

$$i = \frac{c \times n}{7300} \qquad (2^{ter})$$

Cette dernière formule permettra de calculer facilement l'intérêt d'un capital donné, au taux de 5 %, pendant un nombre de jours également donné, l'année étant comptée de 365 jours.

Connaissant l'intérêt à 5 %, on le ramènera ensuite à un taux quelconque à l'aide des parties aliquotes.

Exemple. — Soit à calculer l'intérêt de £ 45. 16. 7 au taux de 3 1/4 % pendant 62 jours.

Ainsi que nous l'avons dit, nous commencerons par convertir la somme donnée en un nombre décimal, soit :

£ 45. 16. 7 = £ 45,829

Ceci fait, nous calculerons l'intérêt à 5 % d'après la formule (2 *ter*) qui nous donnera :

$$t = \frac{45{,}829 \times 62}{7300} = \text{£ } 0{,}389$$

L'intérêt de la somme donnée, pendant 62 jours, étant à 5 % de £ 0,389, nous le ramènerons à 3 1/4 % de la façon suivante :

3 ¼ % = 2 ½ % + ½ % + ¼ % = ½ de 5 % + $^1/_{10}$ de 5 % + ½ du $^1/_{10}$ de 5 %

Donc :

L'intérêt	à 5 %	étant de	....			0,389
—	à 2 ½ %	sera de	 0,1945	½	de	0,389
—	à ½ %	—	 0,0389	$^1/_{10}$	de	0,389
—	à ¼ %	—	 0,0194	½	de	0,0389
—	à 3 ¼ %	—	 0,2528			

Ensuite, il n'y aura plus qu'à transformer, comme nous l'avons indiqué, le nombre décimal £ 0,2528, en un nombre complexe de livres, shellings et deniers ; nous aurons :

£ 0,2528 = £ 0. 5. 0 $^7/_{10}$

Autre procédé. — Si nous reprenons la formule générale du calcul des intérêts (1), et si nous l'écrivons en nous basant sur l'année de 365 jours, nous avons :

$$i = \frac{c \times t \times n}{36500} \quad (1 \text{ bis})$$

Si maintenant nous multiplions le numérateur et le dénominateur de cette formule par 2, nous obtenons :

$$i = \frac{c \times t \times n \times 2}{36500 \times 2} = \frac{c \times 2t \times n}{73000} \quad (1 \text{ ter})$$

c'est-à-dire que, d'après ce procédé, on calculera l'intérêt directement au taux donné, en appliquant la formule (1 *bis*), mais en ayant soin de doubler le taux et de diviser par 73.000 au lieu de 36.500.

Exemple. — L'intérêt de £ 45. 16. 7 au taux de 3 1/4 % pendant 62 jours, et que nous avons déjà déterminé précédemment, nous sera également donné par l'application de la formule (1 *ter*), soit :

$$i = \frac{45{,}829 \times 6{,}5 \times 62}{73000} = £\ 0{,}253$$

La minime différence, que nous obtenons dans le résultat, provient des négligences de décimales, produites dans les calculs du premier procédé.

DE L'ÉCHÉANCE MOYENNE

Définition. — On entend par *échéance moyenne*, l'échéance ou la date à laquelle serait payable une somme égale au total de plusieurs autres payables à des échéances différentes.

Supposons, par exemple, trois sommes :

L'une de..................	2.000 fr.	payable	le 15 juin
Une autre de..............	3.500 fr.	—	le 25 avril
Et une troisième de......	4.000 fr.	—	le 5 juillet

Dans cet exemple, l'échéance moyenne est la date à laquelle serait payable le total des trois sommes, soit 9.500 fr., remplaçant le paiement de celles-ci à leurs échéances respectives, sans que la question des intérêts en soit lésée.

Pour cela, étant choisie l'échéance la plus ancienne ou une date antérieure, prise pour point de départ du calcul des intérêts, il faut que l'intérêt produit par le total des sommes données, à un taux quelconque, pendant le nombre de jours compris entre la date choisie et l'échéance moyenne, soit égal au total des intérêts produits, au même taux, par chacune des sommes, et pendant le nombre de jours compris entre la date choisie et l'échéance respective.

Détermination de l'échéance moyenne. — Pour déterminer l'échéance moyenne, et d'après ce qui vient d'être dit, nous commencerons par calculer les intérêts produits par chacune

des sommes, à un taux quelconque, et pendant le nombre de jours compris entre la date choisie et l'échéance respective.

En supposant les données précédentes, nous choisirons pour point de départ du calcul des intérêts, le 25 avril, par exemple, et nous calculerons ceux-ci en employant la méthode des nombres et des diviseurs.

Nous occupant d'abord des nombres, nous disposerons les calculs de la façon suivante :

				NOMBRES
3500 Fr.	au 25 avril......	0	jour.............	»
2000 —	au 15 juin.......	51	—	102000
4000 —	au 5 juillet.....	71	—	284000
9500 Fr.				386000

D'après le principe I (page n° 10), et à la suite des calculs ci-dessus, nous remarquerons que le total des intérêts produits par les trois sommes données est égal à 386.000, total des nombres, divisé par le diviseur fixe correspondant au taux.

Or, ce total d'intérêts devant être égal à l'intérêt produit par le total des sommes 9.500 fr., au même taux et pendant le nombre de jours compris entre le 25 avril et l'échéance moyenne, nous en concluerons que cet intérêt est aussi égal à 386.000 divisé par le même diviseur fixe, et que par conséquent 386.000 en est le nombre correspondant.

Connaissant donc le nombre 386.000 et le capital 9.500 fr., nous n'aurons qu'à diviser le premier par le second pour avoir le nombre de jours : nous obtenons 40.

L'échéance moyenne sera donc le 4 juin, c'est-à-dire 40 jours après le 25 avril.

Remarque. — Dans l'exemple ci-dessus, nous avons choisi pour point de départ du calcul des intérêts *l'échéance la plus ancienne ;* si nous avions choisi une date antérieure à cette échéance, nous serions arrivés au même résultat.

Cependant, il vaut mieux opérer de la première façon, parce qu'on évite ainsi le calcul d'un nombre de jours et du nombre correspondant.

Application. — L'échéance moyenne trouve son application dans les comptes-courants et d'intérêts, en ce qu'elle permet d'y remplacer plusieurs sommes payables à des échéances différentes par leur total payable à l'échéance moyenne.

DU BORDEREAU D'ESCOMPTE

Définitions. — Le *bordereau d'escompte* ou *note de négociation* est une note dressée par un banquier, donnant le détail des effets qu'un commerçant lui négocie, les calculs de l'escompte et des frais que cette opération nécessite, ainsi que le net produit en résultant.

Négocier des effets de commerce, c'est les vendre ; — les *escompter*, c'est les acheter.

Le commerçant *négocie* ses effets ; — le banquier les *escompte*.

Le banquier, qui escompte des effets de commerce, commence par déterminer, *à la date de la négociation*, la valeur réelle des différents effets qui composent le bordereau : il déduit pour cela *l'escompte* du *montant nominal* de chacun d'eux, c'est-à-dire l'intérêt calculé à un taux convenu sur le nombre de jours compris entre la date de la négociation et l'échéance de chacun des effets.

Nous ferons cependant remarquer que l'escompte ainsi calculé et retranché, c'est-à-dire l'*escompte commercial* ou *en dehors*, ne donne pas d'une façon tout à fait exacte la valeur réelle de l'effet à la date de la négociation ; mais comme il est plus facile à déterminer que l'*escompte rationnel* ou *en dedans* et que, du reste, leur différence ne représente guère que l'escompte de l'*escompte en dehors*, celui-ci a été adopté de préférence par l'usage.

Le banquier, qui escompte, déduit également du montant des effets le *change* ou *perte de place* ainsi que la *commission*.

Le *change* ou *perte de place* est un tant pour cent prélevé sur le montant nominal des effets, pour couvrir les frais occasionnés par l'encaissement de ceux qui sont payables dans d'autres places que celle habitée par le banquier.

Le change de place varie suivant la difficulté du recouvrement ; il est faible lorsque l'effet est payable dans une place importante et il augmente lorsque l'importance de la localité diminue.

Lorsqu'un effet est payable dans la ville habitée par le banquier ou dans une grande ville, il arrive souvent qu'il n'y a pas de perte à lui faire supporter ; dans ce cas, on dit qu'il est *au pair*.

Un effet est aussi au pair lorsqu'il est *bancable*, c'est-à-dire lorsqu'il réunit les conditions exigées pour pouvoir être escompté par la Banque de France.

La *commission*, comme le change de place, est aussi un tant pour cent prélevé par le banquier sur le montant nominal des effets.

La commission sert à payer le service rendu, à couvrir les frais d'écritures ainsi que les risques commerciaux du banquier relativement aux effets impayés.

L'escompte, le change de place et la commission totalisés constituent l'*agio* qui doit être déduit du montant total des effets, pour donner le *net produit* du bordereau à la date de la négociation.

Comme on le voit sur le modèle ci-après, le bordereau d'escompte comprend plusieurs colonnes dont l'en-tête indique suffisamment la destination ; nous ferons néanmoins remarquer que si, au lieu d'employer pour le calcul de l'escompte la méthode des nombres et des diviseurs, on se servait de

celle des parties aliquotes, la colonne des *nombres* serait remplacée par une colonne intitulée *Escomptes*, et divisée en francs et centimes pour y inscrire les escomptes calculés directement sur chacun des effets.

Comme on le voit également, le principe I (page n° 10) y trouve son application, en ce qu'en employant pour le calcul de l'escompte la méthode des nombres et des diviseurs, c'est le total de tous les nombres qu'on divise par le diviseur fixe pour avoir le total de tous les escomptes.

MODÈLE DE BORDEREAU D'ESCOMPTE

LAMBERT & Cie
Banquiers

Marseille, le 15 Mai 19..

Bordereau des Effets
négociés par Monsieur Fabre, En ville

Lieux de Paiement	Changes			Sommes		Échéances		Jours à courir	Nombres
	Taux	Produits							
Grenoble	0,10	4	10	4 110	»	Mai	31	16	658
Montpellier	0,10	2	25	2 230	15	Juin	5	21	468
Chalon s/ Saône	0,25	2	40	952	35	.id.	20	36	343
Antibes	0,35	2	25	645	20	.id.	25	41	265
Lyon	P (1)			1 810	40	Juillet	10	56	1 014
Nancy	0,10	1	20	1 200	75	.id.	15	61	732
Changes de place		12	20	10 948	85				3 480
Escompte 4 %		38	65						
Commission 1/10 %		10	95	61	80				
				10 887	05	Net produit.			

(1) P, abréviation de *pair*.

Observations sur le calcul de l'escompte et des frais appliqués aux bordereaux d'escompte. — Le calcul de l'escompte et des frais appliqués aux bordereaux d'escompte s'effectue suivant certaines conditions que les banquiers établissent dans leurs tarifs.

Ces conditions sont les suivantes :

1° ESCOMPTE. — Si le nombre de jours sur lequel doit être calculé l'escompte est trop faible, le banquier prélève celui-ci sur un nombre minimum de jours ; il prend également un minimum d'escompte de 0 fr. 20 à 0 fr. 30, lorsque celui-ci n'atteint pas ces chiffres.

2° CHANGE DE PLACE. — Si le montant de l'effet n'atteint pas une certaine somme, par exemple 100 fr., 200 fr., 300 fr., et même 500 fr., le change de place se calcule sur le chiffre minimum fixé ; ces effets sont appelés *broches*.

3° COMMISSION. — Si certains effets sont à une échéance un peu éloignée, par exemple à 90 jours, ils sont considérés comme *effets longs*, et le banquier, dans ce cas, prélève une commission supplémentaire à cause du risque spécial couru.

Comme le change de place, la commission peut aussi être appliquée pour certains effets à un minimum variable.

D'un autre côté, les effets des négociants dont la solvabilité est de tout repos sont acceptés avec une commission très faible et quelquefois même nulle.

DES COMPTES-COURANTS SIMPLES

Définition. — On appelle *compte-courant simple*, ou simplement *compte-courant*, le relevé des opérations effectuées entre deux personnes commerçantes ou non, et tenu de façon à indiquer exactement, à une date déterminée, la situation de l'une vis-à-vis de l'autre, au point de vue de ce qu'elle doit et de ce qui lui est dû.

Il arrive constamment, en effet, que deux personnes en relations d'affaires, au lieu d'effectuer un règlement spécial pour chacune des opérations qu'elles font entre elles, conviennent de porter ces opérations en compte-courant, pour ne faire qu'un seul règlement à une date ultérieure.

Il résulte de cette façon de procéder que l'une des deux personnes en relations est toujours *débitrice* ou *créancière* de l'autre ; aussi, et comme on le verra plus loin, le compte-courant se compose de deux parties bien distinctes : l'une, pour y inscrire les opérations donnant lieu à une dette, et l'autre, pour y inscrire celles donnant lieu à une créance; la première de ces parties s'appelle *Doit* ou *Débit*, et la seconde, *Avoir* ou *Crédit*.

A une date déterminée, on établit la différence entre le total des sommes du Doit et celui des sommes de l'Avoir, et le résultat obtenu, appelé *solde*, indique si, à cette date-là, la personne avec laquelle on est en relations est en définitive

débitrice ou *créancière*; une simple remise d'espèces, de marchandises ou autres, peut permettre, à ce moment, de ne faire qu'un seul règlement pour toutes les opérations inscrites sur le compte-courant.

Exemple. — Supposons que dans le courant du mois de janvier, Pierre ait fait à Paul différents achats dont voici le détail :

Facture 10 janvier............	F.	1850 »
— 15 —	»	1025 »
— 28 —	»	345,50

Au lieu d'avoir réglé ces différents achats, et d'accord avec Paul, Pierre les aura portés au crédit de son compte-courant, de telle façon que celui-ci indiquera au 31 janvier, par exemple, *qu'il est dû* pour 3220 fr. 50 à Paul, montant de ce qu'il a fourni.

Supposons également que, dans le courant du même mois, Pierre ait fait à Paul un versement en espèces et qu'il lui ait remis différents effets, soit :

Le 12 janvier, versement en espèces............	F.	650 »
Le 21 — remise s/Lyon, au 15 février......	»	1825,15
Le 28 — — s/Nancy, au 25 mars.......	»	349,25

Pierre aura porté toutes ces sommes au débit du compte-courant de Paul, qui indiquera aussi au 31 janvier, que celui-ci *doit* 2824 fr. 40, montant de ce qu'il a reçu.

En résumé le compte-courant présentera :

d'une part, au crédit.....	F.	3220,50	somme due à Paul au 31 janvier,
et d'autre part, au débit..	»	2824,40	somme due par Paul au 31 janvier.

La différence........... F. 396,10 représentera donc un *solde créditeur* en faveur de Paul.

Dans ce cas, on dit aussi que Paul est *créancier* de Pierre, car on emploie indifféremment les mots *créancier* et *créditeur*.

Si, à ce moment là, Pierre voulait s'acquitter de cette somme de 396 fr. 10 qui est encore due à Paul, il pourrait le faire par une simple remise d'espèces ou autres, et il aurait ainsi compensé toutes les opérations du mois.

Remarque. — Il va sans dire que si Paul avait reçu plus qu'il n'a fourni, *il devrait plus que ce qui lui serait dû*, et la différence représenterait un *solde débiteur*.

Disposition et tenue des comptes-courants. — Les comptes-courants figurent sur un livre spécial appelé *Livre des Comptes-Courants*.

Chaque compte occupe généralement deux pages qui ne forment qu'un folio : l'une, celle de gauche, est intitulée *Doit* ou *Débit*, et l'autre, celle de droite, *Avoir* ou *Crédit*. Entre les mots *Doit* et *Avoir*, on inscrit, sur une ligne horizontale occupant les deux pages du folio, le nom et le domicile du *titulaire* du compte, c'est-à-dire de la personne à qui le compte est ouvert.

Voici cette disposition :

Doit *Monsieur*.. *à*.. **Avoir**

1		2	3		1		2	3	

Le Doit et l'Avoir renferment chacun trois colonnes dont la destination est la suivante :

Dans la première, subdivisée en deux, on inscrit la date des opérations, — l'année, en tête de la colonne, — le mois et le quantième, dans chacune des subdivisions.

Dans la seconde, on indique le motif pour lequel *on débite* ou *on crédite* le titulaire du compte.

Dans la troisième, subdivisée en francs et centimes, on porte les sommes.

On *débite* le titulaire d'un compte-courant toutes les fois qu'il devient *débiteur*, soit en *recevant* une valeur quelconque, soit en lui attribuant certains frais ou pertes *dont il doit régler le montant.*

On le *crédite* toutes les fois qu'il devient *créancier*, soit en *fournissant* une valeur quelconque, soit en lui attribuant certains bénéfices *dont on doit lui régler le montant.*

Lorsqu'on *débite* le titulaire d'un compte-courant, on inscrit l'opération au *Doit.*

Lorsqu'on le *crédite*, on inscrit l'opération à l'*Avoir.*

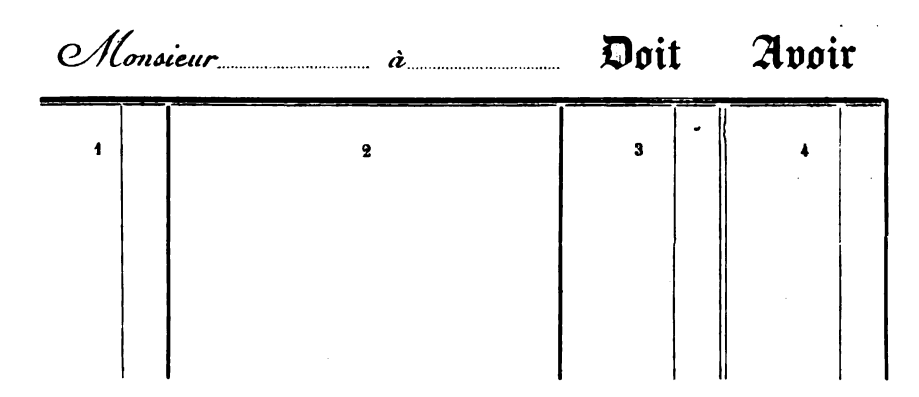
Remarque.— Il arrive très souvent, qu'au lieu d'ouvrir une seule colonne de sommes au Doit et à l'Avoir des comptes-courants, on en ouvre deux de chaque côté, afin de faire ressortir, non seulement le détail des sommes, mais encore leur total.

Autre disposition. — On peut encore se servir pour les comptes-courants de la disposition suivante où le Doit et l'Avoir n'occupent qu'une seule page ; ils ont bien chacun une colonne spéciale, mais les opérations s'y trouvent néanmoins mélangées, étant inscrites les unes à la suite des autres suivant leur ordre chronologique de dates.

Dans la première colonne, subdivisée en deux, on inscrit la date des opérations, — l'année, en tête de la colonne, — le mois et le quantième dans chacune des subdivisions.

Dans la seconde, on indique le motif pour lequel on *débite* ou on *crédite* le titulaire du compte.

Dans la troisième et la quatrième, toutes deux subdivisées en francs et centimes, on porte les sommes : dans celle intitulée *Doit*, s'il s'agit de *débiter* le compte, — dans celle intitulée *Avoir*, s'il s'agit de le *créditer*.



Cette deuxième disposition économise de la place, mais elle présente le compte moins clairement que la première.

Arrêté des comptes-courants. — Nous avons vu que le compte-courant permettait d'éviter le règlement spécial de chaque opération pour n'en faire qu'un seul à une date déterminée ; c'est par conséquent à cette date que l'on doit *arrêter le compte-courant.*

Mais, pour effectuer cette opération, il n'est pas indispensable de faire un règlement définitif, car un compte-courant peut aussi être *arrêté à une date absolument quelconque*, en ayant soin de faire ressortir à cette date le solde débiteur ou créditeur du compte.

Voici comment on procède :

On fait, d'une part, le total des sommes du Doit, et d'autre part, celui des sommes de l'Avoir.

Si le total du Doit est plus fort que celui de l'Avoir, cela signifie que le titulaire du compte est *débiteur* de la différence ; cette différence est portée en *balance*, à la suite des sommes de l'Avoir, sous la dénomination de *Solde débiteur*, c'est-à-dire *solde dû* par le titulaire du compte.

Si la différence résulte de l'excédent des sommes de l'Avoir sur celles du Doit, le titulaire du compte est *créancier* ; dans ce cas, la différence est alors inscrite à la suite des sommes du Doit sous la dénomination de *Solde créditeur*, c'est-à-dire *solde dû* au titulaire du compte.

Le solde étant trouvé et porté à sa place, on inscrit le total du Doit et celui de l'Avoir, qui sont alors égaux, sur une même ligne horizontale, en traçant un double trait au-dessous de chacun d'eux.

L'opération qui consiste à *arrêter* un compte-courant s'appelle aussi *clôturer*, *balancer, régler, solder le compte.*

On arrête généralement les comptes-courants tous les trois mois, assez souvent tous les six mois ; comme nous l'avons dit, on peut les arrêter à une date quelconque.

Réouverture des comptes-courants. — L'opération de l'arrêté des comptes-courants n'est qu'une opération d'ordre ; pour rouvrir un compte, on porte le solde à sa véritable place, c'est-à-dire au *débit* s'il est *débiteur* ou au *crédit* s'il est *créditeur* : on lui donne la dénomination de *Solde à nouveau* et la date de la réouverture du compte.

Extrait de Compte. — Lorsque deux personnes en relations arrêtent leurs comptes-courants, l'une d'elles en adresse habituellement un extrait à l'autre, afin qu'elle puisse l'examiner

et lui en accuser réception, soit en acceptant le solde s'il est exact, soit en lui signalant les rectifications qu'il peut y avoir à effectuer.

C'est ordinairement celle qui est le plus souvent créditrice qui envoie l'extrait à l'autre ; cet extrait, dressé sur une feuille volante, porte la mention *S. E.* ou *O.* qui signifie *Sauf erreurs* ou *omissions*.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT SIMPLE

Soit à dresser le compte-courant simple des opérations suivantes faites avec la maison Haudincourt de Dijon :

Le 5 mars, nous avons expédié à Haudincourt pour 7.865 fr. 75 d'huile, payable le 15 mai.

Le 11 mars, celui-ci nous a fait un envoi vin s'élevant à 4518 fr. 60, payable le 25 avril.

Le 20 mars, nous avons reçu d'Haudincourt les remises suivantes :

Cette, 30 avril	F.	2500
Béziers, 31 mai	»	1225
Alger, 25 mai	»	1830

Le 3 avril, nous lui avons expédié sa commande blé s'élevant à 5.323 fr. 45, payable le 31 mai.

Le 8 avril, nous lui avons adressé une remise sur Dijon de 5.682 fr. au 15 avril.

Le 10 avril, nous avons disposé sur lui une traite de 2.500 fr. au 30 avril.

Le 12 avril, il nous a adressé un billet à notre ordre de 1.500 fr. au 31 mai.

Le 25 avril, nous avons reçu d'Haudincourt un envoi de moutarde de 2.550 fr. 85, payable le 15 juin.

Le 1er mai, il a versé pour notre compte au Crédit Lyonnais la somme de 4.000 fr.

Le 11 mai, nous avons payé pour son compte la note de fret

Doit. Monsieur Haudincourt

19..				
Mars	5	n/ envoi huile	7 865	75
Avril	3	id. blé	6 323	45
Avril	8	n/ remise Dijon au 15 Avril	5 682	»
Mai	11	n/ paiement fret et frais d'emb.t p.r Haïphong	350	»
id.	22	n/ envoi savon	3 842	20
			23 063	40
Juin	1	Solde à nouveau	2 438	35

Observations mathématiques sur les comptes-courants. — Dans l'étude qui précède, nous nous sommes basés, pour la détermination du solde débiteur ou créditeur d'un compte-courant, sur ce que *les sommes du débit doivent être retranchées de celles du crédit* ou *réciproquement*.

et frais d'embarquement, relative à son envoi vin à Haïphong et s'élevant à 350 fr.

Le 22 mai, nous avons fait à Haudincourt un envoi de savon de 3.842 fr. 20, payable le 30 juin.

Ce compte doit être arrêté le 31 mai.

Dijon. Avoir.

..				
rs	11	S/ envoi vin	4 518	60
d.	20	S/ remise Cette au 30 Avril	2 500	"
d	id.	id. Béziers au 31 Mai	1 225	"
d	id.	id. Alger au 25 id.	1 830	"
il	10	n/ traite au 30 Avril	2 500	"
d.	12	S/ billet à n/ ordre au 31 Mai	1 500	"
d.	25	S/ envoi moutarde	2 550	85
ai	1	S/ versement au Comptoir National d'Escompte	4 000	"
		Solde débiteur	2 438	95
			23 063	40

Partant de ce principe admis par convention, nous pouvons énoncer les corollaires suivants :

1° *Lorsque deux sommes égales sont inscrites l'une de chaque côté sur un compte-courant, elles se balancent entre elles.*

Ce corollaire trouve son application en servant à annuler une somme quelconque qui aurait été portée par erreur au Doit ou à l'Avoir d'un compte-courant : on n'a qu'à inscrire cette somme du côté opposé afin de la balancer.

2° *Lorsqu'on inscrit de chaque côté d'un compte-courant deux sommes inégales, le résultat obtenu est absolument le même que si on inscrivait seulement leur différence du côté où se trouve inscrite la plus forte somme.*

3° *On obtient le même résultat si on retranche sur un compte-courant une somme d'un côté quelconque, ou si on l'ajoute du côté opposé.*

Les deux derniers corollaires trouvent surtout leur application dans les comptes-courants et d'intérêts.

PREMIÈRE PARTIE

DES COMPTES-COURANTS & D'INTÉRETS

Définition. — *On appelle compte-courant et d'intérêts* un compte-courant d'après lequel deux personnes en relations d'affaires désirent connaître, à une date déterminée, leur situation réciproque, non seulement au point de vue des sommes inscrites sur le compte, mais encore des intérêts produits par ces sommes, aux conditions de taux fixées par elles.

Comme nous venons de le voir, dans les notions préliminaires, au sujet du compte-courant simple, les sommes portées en compte ne sont généralement pas réglées à leurs dates d'échéances ; il est donc juste qu'elles produisent intérêts à partir de ces dates jusqu'à celle du règlement.

De plus, à la suite des différentes définitions que nous avons données au sujet de l'*intérêt*, il est bien juste également que toute somme déposée, soit à titre d'avance ou de placement, et qui doit par conséquent figurer en compte-courant, rapporte aussi intérêt en faveur du déposant.

C'est ainsi, par exemple, qu'une personne, qui dépose des fonds dans une maison de banque, a droit à ce que le banquier lui ouvre un compte-courant et d'intérêts, de même que celui-ci en ouvre également pour les avances qu'il fait.

Un commissionnaire qui, d'un côté, paie certains frais pour le compte de son commettant, lui fait même des avances, et qui, d'un autre côté, encaisse pour son compte le montant des marchandises qu'il vend, doit aussi dresser le compte-courant et d'intérêts de son commettant.

Dans les affaires traitées en participation, c'est-à-dire de compte à 1/2, à 1/3, etc., chacun des participants pouvant encaisser et payer pour le compte de la participation, chacun doit avoir son compte-courant et d'intérêts bien établi.

Enfin, les comptes-courants et d'intérêts peuvent se présenter à la suite de toutes sortes d'opérations, et cela d'un commun accord entre les parties intéressées.

Valeur ou échéance. — On appelle *valeur* ou *échéance*, la date à partir de laquelle une somme inscrite sur un compte-courant doit rapporter intérêt au taux convenu.

S'il s'agit d'un versement en espèces, la *valeur* est la date de ce versement.

S'il s'agit d'une facture ou d'un effet de commerce, la *valeur* est la date à laquelle la facture doit être payée ou l'échéance de l'effet.

La *valeur* d'un bordereau d'escompte est la date à laquelle on a établi le montant net de ce bordereau.

DE LA TENUE DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS

La tenue des comptes-courants et d'intérêts n'offre aucune difficulté quant à l'inscription des affaires : on débite ou on crédite le compte absolument comme s'il s'agissait d'un compte-courant simple, sauf cependant la disposition spéciale qui peut être adoptée pour le calcul des intérêts.

Quant à celui-ci, il peut être interprété en compte-courant de deux façons différentes :

1re INTERPRÉTATION. — Supposons que le 10 janvier, nous ayons vendu à la maison Clairefond et Cie, de Valence, pour 3.200 fr. de marchandises, payables au comptant, et qu'au lieu d'en encaisser le montant, nous en ayons débité son compte-courant. A une date déterminée, le 31 janvier, par exemple, nous pourrons dire à cette maison que, n'ayant pas été réglés de notre vente, elle possède depuis le 10 de ce mois, une somme de 3.200 fr. qui nous appartient, et que non seulement elle nous doit cette somme, mais encore son intérêt du 10 au 31 janvier.

Supposons également, que dans le courant du même mois, le 15, par exemple, nous ayons de notre côté acheté pour 1.500 fr. de marchandises à la maison Clairefond et Cie, payables aussi au comptant. Au lieu de régler cette somme, nous en avons crédité le compte de cette maison, qui aura aussi le droit de nous faire observer au 31 janvier que, n'ayant pas payé cette somme le 15, non seulement nous la lui devons, mais nous lui en devons aussi l'intérêt du 15 au 31 janvier.

Admettons enfin que dans le courant du même mois, nous ayons fait d'autres opérations avec la maison Clairefond et Cie, et que ces opérations n'aient pas été réglées en temps voulu. Nous basant sur le raisonnement précédent, nous devrons tenir compte, pour chacune des sommes inscrites au débit et au crédit du compte-courant, des intérêts produits par ces sommes du jour où elles ont été dues jusqu'au 31 janvier, par exemple, si c'est à cette date que nous devons arrêter le compte-courant.

2e INTERPRÉTATION. — Reprenons l'exemple ci-dessus :

Le 10 janvier, lorsque nous avons vendu à la maison Clairefond et Cie pour 3.200 fr. de marchandises, qu'elle ne nous

a pas réglées, elle nous était débitrice de cette somme, et nous en devait par conséquent l'intérêt jusqu'au jour de son règlement.

Mais, lorsque le 15, nous lui avons, de notre côté, acheté des marchandises, et que nous l'avons créditée de 1.500 fr., la situation a été modifiée.

En effet, à ce moment-là, elle n'était plus débitrice de 3.200 fr., mais seulement de 3.200 — 1.500 = 1.700 fr. ; l'intérêt cessait donc d'être dû sur la somme de 3.200 fr., mais le devenait sur celle de 1.700 fr., jusqu'à ce qu'une autre opération vienne de nouveau modifier la situation du compte ; ainsi de suite jusqu'à la date d'arrêté.

Application. — Les deux interprétations que nous venons d'examiner nous donnent deux systèmes différents pour calculer les intérêts sur les comptes-courants : *le système par compensation et le système par soldes.*

Système par compensation. — Le système par compensation est basé sur la première interprétation et consiste à calculer les intérêts de toutes les sommes portées au débit et au crédit du compte-courant, sur le nombre de jours compris entre la valeur de chaque opération et la date d'arrêté du compte.

Système par soldes. — Le système par soldes, reposant sur la deuxième interprétation, consiste à calculer les intérêts sur les soldes débiteurs ou créditeurs produits par les sommes portées en compte-courant, et sur le nombre de jours compris entre les *valeurs* de deux opérations consécutives, celles-ci étant classées suivant l'ordre chronologique de leurs valeurs.

Nous avons constaté par le raisonnement que ces systèmes étaient justes tous les deux et nous ne voyons pas par consé-

quent la nécessité d'une démonstration plus mathématique ; du reste, leur application au même compte-courant montre qu'ils donnent tous deux le même résultat.

Méthodes. — Le système par compensation peut être employé de deux façons différentes :

1° par la *Méthode directe* ou *progressive*,

2° par la *Méthode indirecte* ou *rétrograde*.

Quant au système par soldes, il est employé dans la *Méthode hambourgeoise*, appelée aussi *Méthode par soldes*.

Nous pouvons donc employer trois méthodes différentes pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts.

Dans ces trois méthodes, on peut se servir indifféremment, pour le calcul des intérêts, des *nombres et des diviseurs* ou des *parties aliquotes ;* mais, comme cette dernière façon de calculer les intérêts n'est qu'une simplification de la première, puisque les intérêts sont calculés plus directement, nous établirons d'abord la théorie de chacune des trois méthodes en nous servant des nombres et des diviseurs, et nous l'examinerons ensuite en supposant l'emploi des parties aliquotes ; de plus, nous nous baserons sur les principes fondamentaux que nous donnons ci-après et dont l'application simplifie beaucoup les calculs d'intérêts sur les comptes-courants.

Disposition et arrêté des comptes-courants et d'intérêts. — Les comptes-courants et d'intérêts peuvent être disposés de plusieurs façons différentes, suivant la méthode employée.

Leur arrêté se fait de la même façon que celui des comptes-courants simples, avec cette différence que l'on doit faire la balance, non seulement des sommes ou capitaux, mais aussi des nombres ou des intérêts.

La balance s'inscrit toujours du côté le plus faible sous la dénomination de *Solde débiteur* ou *Solde créditeur* et *Balance*

des nombres ou *Balance des intérêts* suivant le cas ; on ne reporte à nouveau que le solde des capitaux, les intérêts, comme on le verra plus loin, étant ajoutés à ceux-ci.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CALCUL DES INTÉRÊTS SUR LES COMPTES-COURANTS

Avant d'étudier séparément chacune des trois méthodes que nous venons d'indiquer pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts, nous devons donner les quatre principes fondamentaux sur lesquels repose le calcul des intérêts sur les comptes-courants.

Ces quatre principes sont les suivants :

Principe I. — *Lorsqu'on a plusieurs capitaux placés au même taux pendant des temps différents, leur intérêt total, somme de leurs intérêts particuliers, est égal au total de leurs nombres divisé par le diviseur fixe correspondant au taux commun.*

Principe II. — *Lorsqu'on a deux capitaux placés au même taux pendant des temps différents, la différence de leurs intérêts est égale à la différence de leurs nombres divisée par le diviseur fixe correspondant au taux commun.*

Ces deux principes, ayant été déjà étudiés dans les notions préliminaires, au sujet de la méthode des nombres et des diviseurs, nous n'y reviendrons pas ici.

Principe III. — *Lorsqu'on a plusieurs capitaux placés au même taux pendant le même temps, le total des intérêts*

produits par ces capitaux est égal à l'intérêt que produirait pendant ce même temps le total des capitaux donnés.

Soient les capitaux c, c', c'' placés pendant n jours à un taux commun dont le diviseur est d.

L'intérêt du capital c est représenté par......... $\frac{c \times n}{d}$

— — c' — — .... $\frac{c' \times n}{d}$

— — c'' — — .... $\frac{c'' \times n}{d}$

Le total des intérêts ci-dessus est égal à :

$$\frac{c \times n}{d} + \frac{c' \times n}{d} + \frac{c'' \times n}{d} = \frac{(c + c' + c'') \times n}{d} \qquad (5)$$

La formule (5) représente l'intérêt produit pendant un temps n à un taux dont le diviseur fixe est d par un capital égal à $c + c' + c''$, c'est-à-dire le total des capitaux donnés.

Exemple numérique. — Soient les capitaux 9500 fr., 15325 fr., 6720 fr., 4240 fr. placés au taux de 5 °/₀ pendant 125 jours.

En appliquant la formule (5), nous avons :

$$\text{Intérêt total} = \frac{(9500 + 15325 + 6720 + 4240) \times 125}{7200} = 621 \text{ fr. } 25$$

Principe IV. — *Lorsqu'on a deux capitaux placés au même taux pendant le même temps, la différence des intérêts produits par ces capitaux est égale à l'intérêt que produirait pendant ce même temps la différence des deux capitaux donnés.*

Soient les capitaux c et c' placés pendant n jours à un taux commun dont le diviseur est d.

L'intérêt du capital c est représenté par......... $\frac{c \times n}{d}$

— — c' — — .... $\frac{c' \times n}{d}$

La différence de ces deux intérêts est donc égale à :

$$\frac{c \times n}{d} - \frac{c' \times n}{d} = \frac{(c - c') \times n}{d} \quad (6)$$

La formule (6) représente l'intérêt produit pendant un temps *n* à un taux dont le diviseur fixe est *d* par un capital égal à *c* — *c'*, c'est-à-dire la différence des capitaux donnés.

Exemple numérique. — Soient les deux capitaux 12342 fr. et 10456 fr. placés au taux de 4 % pendant 45 jours.

En appliquant la formule (6), nous avons :

$$\text{Différence d'intérêts} = \frac{(12342 - 10456) \times 45}{9000} = 9 \text{ fr. } 43$$

Remarque. — Dans la formule (6) nous supposons *c* plus grand que *c'* ; s'il en était autrement, la différence des intérêts serait représentée par :

$$\frac{(c' - c) \times n}{d} \quad (6^{\text{bis}})$$

Application. — Les principes III et IV simplifient les calculs dans les comptes-courants, en ce qu'ils permettent de ne faire qu'un seul calcul d'intérêt pour obtenir le total ou la différence des intérêts de plusieurs sommes rapportant intérêts au même taux et pendant le même temps.

MÉTHODE DIRECTE OU PROGRESSIVE

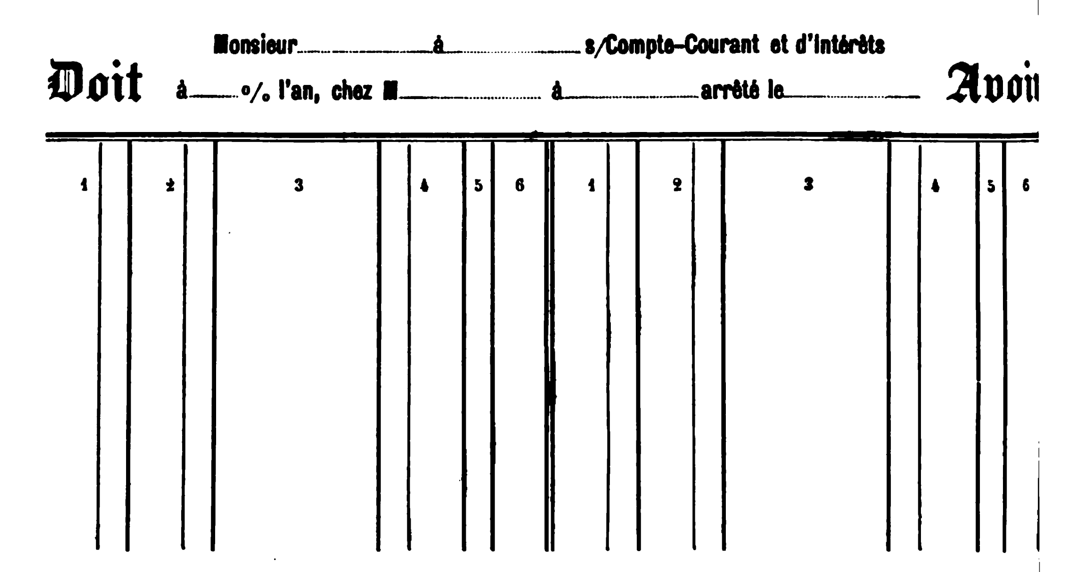
Définition. — La *Méthode directe* est ainsi appelée parce qu'elle consiste à calculer *directement* les intérêts dus par le titulaire du compte et ceux qui lui sont dus.

Principe de la méthode directe. — Dans la méthode directe, les intérêts sont calculés, pour chaque somme, d'après le système par compensation, sur le nombre de jours compris entre l'*échéance* ou *valeur* et la date fixée pour arrêter le compte ; c'est pour cela que cette méthode est aussi appelée *progressive*, les intérêts étant calculés en allant en avant, c'est-à-dire vers la date d'arrêté du compte.

Les intérêts ainsi calculés sont le plus souvent ajoutés aux sommes qui les produisent ; cependant, il peut se faire aussi qu'ils en soient retranchés : c'est lorsque les valeurs ou échéances sont postérieures à la date d'arrêté du compte. Nous étudierons ce cas à propos des *nombres* ou *intérêts rouges* de la méthode directe ; pour le moment, nous établirons d'abord la théorie en supposant toutes les valeurs antérieures à la date d'arrêté du compte.

Disposition de la méthode directe. — Comme disposition de la méthode directe, on peut employer n'importe quel modèle,

pourvu que tous les renseignements nécessaires à la tenue du compte-courant y soient mentionnés ; voici celui dont on se sert le plus souvent :



Doit — Monsieur .... à .... s/Compte-Courant et d'Intérêts à ..... °/° l'an, chez M .... à .... arrêté le .... — Avoir

1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6

Comme il est indiqué sur le modèle ci-dessus, *l'en-tête* du compte, inscrit entre les mots Doit et Avoir, comprend le nom et l'adresse du titulaire, les conditions du compte, le nom et l'adresse de la personne qui l'établit et la date à laquelle il doit être arrêté.

Le Doit et l'Avoir renferment chacun six colonnes dont voici la destination :

Dans la première, subdivisée en deux, on inscrit la date des opérations, — l'année, en tête de la colonne, — le mois et le quantième, dans chacune des subdivisions.

Dans la deuxième, également subdivisée en deux pour les francs et les centimes, on porte les sommes ou capitaux.

Dans la troisième, la plus large de toutes, on indique le motif pour lequel on débite ou on crédite le titulaire.

Dans la quatrième, subdivisée en deux, on inscrit les *valeurs* ou *échéances*, le quantième et le mois.

Dans la cinquième, on porte les nombres de jours sur lesquels doivent être calculés les intérêts.

Et, enfin, dans la sixième, on porte les nombres, si on se sert de la méthode des nombres et des diviseurs, ou les intérêts, si on se sert de celle des parties aliquotes ; dans ce dernier cas, cette sixième colonne est subdivisée en francs et centimes.

THÉORIE DE LA MÉTHODE DIRECTE

Nous établirons la théorie de la méthode directe en nous basant sur les principes fondamentaux que nous avons donnés page 46.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous nous servirons d'abord de la méthode des nombres et des diviseurs, cette méthode étant plus complexe que celle des parties aliquotes ; et de plus, comme il a été également convenu, nous supposerons d'abord que toutes les valeurs sont antérieures à la date d'arrêté du compte.

Nous examinerons les quatre cas suivants :

1° une seule somme au débit ou au crédit du compte-courant,

2° plusieurs sommes au débit ou au crédit,

3° une somme au débit et une somme au crédit,

4° plusieurs sommes au débit et plusieurs sommes au crédit.

PREMIER CAS. — *Une seule somme au débit ou au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, qu'à la date du 1er novembre, M. Y...

ait fait à M. X... un versement en espèces de 4.000 fr., valeur 1er novembre ; il s'agit d'arrêter le compte de celui-ci chez M. Y.., au 31 décembre, en calculant les intérêts au taux de 6 0/0.

Doit. *Monsieur X... à .... à 6% l'an, chez M. Y.......*

19.. Nov.	1	4 000	»	m/ versement	1	Nov.	60	2
		40	»	Intérêts s/ 2400				
		4 040	»					2
19.. Janv.	1	4 040	»	Solde à nouveau	31	Déc.		

Après avoir porté les données sur le compte-courant, on commence par déterminer le nombre de jours sur lequel on doit calculer l'intérêt, soit, du 1er novembre au 31 décembre, 60 jours, que l'on inscrit dans la colonne des jours ; on détermine ensuite le nombre, produit du capital par le nombre de jours, et on le porte dans la colonne des nombres, après l'avoir divisé par 100, ainsi qu'il a été dit page 12, soit 2.400.

La somme de 4.000 fr. étant la seule figurant sur le compte-courant et au débit, il s'en suit que l'intérêt calculé sur cette somme doit lui être ajouté et par conséquent inscrit aussi au débit du compte-courant.

Cet intérêt est égal à 2400 : 60, c'est-à-dire au nombre divisé par le diviseur fixe, ce dernier étant comme le nombre divisé par 100 (voir page 12) ; l'intérêt est donc égal à 40 fr., que l'on porte au débit sous le capital 4.000 fr., en inscrivant dans la colonne des libellés la mention : *Intérêts sur 2.400.*

L'intérêt étant ainsi calculé et porté à sa place, on arrête ensuite le compte-courant comme un compte-courant simple, en faisant la balance, non seulement des sommes, mais aussi

Cte Cnt et d'Intérêts ....arrêté le 31 Décembre 19.. **Avoir.**

			Balance des Nombres....					2400
	4040	»	Solde débiteur					
	4040	»						2400

des nombres, comme nous l'indiquons sur notre modèle ; les nombres balancent entre eux et les sommes entre elles.

Le solde débiteur au 31 décembre, qui est de 4.040 fr., représente à cette date la situation du compte de M. X..., en tant que capital et intérêt ; ce solde est reporté à nouveau au 1er janvier sous la dénomination de *Solde à nouveau.*

DEUXIÈME CAS. — *Plusieurs sommes au débit ou au crédit du compte-courant.*

Soit, par exemple, les trois opérations suivantes à porter au crédit du compte-courant de M. X..., qu'il s'agit d'arrêter au 30 juin, en tenant compte des intérêts à 5 0/0 l'an :

Le 10 avril, sa remise sur Lyon.....	2500 Fr.,	valeur	15 mai
Le 20 avril, son versement espèces..	1600 —	—	20 avril
Le 15 mai, son envoi maïs..........	800 —	—	25 mai

On commence par porter les données sur le compte-courant, et on calcule ensuite, pour toutes les sommes, les nombres de jours sur lesquels doivent être comptés les intérêts, c'est-à-dire ceux compris entre les échéances et la date d'arrêté du compte ;

Doit. Monsieur X.... à........
à 5% l'an, chez Mr Y..... à

				Balance des Nombres......				257	
		4 935	75	Solde créditeur					
		4 935	75					257	

on les inscrit dans la colonne des jours. On calcule également les nombres, que l'on inscrit, après les avoir divisés par 100, dans la colonne qui leur est destinée (voir page 12).

Tous ces calculs effectués, on s'occupe ensuite des intérêts :

Dans ce deuxième cas, il y aurait lieu de porter au crédit du compte-courant les intérêts produits par chacune des sommes au taux donné et pendant le nombre de jours correspondant. Mais au lieu d'opérer ainsi, on simplifiera en ne portant sur le compte-courant que le total de ces intérêts, et en se basant pour cela sur le principe I, établi page 46.

On remarquera, en effet, que toutes les sommes rapportant intérêts au même taux, l'intérêt total, d'après le principe I, est

égal au total des nombres divisé par le diviseur fixe correspondant au taux ; en appelant I cet intérêt total, on a :

$$I = \frac{1150 + 1136 + 288}{72} = \frac{2574}{72} = 35 \text{ fr.} 75$$

Cte Cnt et d'Intérêts
........arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

9..								
vril	10	2 500	"	s/ remise Lyon..........	15	Mai	46	1 150
id.	20	1 600	"	s/ versement............	20	Avril	71	1 136
Mai	15	800	"	s/ envoi maïs............	25	Mai	36	288
		35	75	Intérêts s/ 2574				
		4 935	75					2 574
uillet	1	4 935	75	Solde à nouveau.......	30	Juin		

En conséquence, on n'aura qu'à faire le total des nombres portés sur le compte-courant, total égal à 2574, et à diviser ensuite celui-ci par le diviseur fixe 72, qui a été divisé par 100, et qui correspond au taux de 5 0/0 ; on obtiendra ainsi le total des intérêts de toutes les sommes du compte-courant, soit 35 fr. 75.

Ces intérêts étant donnés par des sommes ou capitaux figurant au crédit du compte-courant, on devra les inscrire également au crédit dans la colonne des sommes, afin d'être ajoutés à celles-ci ; on leur donnera comme libellé : *Intérêts sur 2.574.*

On arrêtera ensuite le compte-courant comme d'habitude

en faisant balancer les nombres et les sommes, et on reportera, au 1er juillet, le solde à nouveau, qui est ici créditeur de 4.935 fr. 75.

Remarque. — On pourrait raisonner d'une autre façon, en remplaçant par la pensée toutes les sommes portées sur le compte-courant à leurs échéances ou valeurs différentes par le total de ces sommes, qui aurait alors pour valeur l'échéance moyenne des échéances données (voir échéance moyenne, page 24) ; dans ce cas, on aurait comme nombre correspondant le total des nombres portés sur le compte-courant. N'ayant plus alors à faire qu'à une seule somme et par conséquent à un seul nombre, on serait ramené au premier cas.

Troisième Cas. — *Une somme au débit et une somme au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, que le compte-courant de M. X.., ait présenté au 1er novembre un solde débiteur de 2.000 fr., et que celui-ci ait fait à M. Y..., le 20 du même mois, une livraison de savon s'élevant à 1.500 fr., valeur 30 novembre. Il s'agit d'arrêter son compte le 31 décembre, en calculant les intérêts au taux de 6 %.

Doit. *Monsieur X... à .... à 6 % l'an, chez Mr Y...... à*

19.. Nov.	1	2 000	"	Solde à nouveau..........	31	Octob.	61	1 22
		12	60	Intérêts s/ 755				
		2 012	60					1 22
19.. Janv.	1	512	60	Solde à nouveau..........	31	Déc.		

Comme pour le premier et le deuxième cas, après avoir porté les données sur le compte-courant, on calcule pour chaque somme les nombres de jours portant intérêts ainsi que les nombres correspondants ; on inscrit les résultats dans les colonnes qui leur sont assignées, les nombres étant divisés par 100.

Ceci fait, on remarquera, dans ce troisième cas, que les deux sommes se trouvant l'une au débit, l'autre au crédit du compte-courant, les intérêts résultant de ces sommes devraient aussi être portés au débit et au crédit suivant qu'ils s'appliquent à l'une ou à l'autre de ces sommes ; en conséquence, ils devraient donc se retrancher entre eux au moment de l'arrêté du compte.

Mais au lieu d'opérer ainsi, comme c'est surtout la différence des intérêts qu'il faut connaître, on simplifiera les calculs en employant le principe II établi page 46.

En appelant I, cette différence d'intérêts, on aura, dans notre exemple :

$$I = \frac{1220 - 465}{60} = \frac{755}{60} = 12 \text{ fr. } 60$$

1. Cte Cnt et d'Intérêts
...........arrêté le 31 Décembre 19.. **Avoir.**

19..								
Nov.	20	1 500	"	A/ facture savon	30	Nov.	31	465
				Balance des Nombres.....				755
		512	60	Solde débiteur				
		2 012	60					1 220

Il n'y aura donc qu'à faire la différence des deux nombres portés au débit et au crédit du compte-courant, et la diviser par 60, diviseur fixe du taux de 6 °/₀ qui a été divisé par 100 ; on obtiendra ainsi la différence des intérêts résultant des deux sommes inscrites sur le compte-courant, soit 12 fr. 60.

Cette différence connue, elle devra, bien entendu, être portée sur le compte-courant, du côté qui a produit le plus fort intérêt.

Or, si l'on déterminait séparément l'intérêt de la somme du débit et celui de la somme du crédit, on remarquerait, dans la division des nombres par le diviseur fixe, que ce dernier étant le même des deux côtés, l'intérêt le plus fort serait produit par le plus grand nombre ; c'est donc du côté où se trouve ce plus grand nombre qu'il faut porter la différence des intérêts ; dans notre cas, c'est au débit.

On inscrira donc au débit la somme de 12 fr. 60 dans la colonne des sommes, en lui donnant comme libellé : *Intérêts sur 755*, et on arrêtera ensuite le compte-courant comme pour

Doit. *Monsieur X.., à ...*
à 4 % l'an, chez M. Y.., ...

19..								
Avril	15	1 425	»	m/ facture figues..............	15	Mai	46	65
id.	20	940	»	m/ remise Tours............	10	id.	51	47
				Balance des Nombres......				92
		778	30	Solde créditeur				
		3 143	30					206

les cas précédents ; le solde à nouveau au 1er janvier est débiteur de 512 fr. 60.

QUATRIÈME CAS.— *Plusieurs sommes au débit et plusieurs sommes au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, les opérations suivantes, à porter au compte-courant de M. X..., déjà créditeur au 1er avril d'un solde à nouveau de 855 fr.:

Le 15 avril,	mon envoi figues sèches....	1.425 fr., valeur	15 mai.
Le 20 —	ma remise sur Tours..... .	940 » —	10 mai.
Le 25 —	son chèque sur la Société Marseillaise.	1.800 fr.	
Le 10 mai,	son envoi liqueurs...........	478 fr., valeur	10 juin.

Ce compte doit être arrêté le 30 juin, en calculant les intérêts à 4 % l'an.

y. Cte Cnt et d'Intérêts
......arrêté le 30 Juin 19...

Avoir.

19..								
Avril	1	855	"	Solde à nouveau............	31	Mars	91	778
id.	25	1 800	"	s/ chèque..................	25	Avril	66	1 188
Mai	10	478	"	s/ facture liqueurs...........	10	Juin	20	96
		10	30	Intérêts s/ 927				
		3 143	30					2062
uillet	1	778	30	Solde à nouveau	30	Juin		

Comme pour les cas précédents, après avoir inscrit les données sur le compte-courant, on commence par déterminer, pour chaque somme, tant au débit qu'au crédit, les nombres de jours portant intérêts ainsi que les nombres correspondants; on inscrit les résultats dans les colonnes qui leur sont destinées, en divisant les nombres par 100.

Ensuite, ne s'occupant que du débit, on remarquera qu'il s'agit de plusieurs sommes rapportant intérêts au même taux pendant des temps différents, et dont l'intérêt total, d'après le principe I, est égal au total des nombres divisé par le diviseur fixe, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, à 1135 divisé par 90, diviseur correspondant au taux de 4 % et divisé par 100.

Quant au crédit, on remarquera aussi qu'il s'agit de plusieurs sommes rapportant intérêts au même taux pendant des temps différents, et dont l'intérêt total, d'après le même principe, est aussi égal au total des nombres divisé par le diviseur fixe, c'est-à-dire, dans notre cas, à 2062 divisé par 90.

On pourrait donc porter d'une part, au débit, les intérêts donnés par les sommes du débit et représentés par $\frac{1135}{90}$, et d'autre part, au crédit, les intérêts des sommes du crédit, représentés par $\frac{2062}{90}$.

Mais, comme les intérêts du débit doivent se retrancher de ceux du crédit ou réciproquement, et qu'en définitive, c'est leur différence qu'il faut connaître, on déterminera celle-ci, en se basant sur le principe II qui donnera :

$$\text{Différence d'intérêts} = \frac{2062 - 1135}{90} = \frac{927}{90} = 10 \text{ fr. } 30.$$

Quant à l'inscription de cette différence sur le compte-courant, on verra, si l'on se rapporte au troisième cas, que lorsqu'il s'agit d'une différence d'intérêts, cette différence doit être portée du côté où se trouve le plus fort total de nombres.

Comme dans notre exemple, c'est au crédit, on y portera

donc, dans la colonne des sommes, celle de 10 fr. 30, en lui donnant pour libellé la mention : *Intérêts sur 927.*

On arrêtera ensuite le compte-courant comme pour les cas précédents.

Remarque. — Nous ferons ici la même remarque que celle que nous avons faite après le deuxième cas.

Ainsi que nous l'avons dit, on pourrait remplacer par la pensée toutes les sommes du débit à leurs valeurs différentes par le total de ces sommes, qui aurait alors pour valeur l'échéance moyenne de toutes les échéances du débit ; on pourrait aussi appliquer ce raisonnement aux sommes du crédit, et on n'aurait plus alors à faire qu'à deux totaux de sommes sur le compte-courant, l'un au débit et l'autre au crédit, ayant des valeurs telles, qu'ils donneraient comme nombres, l'un, le total des nombres du débit, et l'autre, le total des nombres du crédit ; on serait alors ramené au troisième cas.

Emploi de la méthode des parties aliquotes. — La théorie précédente a été établie en supposant qu'on emploie pour le calcul des intérêts la méthode des nombres et des diviseurs.

Si, au lieu de cette méthode, on se servait de celle des parties aliquotes, le raisonnement et la façon d'opérer seraient beaucoup plus simples, car, pour chaque somme, on déterminerait immédiatement les intérêts, que l'on inscrirait à la place des nombres, en subdivisant les colonnes en francs et centimes.

On se trouverait alors en présence, d'une part, au débit, d'une colonne d'intérêts représentant les intérêts de toutes les sommes du débit, devant, par conséquent, leur être ajoutés, et, d'autre part, au crédit, d'une colonne d'intérêts représentant les intérêts de toutes les sommes du crédit et devant aussi leur être ajoutés.

Mais, au lieu d'opérer ainsi, on simplifiera en faisant la diffé-

rence des deux colonnes d'intérêts, et en portant celle-ci dans la colonne des sommes, du côté où les intérêts sont les plus forts ; on lui donnera comme libellé : *Intérêts en ma faveur*, si on la porte au débit, ou *Intérêts en sa faveur*, si on la porte au crédit.

On arrêtera ensuite le compte-courant comme d'habitude, en établissant la *Balance des intérêts*, ainsi que celle des sommes ou capitaux, à laquelle on donnera comme dénomination : *Solde débiteur* ou *Solde créditeur* suivant le cas.

Remarque. — Ainsi que nous l'avons vu, page 16, on se sert souvent, pour le calcul des intérêts à l'aide des parties aliquotes, du taux de 6 °/₀ dont la base 60 facilite beaucoup les calculs, en raison de ses nombreux sous-multiples ; les intérêts, calculés d'abord à ce taux, sont ensuite ramenés au taux donné, toujours à l'aide des parties aliquotes.

Cette méthode est très employée dans les maisons de banque où les comptes-courants et d'intérêts sont très nombreux et où les opérations sont ainsi beaucoup simplifiées ; c'est pour cela que cette méthode est appelée *Méthode des Banquiers* ou *du 6 °/₀*. Nous en donnons plus loin des modèles.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode directe sans nombres ou intérêts rouges. — La théorie qui précède nous amène à la règle générale suivante pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode directe, en supposant, comme nous l'avons dit, toutes les valeurs ou échéances *antérieures* à la date d'arrêté du compte, c'est-à-dire, comme nous le verrons plus loin, en supposant qu'il n'y ait aucun *nombre ou intérêt rouge*.

RÈGLE. — Après avoir inscrit les opérations sur le compte-courant, on opère de la façon suivante :

1° On calcule, au débit et au crédit, les nombres de jours compris entre les diverses valeurs ou échéances et la date fixée pour arrêter le compte, en les inscrivant dans les colonnes qui leur sont destinées.

2° On détermine, pour toutes les sommes, les **nombres** *ou les* **intérêts** *sur les nombres de jours que l'on a calculés, les* **nombres**, *si on emploie la méthode des nombres et des diviseurs, les* **intérêts**, *si on se sert de celle des parties aliquotes ; on inscrit les résultats dans les colonnes qui leur sont assignées (1).*

3° On fait, sur une feuille à part, le total des nombres ou des intérêts du débit, celui des nombres ou des intérêts du crédit, ainsi que la différence des deux totaux ; on porte cette différence dans la colonne des nombres ou des intérêts, du côté le plus faible, en lui donnant pour libellé : **Balance des nombres** *ou* **Balance des intérêts.**

4° On calcule les intérêts provenant de la balance des nombres, si on a employé la méthode des nombres et des diviseurs, et on les porte dans la colonne des sommes, du côté le plus fort en nombres, en les libellant **Intérêts sur...** *(Balance des nombres) (2).*

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, les intérêts à porter dans la colonne des sommes, et du côté où les intérêts sont les plus forts, sont donnés par la différence des deux colonnes d'intérêts ; on les libelle **Intérêts en ma faveur**, *si on les porte au débit, ou* **Intérêts en sa faveur**, *si on les porte au crédit.*

5° On fait, sur une feuille à part, le total des sommes du débit et celui des sommes du crédit en y comprenant les intérêts, puis la différence de ces deux totaux, que l'on porte dans la colonne des sommes, du côté le plus faible, sous la dénomination de **Solde débiteur** *ou* **Solde créditeur** *suivant le cas.*

6° On ferme le compte-courant en inscrivant sur une même ligne hori-

(1) Afin de simplifier, on divise les nombres par 100, ainsi que nous l'avons dit page 12.

(2) Les nombres ayant été divisés par 100, le diviseur fixe doit l'être aussi (voir page 12).

zontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts et ceux des colonnes de sommes, totaux alors égaux deux à deux, et sous lesquels on tire des doubles traits ; — on rouvre ensuite le compte en portant le **Solde à nouveau** *au débit, s'il est débiteur, ou au crédit, s'il est créditeur ; on lui donne pour valeur la date à laquelle on a arrêté le compte.*

N. B. — S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y mentionne les lettres S. E. ou O (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE DIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à dresser le compte-courant et d'intérêts des opérations suivantes faites avec M. Durbec d'Orléans, et l'arrêter au 31 décembre, en tenant compte des intérêts à 4 % l'an :

Le 15 octobre, nous avons fait à Durbec un envoi d'huiles, s'élevant à 5.300 fr. 65, valeur 15 novembre.

Le 22 octobre, nous avons reçu de Durbec :

son chèque sur le Crédit Lyonnais.......	1500 Fr.
une traite sur Narbonne au 31 octobre..	1850 —

Le 25 octobre, nous avons également reçu de Durbec son envoi 150 fûts vin d'Orléans, s'élevant à 4.515 fr. 25, payable le 25 novembre.

Le 31 octobre, nous avons payé, pour son compte, le transport de son envoi vin, du 25 courant, soit 752 fr. 10.

Le 6 novembre, nous avons accepté de Durbec une traite de 2.000 fr. au 5 décembre.

Le 18 novembre, nous avons reçu son envoi conserves, dont la facture s'élève à 4.525 fr. 60, valeur 30 novembre.

Le 20 novembre, nous lui avons adressé en espèces 1.300 fr.

Le 25 novembre, nous avons reçu son envoi vin de Saumur, s'élevant à 3.790 fr. 85, valeur 10 décembre.

Le 28 novembre, nous avons adressé à Durbec les remises suivantes, en compte :

Paris, 12 décembre.........	3.226 fr. 40
Auxerre, 10 décembre......	1.575 fr. 75

Le 5 décembre, nous lui avons expédié six barriques de sucre, dont le montant s'élève à 6.502 fr. 35, valeur 15 décembre.

Le 14 décembre, nous avons reçu de Durbec un chèque sur le Crédit Lyonnais de 2.500 fr.

On emploiera :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,
2° — — parties aliquotes (calculs à 4 %),
3° — — — — (calculs à 6 %).

Doit. *Monsieur Durbec à Orlé*
à 4 % l'an, chez M.rs ....

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	46	2
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	61	[illegible]
Nov	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc	26	5
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov	41	5
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	19	6
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	21	3
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	16	1
				Balance des nombres				[illegible]
		20 657	25					6
19..								
Janv.	1	1 970	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

MÉTHODE DIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉR

Doit. *Monsieur Durbec à Orlé*
à 4 % l'an, chez M.rs ....

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	46	27
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	61	5
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	26	5
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov	41	5
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	19	6
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	21	3
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	16	11
				Balance des intérêts				5
		20 657	25					71
19..								
Janv.	1	1 970	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

Compte-Courant et d'Intérêts arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

	22	1 500	»	s/ chèque	22	Oct.	70	1 050
	id	1 850	»	s/ remise Narbonne	31	id	61	1 129
	25	4 515	25	s/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	36	1 625
v.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	31	1 403
	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	21	796
	14	2 500	»	s/ chèque	14	id.	17	425
		5	50	Intérêts s/ 494				
		1 970	05	Solde débiteur				
		20 657	25					6 428

S.E. ou O.

.... le 31 Déc.bre 19.

....

IGES — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 4 %

Compte-Courant et d'Intérêts .... arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

	22	1 500	»	s/ chèque	22	Oct.	70	11	75
	id.	1 850	»	s/ remise Narbonne	31	id.	61	12	50
	25	4 515	25	s/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	36	18	05
v.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	31	15	60
	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	21	8	85
	14	2 500	»	s/ chèque	14	id.	17	4	70
		5	50	Intérêts en s/ faveur					
		1 970	05	Solde débiteur					
		20 657	25					71	45

S.E. ou O.

.... le 31 Déc.bre 19.

....

MÉTHODE DIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉR

Doit. Monsieur Durbec à Orléa
à 4 % l'an, chez M.rs

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	46	40
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin	31	Oct.	61	7
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	26	8
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov.	41	8
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	19	10
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	21	5
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	16	17
				Balance des intérêts à 6 %				8
		20 657	25					107
19..								
Janv.	1	1 370	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

MOYEN DE PRÉPARER LES CALCULS D'INTÉRÊTS DE LA MÉTHODE DIRECTE SANS CONNAITRE LA DATE D'ARRÊTÉ DU COMPTE

Comme nous l'avons déjà dit, les intérêts, dans la méthode directe, étant calculés pour chaque somme sur le nombre de jours compris entre la valeur ou échéance et la date d'arrêté du compte, il paraîtrait indispensable de connaître cette date d'arrêté pour pouvoir commencer le calcul des intérêts. Il n'en

UGES — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 6 %

1 Compte-Courant et d'Intérêts
.... arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

19..									
ct.	22	1 500	»	S/ chèque	22	Oct.	70	17	50
d.	id.	1 850	»	S/ remise Narbonne	31	id.	61	18	80
d.	25	4 515	25	S/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	36	27	10
ov.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	31	23	40
d.	25	3 790	85	id. vin de Saumur ..	10	Déc.	21	13	25
éc.	14	2 500	»	S/ chèque	14	id.	17	7	10
		5	50	Intérêts à 4 % en s/ faveur					
		1 970	05	Solde débiteur					
		20 657	25	S. E. ou O.				107	15
				.... le 31 Déc.bre 19.					
				....					

est rien, car on peut très bien préparer ces calculs en supposant d'abord une date d'arrêté quelconque et rectifier ensuite les résultats obtenus lorsque la véritable date d'arrêté sera connue.

Il se présentera alors l'un des deux cas suivants : la véritable date d'arrêté du compte sera *antérieure* à celle qui a été choisie pour la préparation des calculs, ou bien elle lui sera *postérieure*.

Si elle est *antérieure*, afin de déterminer les intérêts à cette véritable date d'arrêté, il s'agira de déduire, des intérêts de

chaque somme, ceux calculés en plus sur le nombre de jours compté en trop.

Si, au contraire, elle est *postérieure*, il y aura lieu d'ajouter, aux intérêts déjà calculés, de nouveaux intérêts, en raison du nombre de jours compté en moins.

Premier Cas.— Supposons, par exemple, que ne connaissant pas la date d'arrêté d'un compte-courant, on ait préparé le calcul des intérêts, par la méthode des parties aliquotes, en supposant comme date d'arrêté le 31 décembre, et qu'on décide ensuite d'arrêter le compte le 30 novembre.

La nouvelle date d'arrêté étant dans ce cas *antérieure* à celle choisie pour la préparation des calculs, il y aura lieu de déduire, des intérêts obtenus pour chaque somme, ceux de 31 jours comptés en trop, soit du 30 novembre au 31 décembre. On pourrait faire la rectification précédente sur chaque somme, mais alors on ferait un double travail d'écritures ; il vaut mieux simplifier de la manière suivante, en appliquant les principes III et IV que nous avons établis pages 46 et 47.

En vertu du principe III, les intérêts comptés en trop, tant au débit qu'au crédit, devant être calculés pour toutes les sommes *au même taux et sur le même nombre de jours*, soit 31 jours, on pourrait simplifier en ne calculant ces intérêts que sur le total des sommes du débit d'une part, sur le total des sommes du crédit d'autre part, et en portant ensuite les résultats obtenus dans les colonnes d'intérêts, mais chacun du côté opposé à celui qui l'a produit, puisqu'il s'agit d'intérêts à retrancher.

Mais, d'après le principe IV, on simplifiera encore la question, en déterminant seulement ces intérêts sur la différence des deux totaux de sommes, c'est-à-dire sur la Balance des capitaux.

Et maintenant, de quel côté faudra-t-il porter ces intérêts

qui représentent la différence entre les intérêts comptés en trop au débit et ceux comptés en trop au crédit?

Evidemment, puisqu'il s'agit d'intérêts à retrancher, cette différence d'intérêts devra être portée du côté *opposé* à celui qui a donné les plus forts intérêts. Or, ces intérêts étant calculés pour toutes les sommes du débit et du crédit *au même taux et sur le même nombre de jours*, les intérêts les plus forts sont donnés par le total des sommes du débit ou des sommes du crédit le plus fort; mais comme ils doivent être portés du côté opposé, ce sera du côté le plus faible en sommes qu'il faudra porter la différence d'intérêts calculée.

On portera donc de ce côté la Balance des capitaux, en l'inscrivant en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, et on calculera ensuite les intérêts de cette balance, sur le nombre de jours compris entre la véritable date d'arrêté du compte et celle choisie pour la préparation des calculs ; on les inscrira dans la colonne des intérêts.

Ceci fait, il n'y aura plus qu'à faire la balance des deux colonnes d'intérêts qui représentera alors exactement le chiffre d'intérêts à porter dans la colonne des sommes, ainsi qu'il a été dit dans le cas général de la méthode directe ; le compte sera ensuite arrêté comme à l'ordinaire.

DEUXIÈME CAS. — Supposons, par exemple, que les calculs d'intérêts d'un compte-courant aient été préparés, par la méthode des parties aliquotes, en vue d'arrêter le compte le 30 novembre, et qu'on décide ensuite de n'arrêter celui-ci que le 31 décembre suivant.

Dans ce cas, la nouvelle date d'arrêté étant *postérieure* à celle choisie pour préparer les calculs, il y aura lieu d'ajouter, aux intérêts déjà calculés, de nouveaux intérêts calculés pour chaque somme sur 31 jours comptés en moins, c'est-à-dire du 30 novembre au 31 décembre.

Comme pour le cas précédent, on simplifiera les calculs en appliquant les principes III et IV, et en déterminant les intérêts calculés en moins, sur la Balance des capitaux, au lieu de les calculer sur chaque somme séparément.

Quant à ces intérêts, qui représentent la différence entre les intérêts comptés en moins au débit et ceux comptés en moins au crédit, contrairement au cas précédent, ils devront être portés sur le compte-courant du côté qui a donné les plus forts intérêts, puisqu'il s'agit d'intérêts à ajouter. Or, ces intérêts étant calculés pour toutes les sommes du débit et du crédit *au même taux et sur le même nombre de jours*, les intérêts les plus forts sont donnés par le total des sommes du débit ou des sommes du crédit le plus fort ; c'est de ce côté-là qu'il faudra porter la différence d'intérêts calculée.

On y portera donc la Balance des capitaux, mais en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, et on déterminera ensuite les intérêts de cette balance, sur le nombre de jours compris entre la date choisie pour préparer les calculs et la véritable date d'arrêté du compte ; on les inscrira dans la colonne des intérêts.

Il n'y aura plus ensuite qu'à faire la balance des deux colonnes d'intérêts, à la porter dans la colonne des sommes, au débit ou au crédit, suivant le cas, et à arrêter le compte-courant comme il a été dit dans le cas général de la méthode directe.

Remarque. — Pour faciliter le raisonnement, nous avons supposé dans les cas précédents que les comptes-courants étaient tenus par la méthode des parties aliquotes ; s'ils étaient tenus par celle des nombres et des diviseurs, la façon d'opérer serait absolument la même, avec cette différence que les intérêts seraient représentés par leurs nombres, et qu'au lieu d'avoir une balance d'intérêts, on aurait une balance de

nombres qu'on diviserait par le diviseur fixe pour avoir les intérêts eux-mêmes.

Exemples. — Comme exemples des deux cas précédents, soit à dresser le compte-courant et d'intérêts de M. Durbec à Orléans, arrêté le 31 décembre, en supposant d'abord comme date d'arrêté :

1° le 31 janvier suivant,

2° le 20 décembre précédent.

Doit. *Monsieur Durbec à Orléa*
à 4 % l'an, chez Mrs ....

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	77	45
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	92	7
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	57	12
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov.	72	10
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	50	17
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	52	9
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	47	33
				Balance des intérêts				5
		20 657	25					142
19..								
Janv.	1	1 370	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

2° CALCULS EFFECTUÉS EN SUPPOSANT D'ABORD COMME DATE D'ARI

Doit. *Monsieur Durbec à Orléa*
à 4 % l'an, chez Mrs ....

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	35	1 8
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	50	3
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	15	3
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov.	30	3
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	8	2
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	10	1
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	5	3
				1975, 55 Balance des capitaux			11	2
				Balance des nombres				4
		20 657	25					4 3
19..								
Janv.	1	1 370	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

/ Compte-Courant et d'Intérêts ...... arrêté le 31 Déc.bre 19.. **Avoir.**

19..									
ct.	22	1 500	»	S/ chèque	22	Oct.	101	16	85
id.	id.	1 850	»	S/ remise Narbonne	31	id.	92	18	90
id.	25	4 515	25	S/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	67	33	60
lov.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	62	31	15
id.	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	52	21	90
éc.	14	2 500	»	S/ chèque	14	id.	48	13	35
				1975,55 Balance des capitaux			31	6	80
		5	50	Intérêts en s/ faveur					
		1 970	05	Solde débiteur					
		20 657	25					142	55

20 DÉCEMBRE PRÉCÉDENT — EMPLOI DES NOMBRES ET DES DIVISEURS

/ Compte Courant et d'Intérêts ...... arrêté le 31 Déc.bre 19.. **Avoir.**

19..								
ct.	22	1 500	»	S/ chèque	22	Oct.	59	885
d.	id	1 850	»	S/ remise Narbonne	31	id.	50	925
d.	25	4 515	25	S/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	25	1 129
ov.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	20	905
d.	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	10	379
éc.	14	2 500	»	S/ chèque	14	id.	6	150
		5	50	Intérêts s/ 494				
		1 970	05	Solde débiteur				
		20 657	25					4 373

DES NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES DANS LA MÉTHODE DIRECTE

Dans les comptes-courants et d'intérêts que nous avons établis jusqu'à présent, nous avons vu que les intérêts étaient ajoutés aux sommes qui les produisaient. Il n'en est pas toujours ainsi, car, comme nous l'avons déjà dit, lorsque nous avons défini la méthode directe, il peut se faire aussi que certains intérêts doivent être retranchés ; ce sont ceux qui, dans la méthode directe, et comme on le verra plus loin, sont donnés par des capitaux dont les échéances sont *postérieures* à la date d'arrêté du compte. Afin de les distinguer sur le compte-courant, puisqu'ils ne sont pas de la même nature que les autres et que par conséquent ils doivent être traités différemment, on écrit les nombres qui les produisent, ou ces intérêts mêmes, à l'encre rouge ; voilà pourquoi on les appelle *nombres* ou *intérêts rouges.*

La nature des intérêts sur un compte-courant dépend de la position qu'occupent les différentes valeurs ou échéances par rapport à la date d'arrêté du compte, puisque c'est à cette date qu'on détermine la valeur réelle des sommes inscrites sur le compte-courant, en tant que capitaux et intérêts.

Pour étudier complètement la question, et pour montrer que dans la méthode directe les nombres ou intérêts rouges ne se présentent que lorsque la valeur est postérieure à la date d'arrêté du compte, nous supposerons les trois positions suivantes que peuvent occuper les valeurs ou échéances sur les comptes-courants par rapport à la *durée du compte.*

Nous entendons par *durée d'un compte-courant,* le temps écoulé entre *l'ouverture* du compte, qui est la date de la première opération inscrite sur le compte, et *la clôture*, c'est-à-dire la date d'arrêté.

La valeur peut être :

1° antérieure à la date de l'ouverture du compte,
2° comprise entre l'ouverture et la clôture,
3° postérieure à la clôture du compte.

Premier Cas. — *Valeur antérieure à la date de l'ouverture du compte.*

Supposons un compte-courant ouvert le 15 janvier par l'inscription d'une opération quelconque et arrêté le 31 mars ; soit également sur le compte-courant une somme de 3000 fr. ayant pour valeur le 15 novembre.

15 Nov.	15 Janv.	31 Mars
Valeur	Date d'ouverture	Date d'arrêté

On conçoit facilement que, d'après la définition du compte-courant et d'intérêts, pour avoir la situation exacte du compte au 31 mars, il faut ajouter à la somme de 3000 fr. son intérêt calculé sur le nombre de jours compris entre le 15 novembre et le 31 mars, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'à appliquer la théorie et la règle générale que nous avons établies pour la méthode directe sans nombres ou intérêts rouges.

Deuxième Cas. — *Valeur comprise entre l'ouverture et la clôture du compte.*

Supposons encore un compte-courant ouvert le 15 janvier et arrêté le 31 mars, ainsi qu'une somme de 2000 fr. à l'échéance du 31 janvier.

15 Janv.	31 Janv.	31 Mars
Date d'ouvert.	Valeur	Date d'arrêté

Dans ce cas, pour avoir la situation exacte du compte au 31 mars, on comprend très bien qu'il faut encore ajouter à la somme de 2000 fr. son intérêt calculé sur le nombre de jours compris entre le 31 janvier

et le 31 mars ; on peut donc encore appliquer la théorie et la règle générale de la méthode directe sans nombres ou intérêts rouges.

3[e] Cas. — *Valeur postérieure à la clôture du compte.*

Supposons toujours un compte ouvert le 15 janvier et arrêté le 31 mars, ainsi qu'une somme de 2500 fr. à l'échéance du 20 avril.

15 Janv.	31 Mars	20 Avril
Date d'ouverture	Date d'arrêté	Valeur

Dans ce cas, on remarquera que le capital de 2500 fr. ne valant exactement cette somme que le 20 avril, pour avoir la situation exacte du compte au 31 mars, il faudra *retrancher* de 2500 fr. son intérêt calculé sur le nombre de jours compris entre le 31 mars et le 20 avril ; dans ce troisième cas, les intérêts sont de nature différente de ceux donnés dans les deux premiers cas.

Comme nous l'avons déjà dit, les nombres qui produisent ces intérêts, ou ces intérêts mêmes, sont écrits à l'encre rouge, afin d'être distingués des autres, car pour être retranchés, ils doivent être portés à l'Avoir du compte-courant, s'ils sont au Doit, et au Doit s'ils sont à l'Avoir , mais, cette fois-ci, à l'encre noire.

Conséquence.— Comme conséquence du raisonnement précédent, nous concluons que :

Dans la méthode directe, les nombres ou intérêts rouges ne se présentent que lorsque les valeurs ou échéances sont postérieures à la date d'arrêté du compte.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode directe avec nombres ou intérêts rouges. — De l'étude que nous venons de faire de la méthode directe, nous déduisons la règle générale suivante

pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts d'après cette méthode.

Règle. — Après avoir inscrit les opérations sur le compte-courant, on opère de la façon suivante :

1° On calcule, au débit et au crédit, les nombres de jours compris entre les valeurs ou échéances et la date fixée pour arrêter le compte, en les inscrivant à **l'encre noire** *dans les colonnes de jours. Pour les échéances ou valeurs qui sont postérieures à la date d'arrêté du compte, on calcule les nombres de jours compris entre cette date d'arrêté et ces échéances ou valeurs, et on les inscrit dans leurs colonnes à* **l'encre rouge.**

2° On détermine, pour toutes les sommes, les nombres ou les intérêts sur les nombres de jours trouvés, en inscrivant, à **l'encre noire,** *les nombres ou les intérêts provenant des jours inscrits en noir, et à* **l'encre rouge**, *ceux qui proviennent des jours inscrits en rouge (1).*

3° On fait ensuite le total des nombres ou des intérêts rouges du débit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts rouges du crédit ; on fait également la différence des deux totaux trouvés, et on l'inscrit à **l'encre noire** *dans la colonne des nombres ou des intérêts, du côté qui a donné le plus faible total, en lui donnant pour libellé :* **Balance des nombres rouges** *ou* **Balance des intérêts rouges** *suivant le cas.*

4° On fait également à part le total des nombres ou des intérêts noirs du débit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts noirs du crédit, en y comprenant la balance établie ci-dessus, et on fait la différence des deux totaux que l'on inscrit sous les nombres ou les intérêts du côté le plus faible avec la mention : **Balance des nombres noirs** *ou* **Balance des intérêts noirs** *suivant le cas.*

5° On calcule ensuite les intérêts au taux donné sur la balance des nombres, si on a employé la méthode des nombres et des diviseurs, et on porte ces intérêts dans la colonne des sommes, du côté où les nombres noirs sont les plus forts, avec la mention : **Intérêts sur...** *(Balance des nombres) (2).*

(1) Pour simplifier, on divise les nombres noirs et les nombres rouges par 100 (Voir page 12).

(2) Les nombres ayant été divisés par 100, le diviseur fixe doit l'être aussi (Voir page 12).

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, les intérêts à porter dans la colonne des sommes, toujours du côté où ces intérêts sont les plus forts, ne sont autres que la balance des intérêts noirs que l'on a déjà déterminée ; on les libelle : **Intérêts en ma faveur**, *si on les porte au débit, ou* **Intérêts en sa faveur,** *si on les porte au crédit.*

6° On fait ensuite, sur une feuille à part, le total des sommes du débit et celui des sommes du crédit, en y comprenant les intérêts, puis la différence des deux totaux, que l'on porte dans la colonne des sommes du côté le plus faible, sous la dénomination de **Solde débiteur** *ou de* **Solde créditeur** *suivant le cas.*

7° On ferme enfin le compte-courant en inscrivant sur une même ligne horizontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts, et ceux des colonnes de sommes, totaux qui sont alors égaux deux à deux, et sous lesquels on tire des doubles traits (1) ; — on rouvre ensuite le compte en portant le **Solde à nouveau** *au débit, s'il est débiteur, ou au crédit, s'il est créditeur ; on lui donne pour valeur la date à laquelle on a arrêté le compte.*

N. B.— S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y mentionne les lettres S. E. ou O. (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE DIRECTE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à dresser chez MM. Linarès et C[ie], de Lyon, le compte-courant et d'intérêts de M. Papillon, négociant commissionnaire à Paris, en supposant les opérations suivantes, et l'arrêter le 30 juin en tenant compte des intérêts à 3 °/₀ l'an ; le compte présentait au 31 mars un solde débiteur de 7.345 fr. 25.

Le 10 avril, M. Papillon avise MM. Linarès et C[ie] que sur leur

(1) Il est bien entendu que les nombres ou intérêts rouges ne doivent pas être compris dans les additions des colonnes de nombres ou d'intérêts.

ordre il a pu retirer la traite de 2.000 fr. qu'un de leurs clients n'a pas payé à l'échéance.

Le 25 avril, MM. Linarès et Cie font effectuer par M. X... un versement de 1.500 fr. chez M. Papillon.

Le 5 mai, ils informent celui-ci qu'ils disposent sur lui une traite de 4.000 fr, au 28 juin prochain.

Le 15 mai, MM. Linarès et Cie reçoivent de M. Papillon leur commande articles de bazars dont la facture s'élève à 2325 fr. 40, valeur 15 juillet, et leur commande parfumerie dont la facture s'élève à 3852 fr. 75, valeur 25 juillet.

Le 18 mai, ils adressent à M. Papillon les deux remises suivantes :

Compiègne, 10 juin.....	5.000 fr.
Nancy, 15 juillet.......	650 fr.

Le 10 juin, M. Papillon leur adresse un compte de vente et net produit relatif à différentes marchandises qu'il a vendues pour leur compte et s'élevant à 4.855 fr., valeur 25 juin.

Le 12 juin, MM. Linarès et Cie reçoivent de M. Papillon leur commande articles de Paris s'élevant à 4.136 fr. 25, valeur 25 juillet.

Le 16 juin, M. Papillon adresse à MM. Linarès et Cie un compte de coût et frais pour diverses marchandises qu'il a achetées pour leur compte et s'élevant à 2.600 fr., valeur 30 juin ; il leur adresse en même temps une remise sur Lyon de 3.125 fr. 50 au 10 juillet prochain.

Le 28 juin, MM. Linarès et Cie expédient à M. Papillon de la soierie qu'ils ont achetée pour son compte et dont la facture s'élève à 5.742 fr. 35, valeur 15 août.

On emploiera :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,

2° — — parties aliquotes (calculs à 3 %),

3° — — — — (calculs à 6 %).

MÉTHODE DIRECTE AVEC NOMBRES OU INTÉRE

Doit. Monsieur Papillon à Pari
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès & C

19..								
Avril	1	7 345	25	Solde à nouveau..........	31	Mars	91	6 6
id.	25	1 500	»	Versement de X...........	25	Avril	66	9
Mai	18	5 000	»	n/ remise Compiègne......	10	Juin	20	1 0
id.	id.	650	»	id. Nancy............	15	Juil	**15**	
Juin	10	4 855	»	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	5	2
id.	28	5 742	35	n/ facture soierie.........	15	Août	**46**	**2 6**
		53	50	Intérêts s/ 7 137				
		25 152	10					8 9
Juil.	1	3 112	20	Solde à nouveau	30	Juin		

Remarques. — Nous ferons sur le compte-courant ci-dessus les deux remarques suivantes :

1° Lorsque sur un compte-courant et d'intérêts on a à déterminer les intérêts de plusieurs sommes successives sur le même nombre de jours, en vertu du principe III (page 46), on simplifie l'opération en ne calculant les intérêts que sur le total de ces sommes.

C'est ainsi que pour les sommes 3.852 fr. 75 et 4.136 fr. 25, les intérêts devant être calculés pour toutes les deux sur le même nombre de jours, soit 25 jours, nous avons déterminé le nombre 1997 sur le total de ces deux sommes, soit 7.989 fr.

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

UGES (1) — **Emploi des Nombres et des Diviseurs**

Compte-Courant et d'Intérêts
Lyon, arrêté le 30 Juin 19.. **Avoir.**

...								
ril	10	2 000	"	S/ paiement traite Y.......	10	Avril	81	1 620
ai	5	4 000	"	n/ traite....................	28	Juin	2	80
l	15	2 325	40	S/ facture articles de bazars...	15	Juil.	15	349
l.	id.	3 852	75	id. parfumerie	25	Juil.	25	1.997
un	12	4 136	25	id. articles de Paris...	25	Juil.		
d.	16	2 600	"	S/ Cte de coût et frais.......	30	Juin	"	"
d.	id.	3 125	50	S/ remise Lyon...........	10	Juil.	10	313
				Balance des nombres rouges				80
				id. id. id. noirs..				7 137
		3 112	20	Solde débiteur				
		25 152	10					8 917

S.E. ou O
Lyon, le 30 Juin 19..
Linarès et Cie

2° Lorsque sur un compte-courant et d'intérêts, établi par la méthode directe, certaines sommes ont pour valeur la date d'arrêté du compte, les nombres de jours égalent 0 ainsi que les nombres ou les intérêts correspondants, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'intérêts à calculer.

Ainsi, sur le compte-courant précédent, nous remarquerons que le compte de coût et frais ayant pour valeur le 30 juin, le nombre de jours est égal à 0 et le nombre correspondant aussi : l'intérêt est donc nul.

Les mêmes remarques s'appliquent aussi aux deux comptes-courants suivants :

Doit. Monsieur Papillon à Paris
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès & Cie

19..									
Avril	1	7 345	25	Solde à nouveau	31	Mars	91	55	70
id.	25	1 500	»	Versement de X	25	Avril	66	8	25
Mai	18	5 000	»	n/ remise Compiègne	10	Juin	20	8	35
id.	id.	650	»	id. Nancy	15	Juil	15	0	80
Juin	10	4 855	»	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	5	2	»
id.	28	5 742	35	n/ facture soierie	15	Août	46	22	»
		69	50	Intérêts en n/ faveur.					
		25 152	10					74	30
Juil.	1	3 112	20	Solde à nouveau	30	Juin			

MÉTHODE DIRECTE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊT

Doit. Monsieur Papillon à Paris
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès & Cie

19..									
Avril	1	7 345	25	Solde à nouveau	31	Mars	91	111	40
id.	25	1 500	»	Versement de X	25	Avril	66	16	50
Mai	18	5 000	»	n/ remise Compiègne	10	Juin	20	16	65
id.	id.	650	»	id. Nancy	15	Juil.	15	1	60
Juin	10	4 855	»	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	5	4	05
id.	28	5 742	35	n/ facture soierie	15	Août	46	44	»
		69	50	Intérêts en n/ faveur à 3 %.					
		25 152	10					148	60
Juil.	1	3 112	20	Solde à nouveau	30	Juin			

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

…Compte-Courant et d'Intérêts
…Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

9..									
…ril	10	2 000	»	s/ paiement traite Y.	10	Avril	81	13	50
…ai	5	4 000	»	n/ traite	28	Juin	2	0	65
…d.	15	2 325	40	s/ facture articles de bazars	15	Juil.	15	2	90
…d.	id.	3 852	75	id. parfumerie	25	Juil.	25	16	65
…uin	12	4 136	25	id. articles de Paris	25	Juil.			
…d.	16	2 600	»	s/ Cte de coût et frais	30	Juin	»	»	»
…d.	id.	3 125	50	s/ remise Lyon	10	Juil.	10	2	60
				Balance des intérêts rouges				0	65
				id. id. id. noirs				59	50
		3 112	20	Solde débiteur					
		25 152	10					74	30

…UGES (1) — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 6 %

…Compte-Courant et d'Intérêts
…Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

..									
…il	10	2 000	»	s/ paiement traite Y.	10	Avril	81	27	»
…ai	5	4 000	»	n/ traite	28	Juin	2	1	30
…	15	2 325	40	s/ facture articles de bazars	15	Juil.	15	5	80
…	id.	3 852	75	id. parfumerie	25	Juil.	25	33	30
…in	12	4 136	25	id. articles de Paris	25	Juil.			
…	16	2 600	»	s/ Cte de coût et frais	30	Juin	»	»	»
…	id.	3 125	50	s/ remise Lyon	10	Juil.	10	5	20
				Balance des intérêts rouges				1	30
				id. id. id. noirs à 6%			»	119	»
		3 112	20	Solde débiteur					
		25 152	10					148	60

MOYEN D'ÉVITER LES NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES DANS LA MÉTHODE DIRECTE

Ainsi que nous venons de le voir, les nombres ou intérêts rouges ne se présentent dans la méthode directe que lorsque les valeurs ou échéances sont postérieures à la date d'arrêté du compte, c'est-à-dire qu'ils ne dépendent uniquement que de cette dernière date.

Or, il est possible, ainsi que nous l'avons vu page 68, de choisir d'abord pour arrêter le compte une date absolument quelconque, d'effectuer les calculs en se servant de cette date,

CALCULS EFFECTUÉS A 6 % EN SUPPOSANT D'AB

Doit. Monsieur Papillon à Pari
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès &

19..								
Avril	1	7 345	25	Solde à nouveau	31	Mars	153	187
id.	25	1 500	»	Versement de X	25	Avril	128	32
Mai	18	5 000	»	n/ remise Compiègne	10	Juin	82	68
id.	id.	650	»	id. Nancy	15	Juil.	47	5
Juin	10	4 855	»	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	67	54
id.	28	5 742	35	n/ facture soierie	15	Août	16	15
		59	50	Intérêts en n/ faveur à 3 %				
		25 152	10					362
Juil.	1	3 112	20	Solde à nouveau	30	Juin		

et de ramener ensuite les résultats obtenus à la véritable date d'arrêté du compte.

Se basant donc là-dessus, on effectuera d'abord les calculs en choisissant une première date d'arrêté suffisamment éloignée pour que le cas des nombres ou intérêts rouges ne se présente pas, et on ramènera ensuite les résultats à la véritable date d'arrêté, à l'aide d'un simple calcul d'intérêts sur la balance des capitaux, comme il est indiqué page 70.

Comme exemple, nous donnons le compte-courant ci-après, supprimant les intérêts rouges du compte-courant et d'intérêts de M. Papillon, de Paris, chez MM. Linarès et C[ie], de Lyon.

ME DATE D'ARRÊTÉ LE 31 AOUT SUIVANT

Compte-Courant et d'Intérêts
Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

:l	10	2 000	»	s/ paiement traite Y........	10	Avril	143	47	65
e	5	4 000	»	n/ traite.....................	28	Juin	64	42	65
	15	2 325	40	s/ facture articles de bazars...	15	Juil	47	18	20
	id.	3 852	75	id. parfumerie.........	25	Juil	37	49	25
n	12	4 136	25	id. articles de Paris...	25	Juil.			
	16	2 600	»	s/ C[te] de coût et frais.......	30	Juin	62	26	85
	id	3 125	50	s/ remise Lyon............	10	Juil.	52	27	10
				3 052,70 Balance des capitaux			62	31	55
				Balance des intérêts à 6 %.....				119	»
		3 112	20	Solde débiteur					
		25 152	10					362	25

MÉTHODE INDIRECTE OU RÉTROGRADE

Définitions.— La *Méthode indirecte* est ainsi appelée parce qu'elle consiste à calculer indirectement les intérêts des sommes inscrites sur le compte-courant.

Cette méthode est aussi appelée *rétrograde*, parce qu'on calcule les intérêts en allant en arrière, c'est-à-dire en s'éloignant de la date d'arrêté du compte.

On l'appelle également *nouvelle*, parce qu'elle est la plus récente.

La méthode indirecte, comme la méthode directe, s'applique sur le système par compensation ; avant d'en établir le principe, nous devons donner les définitions suivantes qui nous sont nécessaires à ce sujet :

Dans la méthode directe, nous avons considéré pour le calcul des intérêts deux dates déterminant entre elles le nombre de jours portant intérêts : la *valeur* ou *échéance* et la *date d'arrêté du compte*. Dans la méthode indirecte, nous considérerons pour la nouvelle façon de calculer les intérêts, une troisième date appelée *époque*, prise absolument quelconque, mais autant que possible antérieure à toutes les échéances ; on choisit généralement pour *époque* la date d'ouverture ou la première échéance du compte, lorsque celle-ci est la date d'arrêté de l'ancien compte.

Etant données ces trois dates : l'*époque*, la *valeur* et la *date*

d'arrêté du compte, nous considérerons, pour une même somme, trois sortes d'intérêts :

1° L'*intérêt réel*, qui est calculé sur le nombre de jours compris entre la valeur et la date d'arrêté du compte ; c'est en effet celui qui est réellement dû.

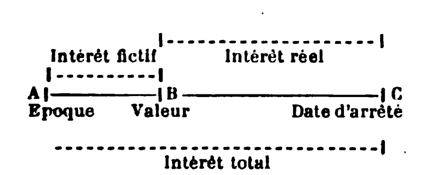
2° *L'intérêt fictif*, qui est calculé sur le nombre de jours compris entre l'époque et la valeur.

3° *L'intérêt total*, qui est calculé sur le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté du compte.

Principe de la méthode indirecte. — Nous basant sur les définitions précédentes, nous en déduisons le principe suivant :

L'intérêt réel est égal à la différence qui existe entre l'intérêt total et l'intérêt fictif.

En effet, si sur la figure ci-dessous, A représente l'époque, par exemple, la date d'ouverture, — C, la date d'arrêté du compte, et B, la valeur d'une somme quelconque, BC pourra représenter l'intérêt réel, puisque celui-ci se calcule sur le nombre de jours compris entre B et C, AB pourra représenter l'intérêt fictif, et AC, l'intérêt total ; or BC étant égal à AC—AB, nous en concluons que :



Intérêt réel = Intérêt total — Intérêt fictif

Remarque I. — Nous avons dit, dans notre définition de l'époque, qu'on pouvait prendre pour époque une date *absolument quelconque*, tout en la choisissant autant que possible antérieure à toutes les échéances.

A' A A'' B C

En effet, dans l'exemple précédent, ayant choisi pour époque la date d'ouverture du compte représentée en A, nous avons vu que l'intérêt réel de la somme dont l'échéance est en B était représenté d'après le principe établi par :

$$AC - AB = BC$$

Si nous supposons maintenant que l'époque au lieu d'être représentée en A, le soit en A', l'intérêt réel de la même somme dont l'échéance est en B, sera représenté par :

$$A'C - A'B = BC$$

Si l'époque était en A'', l'intérêt réel de cette même somme serait représenté par :

$$A''C - A''B = BC$$

Comme conséquence, on remarquera donc que malgré le choix de l'époque, le résultat obtenu est toujours le même ; ce qui permet dans la pratique de choisir comme époque la date qui convient le mieux ; ainsi que nous l'avons dit, on choisit généralement la date d'ouverture ou la première échéance du compte-courant, lorsque celle-ci est la date d'arrêté du compte précédent.

Remarque II. — Le principe que nous venons d'établir s'applique surtout au cas général, c'est-à-dire lorsque l'époque est antérieure aux valeurs ou échéances des sommes données ; mais, malgré le choix de l'époque, il peut se faire que certaines valeurs soient elles-mêmes antérieures à l'époque ; elle constituent alors un des cas que nous étudierons à propos des nombres ou intérêts rouges dans la méthode indirecte ; nous

établirons d'abord la théorie pour le cas général, c'est-à-dire en admettant l'époque antérieure aux diverses valeurs ou échéances.

Application. — Comme application du principe ci-dessus, on comprend déjà que pour le cas général de la méthode indirecte,il y aura lieu de déterminer les intérêts fictifs de toutes les sommes du compte-courant pour les retrancher des intérêts totaux et obtenir ainsi les intérêts réels ; on opèrera, du reste, comme il est indiqué plus loin dans la théorie de la méthode indirecte.

Disposition de la méthode indirecte. — Nous emploierons dans la méthode indirecte la même disposition que celle que nous avons employée dans la méthode directe ; il sera facile d'établir ainsi la comparaison entre les deux méthodes.

THÉORIE DE LA MÉTHODE INDIRECTE

Comme pour la méthode directe, nous établirons la théorie de la méthode indirecte en appliquant les quatre principes fondamentaux établis page 46, et nous nous servirons, pour le calcul des intérêts, de la méthode des nombres et des diviseurs. De plus, ainsi que nous l'avons dit, nous étudierons d'abord le cas général, c'est-à-dire que nous supposerons l'époque antérieure aux différentes valeurs ou échéances.

Nous examinerons les quatre cas suivants :

1° une seule somme au débit ou au crédit du compte-courant,

2° plusieurs sommes au débit ou au crédit,

3° une somme au débit et une somme au crédit,

4° plusieurs sommes au débit et plusieurs sommes au crédit.

Premier cas. — *Une somme au débit ou une somme au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, à la date du 15 janvier, au crédit du compte de M. X..., une somme de 7.500 fr. que celui-ci a versée chez M. Y... ; le compte doit être arrêté le 31 mars, en calculant les intérêts à 4 % l'an.

Doit. Monsieur X..., à ... à 4 % l'an, chez Mr Y...,

			7500.. Balance des capitaux	31	Mars	89	66
	7 562	50	Solde créditeur				
	7 562	50					66

Comme pour la méthode directe, on commence par porter les données sur le compte-courant, et suivant le principe que nous avons établi précédemment, on calcule d'abord pour la somme de 7 500 fr. le nombre correspondant à l'intérêt fictif, en prenant pour époque le 1er janvier, par exemple. Le nombre de jours compris entre l'époque et la valeur est 14, le nom-

bre correspondant, que l'on divise par 100, est 1050; on inscrit ces résultats dans les colonnes qui leur sont assignées.

Ceci fait, on s'occupe de l'intérêt total duquel on doit retrancher l'intérêt fictif pour avoir l'intérêt réel.

D'abord, l'intérêt fictif étant représenté au crédit, il faut, puisque cet intérêt doit être retranché de l'intérêt total, que celui-ci figure au débit, et pour cela, on procède de la manière suivante :

On porte au débit la somme de 7500 fr. que l'on inscrit en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, en lui donnant pour valeur la date d'arrêté

Cte Cnt et d'Intérêts
........arrêté le 31 Mars 19..

Avoir.

..					1	Janv.	Ep.	
er.	15	7 500	"	s/ versement...............	15	id.	14	1 050
		62	50	Intérêts s/ Balance des nombres				5 625
		7 562	50					6 675
il	1	7 562	50	Solde à nouveau	31	Mars		

du compte et comme dénomination : *Balance des capitaux*, c'est en effet la balance des capitaux, puisque cette somme figure seule sur le compte-courant.

On calcule ensuite le nombre de jours compris entre le 1er janvier et le 31 mars, et pour la somme de 7.500 fr., le nombre correspondant divisé par 100 ; les résultats sont inscrits dans

leurs colonnes respectives. Le nombre obtenu 6675 est le nombre correspondant à l'intérêt total.

On a alors, d'une part, au crédit du compte-courant, l'intérêt fictif représenté par $\frac{1050}{90}$, et, d'autre part, au débit, l'intérêt total représenté par $\frac{6675}{90}$; on n'aurait donc qu'à diviser les nombres par le diviseur fixe, divisé par 100, soit 90, pour avoir ces intérêts eux-mêmes, et les porter dans les colonnes de sommes.

Mais, au lieu d'opérer ainsi, et comme ce qui intéresse surtout, c'est la différence de ces intérêts, c'est-à-dire l'intérêt réel, on obtiendra celui-ci, en appliquant le principe II (page 46) ; on aura :

$$\text{Intérêt réel} = \frac{6675 - 1050}{90} = \frac{5625}{90} = 62 \text{ fr. } 50$$

La somme de 7500 fr. figurant seule sur le compte-courant et au crédit, l'intérêt ainsi déterminé devra lui être ajouté, et par conséquent porté aussi au crédit du compte-courant.

On portera donc la somme de 62 fr. 50 au crédit dans la colonne des sommes, en lui donnant comme libellé : *Intérêts sur*

Doit. Monsieur X.. à ....
à 3 % l'an, chez Mr Y.., à ....

19..					25	Juil.	Ep.	
Juil.	25	3 850	"	m/ remise Lunéville	15	Août	21	8[illegible]
id.	id.	425	"	id. Nancy	10	Septbre	47	2[illegible]
id.	id	2 542	"	id. Alençon	25	id.	62	1 5[illegible]
		16	50	Intérêts s/ Balance des nombres				1 9[illegible]
		6 833	50					4 5[illegible]
Octob.	1	6 833	50	Solde à nouveau	30	Septbre		

Balance des nombres ; 5625 étant la différence des deux nombres, c'est-à-dire leur balance, on l'inscrira directement dans la colonne des nombres.

Les nombres balançant ainsi, il n'y aura plus qu'à faire la *balance des sommes,* et à arrêter le compte-courant comme à l'ordinaire.

Dans notre exemple, le solde est créditeur au 31 mars de 7.562 fr. 50; il est reporté à nouveau au 1er avril.

DEUXIÈME CAS. — *Plusieurs sommes au débit ou au crédit du compte-courant.*

Supposons qu'à la date du 25 juillet, M. Y... ait adressé à M. X.. son correspondant, les effets suivants en compte :

Lunéville.....	15 août........	3.850 fr.
Nancy........	10 septembre..	425 fr.
Alençon......	25 »	2.542 fr.

Il s'agit d'établir, par la méthode indirecte, le compte-courant de M. X., arrêté au 30 septembre, en calculant les intérêts à 3 %, et en prenant pour époque le 25 juillet.

Cte Cnt et d'Intérêts
été le 30 Septembre 19..

Avoir.

	6 833	50	6 817„ Balance des capitaux...	30	Septbre	67	4 567
			Solde débiteur				
	6 833	50					4 567

Comme pour le cas précédent, après avoir porté les données sur le compte-courant, on détermine, pour toutes les sommes, les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, et on les divise par 100 ; les nombres de jours, calculés depuis l'époque jusqu'à chacune des échéances, sont inscrits, ainsi que les nombres, dans les colonnes qui leur sont destinées.

Ceci fait, il s'agit de calculer lés intérêts totaux de toutes ces sommes, et de les faire figurer au crédit, puisque les intérêts fictifs, qui doivent en être retranchés, sont représentés au débit. On pourrait procéder séparément pour chaque somme, mais cela nécessiterait alors de doubles écritures sur le compte-courant et le compliquerait beaucoup.

On simplifiera en remarquant que ces intérêts totaux doivent être calculés pour toutes les sommes sur le même nombre de jours, c'est-à-dire sur celui compris entre l'époque et la date d'arrêté du compte, et que, dès lors, on peut appliquer le principe III établi page 46.

En vertu de ce principe, on opèrera de la manière suivante :

On portera d'abord au crédit, mais en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, le total des sommes du débit, soit 6817 fr., en le libellant *Balance des capitaux,* et en lui donnant pour valeur la date d'arrêté du compte, c'est-à-dire le 30 septembre ; aucune somme ne figurant au crédit, ce total est bien la balance des capitaux. On calculera ensuite le nombre de jours compris entre l'époque et le 30 septembre, et pour la somme de 6817 fr., le nombre correspondant que l'on divisera par 100 ; les résultats seront inscrits dans leurs colonnes respectives. Le nombre 4567 ainsi obtenu est le nombre correspondant au total des intérêts totaux de toutes les sommes du débit.

On aura donc, d'une part, au débit, le total des intérêts fictifs de toutes les sommes du débit, représenté, d'après le principe I,

par $\frac{2585}{120}$ (2585 étant le total des nombres, et 120, le diviseur fixe, comme les nombres, divisé par 100), d'autre part, au crédit, le total des intérêts totaux de ces mêmes sommes, représenté par $\frac{4567}{120}$.

On pourrait, par conséquent, déterminer ces intérêts fictifs et totaux, et les porter dans les colonnes de sommes ; mais au lieu de procéder ainsi, comme avant tout c'est leur différence, c'est-à-dire les intérêts réels, qu'il s'agit de déterminer, on se servira pour cela du principe II, et on aura :

$$\text{Intérêts réels} = \frac{4567 - 2585}{120} = \frac{1982}{120} = 16 \text{ fr. } 50$$

Ces intérêts étant fournis par des sommes figurant toutes au débit du compte courant, ils devront leur être ajoutés et portés aussi au débit. On y portera donc, dans la colonne des sommes, la somme de 16 fr. 50, en lui donnant pour libellé *Intérêts sur Balance des nombres* ; 1982 représentant cette balance, on l'inscrira dans la colonne des nombres et ceux-ci balanceront.

Ensuite, il n'y aura plus qu'à faire la balance des sommes et à arrêter le compte-courant ; on a, dans notre exemple, un solde débiteur de 6833 fr. 50 qui est reporté à nouveau au 1er octobre.

Remarque. — Dans le cas que nous venons d'examiner, on pourrait modifier le raisonnement en se servant de l'échéance moyenne, c'est-à-dire en remplaçant par la pensée toutes les sommes inscrites au débit du compte-courant avec des valeurs différentes, par le total de ces sommes, ayant pour valeur l'échéance moyenne des échéances données ; on aurait alors comme nombre le total des nombres portés sur le compte-courant, qui représente justement le nombre correspondant au total des intérêts fictifs. N'ayant plus à faire qu'à une

seule somme et par conséquent à un seul nombre, on retomberait alors dans le premier cas.

Troisième Cas. — *Une somme au débit et une somme au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, qu'à la date du 17 avril, M. X... ait fait à M. Y... un envoi d'eau-de-vie, s'élevant à 1855 fr. 75, valeur 31 mai, et que le 25 avril, M. Y... lui ait adressé en compte une remise sur Valenciennes de 3800 fr. au 10 juin. Il s'agit d'établir le compte-courant de M. X... chez M. Y..., et de l'arrêter au 30 juin, en tenant compte des intérêts à raison de 6 % l'an; on prendra pour époque le 1er avril.

Doit. Monsieur X..., à .... à 6 % l'an, chez Mr Y...,

19..								
Avril	25	3 800	,	m/ remise Valenciennes	10	Juin	70	2 66
		3	40	Intérêts s/ Balance des nombres				20
		3 803	40					2 86
Juillet	1	1 948	40	Solde à nouveau	30	Juin		

Après avoir porté les données sur le compte-courant, on commence par calculer pour les deux sommes les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, les nombres de jours étant calculés pour cela depuis l'époque jusqu'à chacune des

échéances ; ces nombres, divisés par 100, sont inscrits, ainsi que les nombres de jours, dans leurs colonnes respectives.

Ensuite, si on ne s'occupait que de la somme du débit, on verrait que l'intérêt fictif de cette somme étant représenté au débit par $\frac{2660}{60}$ (le diviseur fixe étant aussi divisé par 100), on devrait faire figurer l'intérêt total au crédit, puisque ces intérêts doivent se retrancher, c'est-à-dire comme pour le cas précédent, porter au crédit, mais en dehors de la colonne des sommes, la somme de 3800 fr., et lui faire rapporter intérêt pendant 90 jours, c'est-à-dire depuis l'époque jusqu'à la date d'arrêté du compte, soit $\frac{3420}{60}$ (3420 étant le nombre correspondant divisé par 100).

Cte Crnt et d'Intérêts .... arrêté le 30 Juin 19.. **Avoir.**

9..					1	Avril	Ép.	
ril	17	1 855	75	Envoi eau-de-vie.........	31	Mai	60	1 113
				1 944,25 Balance des capitaux.	30	Juin	90	1 750
		1 948	40	Solde débiteur				
		3 803	40					2 863

De même, si on ne s'occupait que de la somme qui est au crédit, on verrait que, puisque l'intérêt fictif de cette somme est représenté au crédit par $\frac{1113}{60}$, pour pouvoir le retrancher de l'intérêt total, il faudrait que celui-ci soit représenté

au débit; pour cela, il n'y aurait qu'à porter au débit, mais en dehors de la colonne des sommes, la somme de 1855 fr. 75, et lui faire rapporter intérêt pendant 90 jours, c'est-à-dire depuis l'époque jusqu'à la date d'arrêté du compte, soit $\frac{1670}{60}$ (1670 étant le nombre correspondant divisé par 100).

Si nous raisonnions de cette façon, nous aurions alors :

au DOIT		à l'AVOIR	
Intérêt fictif du Doit...........	$\frac{2660}{60}$	Intérêt fictif de l'Avoir........	$\frac{1113}{60}$
Intérêt total de l'Avoir.........	$\frac{1670}{60}$	Intérêt total du Doit...........	$\frac{3420}{60}$

Si, maintenant, nous retranchons les intérêts fictifs des intérêts totaux pour avoir les intérêts réels, nous avons :

au DOIT		à l'AVOIR	
Intérêt réel de l'Avoir.........	$\frac{557}{60}$	Intérêt réel du Doit............	$\frac{760}{60}$

ou encore, faisant la différence des intérêts réels, nous obtenons :

à l'AVOIR

Différence d'intérêts réels en faveur du Doit .... $\frac{203}{60} = 3$ fr. 40

Comme on le voit, le résultat ci-dessus n'a été obtenu qu'en retranchant les intérêts figurant au Doit de ceux qui figurent à l'Avoir, ou réciproquement; on arriverait donc au même résultat en totalisant d'une part, tous les intérêts qui figurent au Doit, d'autre part, tous ceux qui figurent à l'Avoir, et en retranchant ensuite les deux totaux.

Mais avant d'opérer ainsi, on remarquera au sujet de la détermination des intérêts totaux, qu'ayant à faire à des som-

mes rapportant intérêts pendant le même temps, on peut simplifier l'opération en se servant du principe IV établi page 47.

En conséquence, en vertu de ce principe, au lieu de porter à l'Avoir, l'intérêt total du Doit, et au Doit, l'intérêt total de l'Avoir, et comme dans notre cas, la somme du Doit est plus forte que celle de l'Avoir, on se bornera à porter à l'Avoir l'intérêt total produit par la différence des sommes, soit 3800 fr. — 1855 fr. 75.

En effet, au lieu d'avoir :

à l'Avoir,	intérêt total	de fr.	3800	— (calculé sur	90 jours)
au Doit,	—	—	1855,75	—	—
on aura à l'Avoir,	—	—	1944,25	—	—

On inscrira donc à l'Avoir, mais en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, la somme de 1.944 fr. 25, en lui donnant pour dénomination *Balance des capitaux*, et pour valeur le 30 juin, date d'arrêté du compte ; le nombre de jours sera 90 et le nombre correspondant divisé par 100, 1.750.

Si, maintenant, nous reprenons le raisonnement précédent, nous avons :

au DOIT		à l'AVOIR	
Intérêt fictif du Doit...........	$\frac{2660}{60}$	Intérêt fictif de l'Avoir	$\frac{1113}{60}$
		Différence des intérêts totaux.	$\frac{1750}{60}$

et si nous procédons cette fois en totalisant les intérêts qui figurent à l'Avoir, et en retranchant du total l'intérêt qui figure au Doit, nous obtenons :

$$\text{Différence d'int. réels} = \frac{1113 + 1750}{60} - \frac{2660}{60} = \frac{1113 + 1750 - 2660}{60} = \frac{203}{60} = 3 \text{ fr. } 40$$

même résultat que celui déjà trouvé.

S'appuyant sur ce qui précède et appliquant les principes I et II, on obtiendra donc la différence des intérêts réels, en additionnant les nombres qui figurent à l'Avoir, en retranchant du total le nombre qui figure au Doit, et en divisant ensuite la différence, qui n'est autre que la *balance des nombres,* par le diviseur fixe correspondant au taux qui, comme les nombres, aura été aussi divisé par 100.

Et maintenant, cette différence des intérêts réels connue, de quel côté doit-on la porter sur le compte-courant ?

Comme on l'a vu dans la théorie qui précède, le raisonnement, pour la détermination de cette différence d'intérêts, nous a donné le résultat suivant :

À l'AVOIR

Différence d'intérêts réels *en faveur du Doit* = 3 fr. 40 ;

ce qui indique que les intérêts réels se trouvent du côté opposé à celui qui les a produits.

Et, en effet, il ne peut en être autrement, puisque pour toute somme, l'intérêt fictif se trouvant du côté de cette somme, et l'intérêt total, qui est généralement plus fort, se trouvant du côté opposé, il s'en suit que l'intérêt réel, qui en est la différence, se trouve aussi de ce côté opposé (sauf le cas des nombres ou intérêts rouges dans la méthode indirecte, que nous examinerons plus loin).

Dans notre exemple, on portera donc la somme de 3 fr. 40 au débit, dans la colonne des sommes, en lui donnant pour libellé : *Intérêts sur Balance des nombres* ; 203 représentant cette balance, on l'inscrira dans la colonne des nombres.

Les nombres balançant entre eux, il n'y aura plus qu'à faire balancer les sommes entre elles et à arrêter le compte-courant ; on obtient ici un solde débiteur de 1.948 fr. 40 que l'on reporte à nouveau au 1er juillet.

Quatrième cas. — *Plusieurs sommes au débit et plusieurs sommes au crédit du compte-courant.*

Supposons, par exemple, que le compte de M. X... soit débiteur au 30 septembre de 345 fr. 75, et que celui-ci ait fait avec M. Y... les opérations suivantes :

Le 10 octobre, M. X... a fait à M. Y... un envoi de thé de Chine de 4.550 fr., valeur fin novembre.

Le 18 octobre, M. Y... lui a adressé en espèces 3.000 fr. et un effet sur Nice de 2.825 fr. 45 au 15 novembre.

Le 10 novembre, M. X... a fait à M. Y..., une expédition de soierie s'élevant à 5.732 fr., valeur 15 décembre.

Il s'agit d'établir le compte-courant de M. X... chez M. Y..., et de l'arrêter le 31 décembre, en tenant compte des intérêts à 5 % l'an ; on prendra pour époque le 30 septembre.

Ainsi qu'on l'a fait pour les cas précédents, après avoir porté les données sur le compte-courant, on calcule pour toutes les sommes, tant au débit qu'au crédit, les nombres de jours et les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, en inscrivant les résultats dans les colonnes qui leur sont destinées (les nombres étant divisés par 100).

Ceci fait, on remarquera au sujet du débit et d'après le principe I que le total des sommes 6.171 fr. 20 donne un total d'intérêts fictifs représenté par $\frac{1840}{72}$ (1840 étant le total des nombres du débit, et 72 le diviseur fixe, comme les nombres, divisé par 100).

De même, au crédit, on remarquera aussi, d'après le principe I, que le total des sommes 10.282 fr. donne un total d'intérêts fictifs représenté par $\frac{7132}{72}$.

Si, ensuite, on s'occupe des intérêts totaux, on verra que, pour le débit, d'après le principe III, et comme on l'a fait dans le deuxième cas, il y aurait lieu de porter au crédit le total des sommes 6.171 fr. 20, et de lui faire rapporter intérêt

depuis l'époque jusqu'à la date d'arrêté du compte. De même, pour le crédit, d'après le même principe, il y aurait lieu de porter au débit le total des sommes 10.282 fr., et de lui faire également rapporter intérêt pendant le même temps.

Mais, au lieu d'opérer ainsi, d'après le principe IV, et ainsi qu'on l'a vu dans le troisième cas, on n'aura qu'à porter la différence des deux totaux, soit la *balance des capitaux*, du côté le plus faible, et lui faire rapporter intérêt depuis l'époque jusqu'à la date d'arrêté du compte.

Dans le cas qui nous occupe, on portera donc au débit, mais en dehors de la colonne des sommes, puisqu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, la somme de 4.110 fr. 80, en lui donnant comme libellé : *Balance des capitaux* et pour valeur le 31 décembre ; on déterminera ensuite le nombre de jours et le nombre correspondant que l'on inscrira dans leurs colonnes respectives, soit 92 jours et 3781 comme nombre, celui-ci étant divisé par 100.

Doit. Monsieur X..., à ....
à 5 % l'an, chez Mr Y...,

19.								
Octobre	1	345	75	Solde à nouveau	30	Septbre	Ep.	
id	18	3 000	»	m/ envoi espèces	18	Octobre	18	. 3
id	id.	2 825	45	m/ remise Nice	15	Nov.	46	1 3
				4 110,80 Balance des capitaux.	31	Déc.	92	3 7
		21	»	Intérêts s/ Balance des nombres				1 3
		4 089	80	Solde créditeur				
		10 282	»					7 1

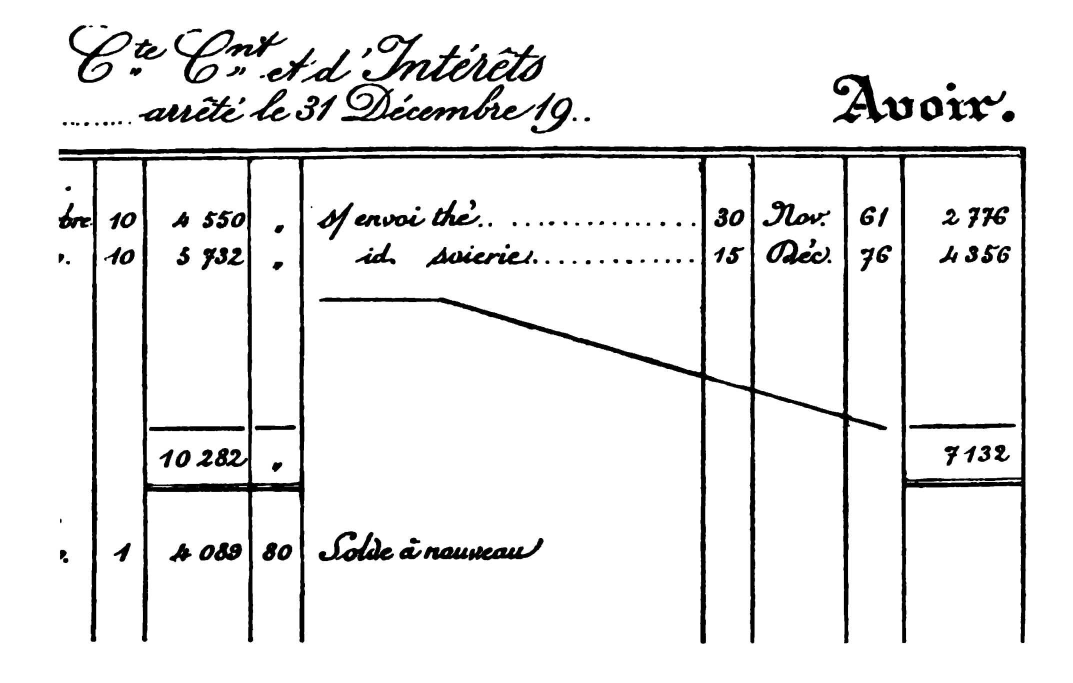
Après avoir opéré ainsi, si nous appliquons la théorie du troisième cas, nous avons :

au DOIT		à l'AVOIR	
Total des int. fictifs du Doit....	$\frac{1840}{72}$	Total des int. fictifs de l'Avoir.	$\frac{7132}{72}$
Différence des intérêts totaux.	$\frac{3781}{72}$		

En totalisant les intérêts qui figurent au Doit, et en retranchant ensuite le total obtenu des intérêts qui figurent à l'Avoir, puisque ceux-ci sont les plus forts, nous avons :

$$\text{Différence des intérêts réels} = \frac{7132}{72} - \frac{1840 + 3781}{72} = \frac{7132}{72} - \frac{5621}{72} = \frac{1511}{72} = 21 \text{ fr.}$$

c'est-à-dire que pour avoir cette différence des intérêts réels, se basant sur les principes I et II, on n'aura qu'à additionner



Cte Ct et d'Intérêts
.... arrêté le 31 Décembre 19..

Avoir.

bre	10	4 550	,	S/ envoi thé...............	30	Nov.	61	2 776
r.	10	5 732	,	id. soieries............	15	Déc.	76	4 356
		10 282	,					7 132
r.	1	4 089	80	Solde à nouveau				

les nombres du Doit, retrancher le total obtenu du nombre de l'Avoir, et diviser ensuite la différence, qui est la *balance des nombres*, par le diviseur fixe correspondant au taux (ce diviseur étant, comme les nombres, divisé par 100).

Ainsi que nous l'avons vu dans le troisième cas, les intérêts réels se trouvant du côté opposé à celui qui les a produits, on portera la somme de 21 fr. au débit dans la colonne des sommes, en lui donnant comme libellé : *Intérêts sur Balance des nombres ;* 1511 étant cette balance, on l'inscrira dans la colonne des nombres.

Les nombres balançant ainsi et les intérêts se trouvant à leur place, il n'y aura plus qu'à arrêter le compte en faisant la balance des sommes et à reporter ensuite le solde à nouveau.

Dans l'exemple qui nous occupe, on a un solde créditeur de 4.089 fr. 80.

Remarque.— Nous devons faire ici la même remarque que celle que nous avons faite à la suite du deuxième cas.

En effet, on pourrait remplacer par la pensée toutes les sommes du débit, ayant des valeurs différentes, par le total de ces sommes, auquel on donnerait pour valeur l'échéance moyenne de toutes les échéances du débit. On appliquerait aussi ce raisonnement aux sommes qui figurent au crédit, et on n'aurait plus alors sur le compte-courant que deux totaux de sommes, l'un au débit et l'autre au crédit, ayant des valeurs telles qu'ils donneraient comme nombres, l'un, le total des nombres du débit, et l'autre, celui des nombres du crédit ; on serait alors ramené au troisième cas.

Emploi de la méthode des parties aliquotes.— Nous avons établi la théorie précédente en employant pour le calcul des intérêts la méthode des nombres et des diviseurs ; mais, ainsi que nous l'avons vu à propos de la théorie de la méthode

directe, la démonstration et la façon d'opérer seraient beaucoup plus simples si on employait la méthode des parties aliquotes ; car, ici, dans le cas de la méthode indirecte, les intérêts fictifs et les intérêts totaux seraient calculés immédiatement, au lieu d'être représentés par leurs nombres.

On commencerait donc par calculer directement les intérêts fictifs de toutes les sommes du débit et du crédit du compte-courant, et on les porterait à la place des nombres, en subdivisant les colonnes en francs et centimes.

Ceci fait, on devrait, d'après le principe de la méthode indirecte, porter, d'une part,au crédit, les intérêts totaux de toutes les sommes du débit, puisque leurs intérêts fictifs figurent au débit, et d'autre part, au débit, les intérêts totaux de toutes les sommes du crédit, puisque leurs intérêts fictifs figurent au crédit.

Mais, puisque ces intérêts totaux sont tous calculés sur le même nombre de jours, c'est-à-dire sur celui compris entre l'époque et la date d'arrêté du compte, on déterminera seulement la différence entre les intérêts totaux des sommes du débit et ceux des sommes du crédit, en appliquant les principes III et IV.

Pour cela, et ainsi que nous l'avons vu dans la théorie précédente, on portera la différence entre le total des sommes du débit et le total des sommes du crédit, c'est-à-dire la *Balance des capitaux*, du côté le plus faible, mais en dehors de la colonne des sommes, en lui donnant pour valeur la date d'arrêté du compte ; on déterminera ensuite l'intérêt produit par cette différence de sommes sur le nombre de jours compris entre l'époque et la valeur qu'on lui a donnée ; le résultat obtenu, qu'on inscrira dans la colonne des intérêts, représentera la différence des intérêts totaux.

Ensuite, il n'y aura plus qu'à faire la différence des deux colonnes d'intérêts pour avoir la différence des intérêts réels

qu'on inscrira dans la colonne des sommes, du côté où la colonne d'intérêts est la plus faible, puisque c'est l'autre colonne qui a donné cette différence d'intérêts réels, et que les intérêts réels, comme nous l'avons vu dans la théorie précédente, se trouvent du côté opposé à celui qui les a produits.

Les intérêts étant à leur place, on arrêtera le compte-courant comme à l'ordinaire en établissant la Balance des intérêts et le Solde débiteur ou créditeur.

Remarque.— Comme nous l'avons dit au sujet de la méthode directe, on peut employer, pour le calcul des intérêts à l'aide des parties aliquotes, la méthode du 6 °/₀, qui consiste à effectuer d'abord les calculs au taux de 6 °/₀, la base 60 étant très commode à cause de ses nombreux sous-multiples; les intérêts sont ensuite ramenés au taux donné, toujours à l'aide des parties aliquotes.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode indirecte sans nombres ou intérêts rouges.— De la théorie précédente, nous déduisons la règle suivante pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts, par la méthode indirecte, en supposant, comme nous l'avons dit, l'époque *antérieure* aux diverses valeurs ou échéances, c'est-à-dire, ainsi qu'on le verra plus loin, en supposant qu'il n'y ait aucun *nombre ou intérêt rouge*.

RÈGLE.— Après avoir inscrit les opérations sur le compte-courant, on procède de la façon suivante :

1° On choisit l'époque, généralement la date d'ouverture ou la première échéance du compte-courant, si celle-ci est la date d'arrêté de l'ancien compte ; l'époque s'inscrit en tête du compte-courant dans la colonne des échéances, en la faisant suivre des lettres **Ep**. *qui signifient* **Époque.**

2° On calcule, au débit et au crédit, les nombres de jours compris entre

la date choisie pour époque et les diverses valeurs ou échéances, en les inscrivant dans les colonnes qui leur sont assignées (1).

3° On détermine, pour toutes les sommes, les **nombres** *ou les* **intérêts** *sur les nombres de jours que l'on a calculés, les* **nombres**, *si on emploie la méthode des nombres et des diviseurs, les* **intérêts**, *si on se sert de celle des parties aliquotes ; on inscrit les résultats dans les colonnes qui leur sont destinées (2).*

4° On fait la **Balance des capitaux** *que l'on porte du côté le plus faible, dans la* **colonne des libellés**, *en lui donnant pour valeur la date d'arrêté du compte.*

5° On calcule, pour cette balance, le nombre ou l'intérêt, sur le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté, en inscrivant le nombre de jours dans la colonne des jours, et le nombre ou l'intérêt, dans la colonne des nombres ou des intérêts (3).

6° On fait, sur une feuille à part, le total des nombres ou des intérêts du débit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts du crédit ; on fait également la différence des deux totaux.

7° On calcule les intérêts provenant de la différence des nombres, si on a employé la méthode des nombres et des diviseurs, et on les porte dans la colonne des sommes, du côté le plus faible en nombres, en les libellant : **Intérêts sur Balance des nombres**, *cette balance devant aussi être portée, du même côté, dans la colonne des nombres (4).*

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, on n'a qu'à porter, dans la colonne des sommes, et du côté le plus faible en intérêts, la différence des deux colonnes d'intérêts, en lui donnant pour libellé : **Intérêts** *et* **Balance des intérêts**, *celle-ci devant être inscrite, du même côté, dans la colonne des intérêts.*

8° On fait à part le total des capitaux du débit et celui des capitaux du crédit, en y comprenant les intérêts, puis la différence de ces deux totaux, que l'on porte dans la colonne des sommes, du côté le plus faible, sous la

(1) Si la première échéance a été prise pour *époque*, le nombre de jours correspondant est égal à 0, et on le remplace par les lettres *Ep.*

(2) On divise les nombres par 100 pour simplifier les calculs. (Voir page 12).

(3) Comme les autres nombres, on divise aussi celui-ci par 100.

(4) Les nombres ayant été divisés par 100, on divise aussi le diviseur fixe par 100 (Voir page 12).

dénomination de **Solde débiteur** *ou* **Solde créditeur**, *suivant le cas.*

9° On ferme le compte-courant en inscrivant sur une même ligne horizontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts et ceux des colonnes de sommes, totaux qui sont alors égaux deux à deux, et sous lesquels on tire des doubles traits ; — on rouvre ensuite le compte à la date d'arrêté, en portant le **Solde à nouveau** *au débit, s'il est débiteur, ou au crédit, s'il est créditeur, et en lui donnant pour valeur cette date d'arrêté.*

N. B. — S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y inscrit les lettres S. E. ou O. (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MÉTHODE INDIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉRÊ

Doit. Monsieur Durbec à Orléa
à 4 % l'an, chez M.rs ....

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	24	1 2
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	9	
Nov	6	2 000	"	s/ traite	5	Déc	44	8
id.	20	1 300	"	n/ envoi espèces	20	Nov	29	3
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	51	1 6
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	49	7
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	54	3 5
		20 657	25					8 5
19..								
Janv.	1	1 970	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE INDIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à établir, comme modèle de compte-courant et d'intérêts tenu par la méthode indirecte, sans nombres ou intérêts rouges, le compte-courant de M. Durbec à Orléans, déjà établi par la méthode directe. On emploiera :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,
2° — — parties aliquotes (calculs à 4 %),
3° — — — — (calculs à 6 %).

)UGES — Emploi des Nombres et des Diviseurs

Compte-Courant et d'Intérêts
...........arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

)..								
t.	22	1 500	»	s/ chèque	22	Oct.	Ép.	
!.	id	1 850	»	s/ remise Narbonne	31	id.	9	167
t.	25	4 515	25	s/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	34	1 535
w.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	39	1 765
l.	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	49	1 857
éc.	14	2 500	»	s/ chèque	14	id.	53	1 325
				1975,55 Balance des capitaux	31	id	70	1 383
		5	50	Intérêts s/ Balance des nombres				493
		1 970	05	Solde débiteur				
		20 657	25					8 525

Doit. *Monsieur Durbec à Orléa…*
à 4 % l'an, chez M.rs ……

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	24	14
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	9	0
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	44	9
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov.	29	4
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	51	18
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	49	8
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	54	33
		20 657	25					94
19..								
Janv.	1	1 970	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

MÉTHODE INDIRECTE SANS NOMBRES OU INTÉRÊ

Doit. *Monsieur Durbec à Orléa…*
à 4 % l'an, chez M.rs ……

19..								
Oct.	15	5 300	65	n/ facture huiles	15	Nov.	24	21
id.	31	752	10	n/ paiem.t transport envoi vin.	31	Oct.	9	1
Nov.	6	2 000	»	s/ traite	5	Déc.	44	14
id.	20	1 300	»	n/ envoi espèces	20	Nov.	29	6
id.	28	3 226	40	n/ remise Paris	12	Déc.	51	27
id.	id.	1 575	75	id. Auxerre	10	id.	49	12
Déc.	5	6 502	35	n/ facture sucre	15	id.	54	58
		20 657	25					142
19..								
Janv.	1	1 970	05	Solde à nouveau	31	Déc.		

1 Compte-Courant et d'Intérêts
.... arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

19..									
ct.	22	1 500	»	s/ chèque	22	Oct.	Ep.		
d.	id.	1 850	»	s/ remise Narbonne	31	id.	9	1	85
d.	25	4 515	25	s/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	34	17	05
ov	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	39	19	60
id.	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	49	20	65
éc.	14	2 500	»	s/ chèque	14	id.	53	14	75
				1 975,55 Balance des capitaux	31	id.	70	15	35
		5	50	Intérêts et Balance des intérêts				5	50
		1 970	05	Solde débiteur					
		20 657	25					94	75

OUGES — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 6 %

1 Compte-Courant et d'Intérêts
.... arrêté le 31 Déc.bre 19..

Avoir.

9..									
t.	22	1 500	»	s/ chèque	22	Oct.	Ep.		
d.	id.	1 850	»	s/ remise Narbonne	31	id.	9	2	80
d.	25	4 515	25	s/ facture vin d'Orléans	25	Nov.	34	25	60
ov.	18	4 525	60	id. conserves	30	id.	39	29	40
d.	25	3 790	85	id. vin de Saumur	10	Déc.	49	30	95
éc.	14	2 500	»	s/ chèque	14	id.	53	22	05
				1 975,55 Balance des capitaux	31	id.	70	23	05
		5	50	Intérêts à 4 % et Balance des intérêts				8	25
		1 970	05	Solde débiteur					
		20 657	25					142	10

DES NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES DANS LA MÉTHODE INDIRECTE

Comme il a été convenu lorsque nous avons établi le principe de la méthode indirecte, nous avons supposé jusqu'à présent que toutes les échéances étaient postérieures à la date choisie pour époque, et c'est même avec cette supposition, que nous avons établi la théorie de la méthode indirecte et que nous en avons déduit la règle générale.

Cependant, il peut aussi se faire que certaines valeurs ou échéances soient antérieures à l'époque. Dans ce cas, et ainsi qu'on le verra plus loin, les nombres produisant les intérêts fictifs ou ces intérêts mêmes, n'étant pas de la même nature que les autres, et devant, par conséquent, être traités différemment, ils doivent être distingués sur le compte-courant ; on les écrit pour cela à l'encre rouge.

L'époque étant choisie comme nous l'avons indiqué, les nombres ou intérêts rouges de la méthode indirecte ne peuvent guère provenir que des retours d'effets ou des sommes omises dans les comptes précédents.

Comme pour la méthode directe, nous étudierons la question en supposant les trois positions suivantes que peuvent occuper sur les comptes-courants les différentes valeurs ou échéances.

La valeur peut être :

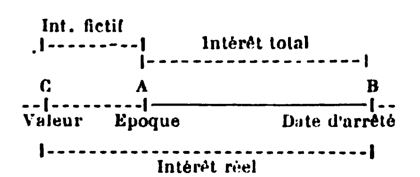
1° antérieure à l'époque,

2° comprise entre l'époque et la date d'arrêté du compte,

3° postérieure à la date d'arrêté du compte.

PREMIER CAS. — *Valeur antérieure à l'époque.*

Supposons une somme de 6.500 fr. ayant pour valeur le 28 février et figurant sur un compte-courant, dont l'époque choisie est le 1er avril, et la date d'arrêté, le 30 juin.

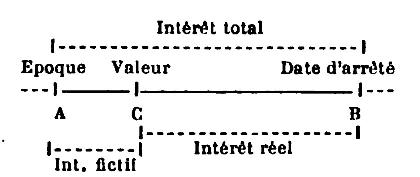


D'après les définitions que nous avons données page 89, l'intérêt fictif est représenté, dans le cas qui nous occupe, par A C, l'intérêt réel par C B et l'intérêt total par A B. Or, si nous reprenons le principe que nous avons établi pour le cas général de la méthode indirecte, nous verrons, d'après la figure ci-dessus, que l'intérêt réel C B est égal au total de l'intérêt fictif A C et de l'intérêt total A B, et que, par conséquent, pour obtenir cet intérêt réel, *il faut ajouter l'intérêt fictif à l'intérêt total,* au lieu de l'en retrancher ; cet intérêt fictif est donc de nature différente de ceux situés du même côté sur le compte-courant et provenant des sommes dont les valeurs ou échéances se trouvent dans le cas général. On inscrira donc cet intérêt fictif ou le nombre correspondant, suivant la méthode employée, à l'*encre rouge*, pour le distinguer des autres, et on le portera ensuite à l'encre noire du côté opposé, c'est-à-dire du côté où se trouve l'intérêt total, afin d'être ajouté à celui-ci.

Remarque. — Nous remarquerons, dans ce cas, que quoique l'intérêt fictif soit reporté du côté opposé pour être ajouté à l'intérêt total, l'intérêt réel ne se trouve pas moins de ce côté opposé, comme dans le cas général de la méthode indirecte, sans nombres ou intérêts rouges.

DEUXIÈME CAS. — *Valeur comprise entre l'époque et la date d'arrêté du compte.*

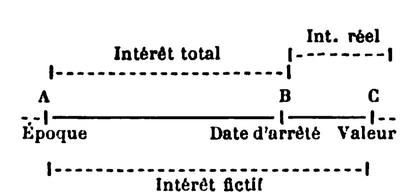
Supposons un compte-courant sur lequel figure une somme de 3.500 fr. à l'échéance du 10 juillet, l'époque choisie étant le 1er juillet, et la date d'arrêté, le 30 septembre.



Dans ce cas, et ainsi que l'indique la figure ci-contre, l'intérêt réel CB étant égal à la différence qui existe entre l'intérêt total AB et l'intérêt fictif AC, on se trouve dans le cas général que nous avons établi pour la méthode indirecte, sans nombres ou intérêts rouges.

TROISIÈME CAS. — *Valeur postérieure à la date d'arrêté du compte.*

Supposons encore sur un compte-courant une somme de 2.800 fr. à l'échéance du 15 avril, l'époque choisie étant le 1er janvier, et la date d'arrêté, le 31 mars.



Dans ce cas, et comme on le voit sur la figure ci-contre, l'intérêt réel BC est égal à la différence qui existe entre l'intérêt total AB et l'intérêt fictif AC, de sorte que l'on se trouve toujours dans le cas général établi pour la méthode indirecte, sans nombres ou intérêts rouges.

Néanmoins, on remarquera ici que comme diversion au principe de la méthode indirecte, établi page 89, c'est l'intérêt fictif qui est égal au total de l'intérêt réel et de l'intérêt total ; mais, comme pour obtenir l'intérêt réel, il s'agit toujours d'une différence d'intérêts, il n'y a pas lieu de modifier la théorie et la règle générale que nous avons établies.

Cependant, nous avons vu, dans la théorie de la méthode indirecte, page 102, que l'intérêt total étant généralement plus fort que l'intérêt fictif, l'intérêt réel, provenant de la différence de ces intérêts, figurait sur le compte-courant du même côté que l'intérêt total, c'est-à-dire, du côté opposé à celui où se trouve la somme qui l'a produit. Or, tandis que cela se présente dans les deux cas précédents, il n'en est pas de même dans le troisième cas, car l'intérêt fictif se trouvant ici plus grand que l'intérêt total, l'intérêt réel figure du même côté que l'intérêt fictif.

Et, en effet, il faut bien qu'il en soit ainsi, car si nous traitons la question par la méthode directe, nous verrons, qu'ayant à faire à des valeurs postérieures à la date d'arrêté du compte, donnant par conséquent lieu à des nombres ou intérêts rouges, ces nombres ou intérêts devront être reportés en noir du côté opposé, afin d'être retranchés des sommes, au lieu de leur être ajoutés ; c'est justement ce qui se passe dans notre troisième cas, mais sans nous servir des nombres ou intérêts rouges ; voilà pourquoi la méthode indirecte supprime les nombres ou intérêts rouges de la méthode directe.

Comme exemple, voir, pages 130-131, le compte-courant et d'intérêts de M. Papillon, de Paris, des pages 82-83, traité par la méthode indirecte et sans nombres rouges.

Conséquence. — Comme conséquence de la théorie précédente, nous déduisons que :

Dans la méthode indirecte, les nombres ou intérêts rouges ne se présentent que lorsque les valeurs ou échéances sont antérieures à la date choisie pour époque.

Remarque.— De même que dans la méthode directe, on peut éviter les nombres ou intérêts rouges en prenant d'abord

comme date d'arrêté une date la plus postérieure possible, dans la méthode indirecte, on pourrait aussi les éviter en choisissant pour époque une date la plus antérieure possible.

Cas particuliers. — Dans l'étude qui précède, nous avons choisi autant que possible pour époque la date d'ouverture ou la première échéance du compte-courant lorsque celle-ci était la date d'arrêté du compte précédent.

Cependant, certaines personnes ayant l'habitude de prendre pour époque la première échéance inscrite sur le compte et qui peut être une date *absolument quelconque,* nous avons cru devoir examiner au point de vue théorique les différents cas qui peuvent se présenter, en leur appliquant les règles que nous avons établies.

D'abord, nous devons reconnaître que, si l'époque choisie est antérieure à la date d'arrêté du compte, nous nous trouvons toujours en présence de l'un des trois cas précédemment étudiés (pages 115 et 116).

Si, au contraire, l'époque est postérieure à la date d'arrêté du compte, nous avons à examiner trois nouveaux cas au sujet des diverses valeurs ou échéances figurant sur le compte-courant.

L'époque choisie peut être postérieure à la date d'arrêté du compte, lorsque, par exemple, celle-ci n'étant d'abord pas connue, on aura effectué les calculs d'intérêts fictifs en prenant pour époque la première échéance du compte, qui peut être une date assez avancée, et que l'on devra ensuite arrêter le compte à une date qui le sera moins.

Les trois nouveaux cas à examiner sont les suivants :

La valeur peut être :

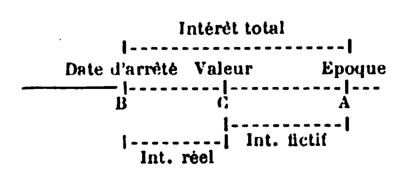
1° antérieure à la date d'arrêté du compte,

2° comprise entre la date d'arrêté et l'époque choisie,

3° postérieure à l'époque.

DEUXIÈME CAS. — *Valeur comprise entre la date d'arrêté et l'époque choisie.*

Soit, sur un compte-courant, une somme de 1.600 fr. à l'échéance du 10 juillet, l'époque choisie étant le 20 juillet, et la date d'arrêté du compte, le 30 juin.



Dans ce cas, comme dans le précédent, nous remarquerons d'abord que l'intérêt total et l'intérêt fictif doivent être représentés en rouge sur le compte-courant, puisqu'ils proviennent de valeurs ou échéances antérieures à l'époque.

Si nous appliquons à ce second cas, le principe et la théorie de la méthode indirecte, nous remarquerons, sur la figure ci-dessus, que l'intérêt réel CB est bien égal à la différence qui existe entre l'intérêt total AB et l'intérêt fictif AC, mais que, contrairement au cas général de la méthode indirecte, il se trouve sur le compte-courant du même côté que la somme qui l'a produit.

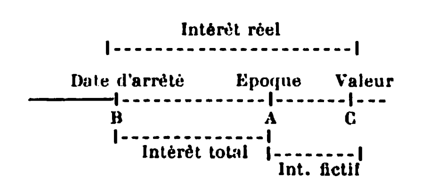
En effet, il doit d'abord se trouver du même côté que l'intérêt total, puisque celui-ci, dans le cas qui nous occupe, est plus fort que l'intérêt fictif.

Mais, cet intérêt total, qui figure habituellement sur le compte-courant du côté opposé à la somme qui l'a produit, se trouvant, dans ce cas particulier, inscrit à l'encre rouge, il devra être porté à l'encre noire du côté opposé, c'est-à-dire du même côté que la somme qui l'a produit; l'intérêt réel se trouvera donc aussi de ce même côté.

Cette position, contraire au cas général, occupée par l'intérêt réel, provient de ce que dans notre cas, la somme de 1.600 fr. ayant une valeur postérieure à la date d'arrêté du compte, l'intérêt calculé doit en être retranché au lieu de lui être ajouté.

TROISIÈME CAS. — *Valeur postérieure à l'époque et à la date d'arrêté du compte.*

Supposons, par exemple, sur un compte-courant, une somme de 2.800 fr. à l'échéance du 15 mars, l'époque choisie étant le 1er mars, et la date d'arrêté, le 31 janvier.



Dans ce cas, nous verrons d'abord que l'intérêt total seul, provenant d'une valeur antérieure à l'époque, il doit être représenté sur le compte-courant à l'encre rouge, l'intérêt fictif figurant à l'encre noire.

Si, maintenant, comme nous l'avons fait pour les deux cas précédents, nous appliquons à ce troisième cas, le principe et la théorie de la méthode indirecte, nous remarquerons sur la figure ci-dessus que l'intérêt réel CB est égal au total de l'intérêt fictif AC et de l'intérêt total AB; de plus, nous dirons que, comme dans le cas précédent, cet intérêt réel se trouve du même côté que la somme qui l'a produit.

En effet, l'intérêt fictif étant représenté sur le compte-courant à l'encre noire, il demeurera à sa place habituelle, c'est-à-dire du côté où se trouve la somme qui l'a produit. Quant à l'intérêt total, qui figure à l'encre rouge du côté opposé, il devra être porté en noir du côté de l'intérêt fictif et s'ajoutera par conséquent à celui-ci ; l'intérêt réel, qui en est le total, sera donc de ce même côté, c'est-à-dire du côté où se trouve la somme qui l'a produit.

Comme nous l'avons dit dans le deuxième cas, il ne peut en être autrement, puisque, la somme de 2.800 fr. ayant une valeur postérieure à la date d'arrêté du compte, l'intérêt calculé doit être retranché de la somme qui l'a produit, au lieu de lui être ajouté.

Remarque I. — Nous remarquerons dans les cas précédents, que la date d'arrêté du compte se trouvant toujours antérieure à l'époque, la balance des capitaux, à laquelle on donne pour valeur cette date d'arrêté, figurera sur le compte-courant avec un nombre ou un intérêt rouge, représentant l'intérêt total, s'il n'y a qu'une seule somme sur le compte-courant, le total ou la différence des intérêts totaux, s'il y en a plusieurs.

Remarque II. — Malgré le choix habituel de la première échéance pour époque, les trois cas précédents ne se présentent pas souvent dans la pratique ; cependant, afin d'éviter autant que possible les nombres ou intérêts rouges, nous conseillerons toujours de choisir pour époque la date d'ouverture ou la première échéance du compte si celle-ci est la date d'arrêté du compte précédent.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode indirecte avec nombres ou intérêts rouges. — De la théorie que nous venons d'établir pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode indirecte, nous déduisons la règle générale suivante :

Règle.— Après avoir inscrit les opérations sur le compte-courant, on opère de la façon suivante :

1° On choisit l'époque, généralement la date d'ouverture du compte, ou la première échéance, si celle-ci est la date d'arrêté du compte précédent: on inscrit l'époque dans la colonne des valeurs ou échéances, en la faisant suivre des lettres **Ep.** *qui signifient* **Époque.**

*2° On calcule, au débit et au crédit, les nombres de jours compris entre la date choisie pour époque et les différentes valeurs ou échéances, en les inscrivant à l'***encre noire** *dans les colonnes de jours. Pour les échéances ou valeurs antérieures à l'époque, on calcule les nombres de*

*jours compris entre ces échéances ou valeurs et l'époque, et on les inscrit dans leurs colonnes à l'***encre rouge** *(1).*

*3° On détermine, pour toutes les sommes, les nombres ou les intérêts sur les nombres de jours trouvés, en inscrivant à l'***encre noire** *les nombres ou les intérêts qui proviennent des jours inscrits en noir, et à l'***encre rouge,** *ceux qui proviennent des jours inscrits en rouge (2).*

4° On fait la **Balance des capitaux** *que l'on porte du côté le plus faible dans la* **colonne des libellés,** *en lui donnant pour valeur la date d'arrêté du compte.*

5° On détermine, pour cette balance, le nombre ou l'intérêt sur le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté, en inscrivant le nombre de jours dans la colonne des jours, et le nombre ou l'intérêt dans la colonne des nombres ou des intérêts (3).

6° On fait ensuite le total des nombres ou des intérêts rouges du débit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts rouges du crédit ; on fait également la différence des deux totaux trouvés, et on l'inscrit à l'encre noire dans la colonne des nombres ou des intérêts, du côté qui a donné le plus faible total, en lui donnant comme libellé : **Balance des nombres rouges** *ou* **Balance des intérêts rouges,** *suivant le cas.*

7° On fait également à part le total des nombres ou des intérêts noirs du débit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts noirs du crédit, en y comprenant la balance établie ci-dessus, et on fait la différence des deux totaux.

8° On calcule les intérêts provenant de la différence des nombres, si on s'est servi de la méthode des nombres et des diviseurs, et on les porte dans la colonne des sommes, du côté le plus faible en nombres, en les libellant : **Intérêts sur Balance des nombres,** *cette balance devant aussi être portée du même côté dans la colonne des nombres (4).*

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, on n'a qu'à porter dans la colonne des sommes et du côté le plus faible en intérêts la différence des deux colonnes d'intérêts, en lui donnant pour libellé : **Intérêts**

(1) Si la première échéance a été prise pour époque, le nombre de jours correspondant est nul, et on le remplace par les lettres *Ep*.

(2) Afin de les simplifier, on divise les nombres noirs et les nombres rouges par 100 (Voir page 12).

(3) Comme les autres nombres, celui-ci doit être aussi divisé par 100.

(4) Les nombres ayant été divisés par 100, on divise aussi le diviseur fixe par 100 (Voir page 12).

et **Balance des intérêts,** *celle-ci devant être inscrite du même côté dans la colonne des intérêts.*

9° On fait, sur une feuille à part, le total des sommes du débit et celui des sommes du crédit, en y comprenant les intérêts, puis la différence des deux totaux, que l'on porte dans la colonne des sommes du côté le plus faible, sous la dénomination de **Solde débiteur** *ou* **Solde créditeur**, *suivant le cas.*

10° On ferme le compte-courant en inscrivant sur une même ligne horizontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts et ceux des colonnes de sommes, totaux qui sont alors égaux deux à deux et sous lesquels on tire des doubles traits (1) ; — on rouvre ensuite le compte en portant le **Solde à nouveau** *au débit, s'il est débiteur, ou au crédit, s'il est créditeur, et en lui donnant pour valeur la date à laquelle on a arrêté le compte.*

N. B. — S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y mentionne les lettres S. E. ou O. (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE INDIRECTE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à dresser le compte-courant et d'intérêts de M. Duchemin de Rouen, chez M. Moireau de Lyon, en supposant les opérations suivantes; le compte, qui présentait au 31 décembre un solde débiteur de 675 fr. 50, devra être arrêté le 31 mars, en calculant les intérêts à 5 °/₀ l'an :

Le 10 janvier, Moireau a vendu et facturé à Duchemin différentes soieries, s'élevant à 10.625 fr., valeur 10 février.

Le même jour, Duchemin retourne à Moireau les deux effets suivants impayés :

Lille.....	10 décembre,	2.450 fr. 40,	frais compris
Quimper.	25 »	1.842 fr. 70,	» »

(1) Il est bien entendu que les nombres ou intérêts rouges ne doivent pas être compris dans l'addition des colonnes de nombres ou d'intérêts.

Le 20 janvier, Duchemin reçoit de Moireau un avis de disposition sur lui de 3.800 fr. au 5 février et de 2.500 fr. au 25 du même mois.

Le 22 janvier, Duchemin avise Moireau, qu'ayant examiné son compte-courant, arrêté le 31 décembre, il a remarqué que celui-ci avait oublié de le débiter du chèque de 165 fr. qu'il lui avait adressé le 15 novembre dernier : Moireau en passe écritures sur le nouveau compte.

Le 14 février, Moireau reçoit de Duchemin un envoi de cotonnades, dont le montant est de 12.355 fr. 45, valeur 31 mars.

Le 21 février, Moireau adresse à Duchemin un chèque sur la Société Générale de 7.300 fr. et une remise sur le Havre de 3.748 fr. 75 au 15 mars.

Le 5 mars, il reçoit de Duchemin, en compte, les effets suivants :

Grenoble.......	15 avril,	5.250 fr.
Saint-Etienne..	30 »	1.810 fr. 80

Le 10 mars, Moireau adresse facture à Duchemin pour des articles de modes qu'il lui a expédiés et s'élevant à 8.637 fr. 65, valeur 31 mars.

Le 20 mars, Duchemin paye pour le compte de Moireau 955 fr. de droits de douane, pour des marchandises qui lui ont été consignées, et qu'il doit lui adresser.

On emploiera :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,
2° — — parties aliquotes (calculs à 5 %),
3° — — — — (calculs à 6 %).

Doit. *Monsieur Duchemin de Roue*
à 5 % l'an, chez Mr Moirea

19..								
Janv.	1	675	50	Solde à nouveau..................	31	Déc.	Ep.	
id.	10	10 625	»	m/ facture soieries..............	10	Février	41	4 3
id.	22	165	»	Omission chèque 15 Nov.bre...	15	Nov.	46	
Février	21	7 300	»	m/ chèque....................	21	Février	52	3 7
id.	id.	3 748	75	m/ remise Le Hâvre..........	15	Mars	74	2 7
Mars	10	8 637	65	m/ facture modes............	31	id.	90	7 7
				Balance des nombres rouges...				5
		45	10	Intérêts s/ Balance des nombres				3 2
		31 197	»					22 4
Avril	1	232	65	Solde à nouveau	31	Mars		

MÉTHODE INDIRECTE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊ

Doit. *Monsieur Duchemin de Roue*
à 5 % l'an, chez Mr Moirea

19..									
Janv.	1	675	50	Solde à nouveau..................	31	Déc.	Ep.		
id.	10	10 625	»	m/ facture soieries..............	10	Février	41	60	
id.	22	165	»	Omission chèque 15 Nov.bre...	15	Nov.	46	1	
Février	21	7 300	»	m/ chèque....................	21	Février	52	52	
id.	id.	3 748	75	m/ remise Le Hâvre..........	15	Mars	74	38	
Mars	10	8 637	65	m/ facture modes............	31	id.	90	107	
				Balance des intérêts rouges.				7	
		45	10	Intérêts et Balance des intérêts				45	
		31 197	»					312	
Avril	1	232	65	Solde à nouveau	31	Mars			

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

Compte-Courant et d'Intérêts Lyon, arrêté le 31 Mars 19.. Avoir.

..								
zo.	10	2 450	40	Retour Lille impayé	10	Déc.	21	515
l.	id.	1 842	70	id. Quimper impayé	25	id.	6	111
l.	20	3 800	»	m/ traite	5	Février	36	1 368
l.	id	2 500	»	id.	25	id.	56	1 400
rier	14	12 355	45	s/ facture cotonnades	31	Mars	90	11 120
rs	5	5 250	»	s/ remise Grenoble	15	Avril	105	5 513
l.	id	1 810	80	id. St-Etienne	30	id.	120	2 172
l.	20	955	»	s/ versement droits de douane	20	Mars	79	754
				187f,55 Balance des capitaux	31	id.	90	168
		232	65	Solde débiteur				
		31 197	»					22 495

JGES (1) — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 5 %

Compte-Courant et d'Intérêts Lyon, arrêté le 31 Mars 19.. Avoir.

.									
o.	10	2 450	40	Retour Lille impayé	10	Déc.	21	7	15
	id.	1 842	70	id. Quimper impayé	25	id.	6	1	55
	20	3 800	»	m/ traite	5	Février	36	19	»
	id	2 500	»	id.	25	id.	56	19	45
ier	14	12.355	45	s/ facture cotonnades	31	Mars	90	154	45
rs	5	5 250	»	s/ remise Grenoble	15	Avril	105	76	55
	id	1 810	80	id. St-Etienne	30	id.	120	30	15
	20	955	»	s/ versement droits de douane	20	Mars	79	10	45
				187f,55 Balance des capitaux	31	id.	90	2	35
		232	65	Solde débiteur					
		31 197	»					312	40

Doit. *Monsieur Duchemin de Rou… à 5 % l'an, chez Mr. Moirea…*

19..								
Janv.	1	675	50	Solde à nouveau............	31	Déc.	Ep.	
id.	10	10 625	»	m/ facture soieries............	10	Février	41	72
id.	22	165	»	Omission chèque 15 Nov.bre...	15	Nov.	<u>46</u>	1
Février	21	7 300	»	m/ chèque............	21	Février	52	63
id.	id.	3 748	75	m/ remise Le Hâvre..........	15	Mars	74	46
Mars	10	8 637	65	m/ facture modes............	31	id.	90	129
				Balance des intérêts rouges.				9
		45	10	Int. à 5 % et Bal. des int. à 6 %				54
		31 197	»					374
Avril	1	232	65	Solde à nouveau	31	Mars		

Comparaison entre la méthode directe et la méthode indirecte. — La comparaison entre la méthode directe et la méthode indirecte peut être faite sur les points suivants :

1° Dans la méthode directe, on compte les jours en allant en avant, de l'échéance vers la date d'arrêté du compte ; dans la méthode indirecte, en allant en arrière, de l'échéance vers l'époque.

2° Dans la méthode directe, on ne se sert pas, comme dans la méthode indirecte, de la balance des capitaux, pour le calcul des intérêts.

3° Dans la méthode directe, les nombres ou intérêts rouges sont très fréquents et se présentent lorsque les valeurs ou échéances sont *postérieures* à la date d'arrêté du compte,

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

Compte-Courant et d'Intérêts
Lyon, arrêté le 31 Mars 19..

Avoir.

..v.	10	2 450	40	Retour Lille impayé..........	10	Déc.	21	8	60
t.	id	1 842	70	id. Quimper impayé.....	25	id.	6	1	85
r.	20	3 800	„	m/ traite..................	5	Février	36	22	80
.	id	2 500	„	id.	25	id.	56	23	35
ier	14	12 355	45	s/ facture cotonnades.....	31	Mars	90	185	35
rs	5	5 250	„	s/ remise Grenoble..........	15	Avril	105	91	90
.	id.	1 810	80	id. St-Étienne........	30	id.	120	36	20
.	20	955	„	s/ versement droits de douane.	20	Mars	79	12	55
				187f,55 Balance des capitaux..	31	id.	90	2	80
		232	65	Solde débiteur					
		31 197	„					374	95

tandis que dans la méthode indirecte, ils sont moins fréquents et se présentent lorsque les valeurs ou échéances sont *antérieures* à la date choisie pour époque.

4° Dans la méthode directe, les intérêts se placent sous les capitaux du côté opposé à la balance des nombres ou des intérêts, tandis que dans la méthode indirecte, ils se placent sous les capitaux du même côté que la balance des nombres ou des intérêts.

5° Enfin, si un même compte est établi par les deux méthodes, les nombres de jours correspondant à la même somme, additionnés deux à deux, donnent un total qui doit toujours être égal au nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté du compte.

Avantages de la méthode indirecte. — La méthode indirecte permet, en calculant d'abord les intérêts fictifs, de préparer les comptes, sans en connaître la date d'arrêté, et au fur et à mesure que les opérations se produisent. Il est vrai que la plupart du temps, cette date d'arrêté est connue à l'avance, et que l'avantage ci-dessus de la méthode indirecte sur la méthode directe n'est pas toujours bien apprécié ; nous avons même donné à ce sujet un moyen de préparer les calculs d'intérêts, par la méthode directe, sans connaître la date d'arrêté du compte, et permettant même d'éviter les nombres ou intérêts rouges ; mais, comme ce moyen nécessite tout de même une

MÉTHODE INDIRECTE — Suppression des Nom

Doit. Monsieur Papillon à Pa
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès &

19..								
Avril	1	7 345	25	Solde à nouveau	31	Mars	Ep.	
id.	25	1 500	»	Versement de X.	25	Avril	25	
Mai	18	5 000	»	n/ remise Compiègne	10	Juin	71	3
id.	id.	650	»	id. Nancy	15	Juil.	106	
Juin	10	4 855	»	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	86	4
id.	28	5 742	35	n/ facture soierie	15	Août	137	7
		59	45	Intérêts s/ Balance des nombres				7
		25 152	05					23
Juil.	1	3 112	16	Solde à nouveau	30	Juin		

rectification, on préfère la méthode indirecte, appliquée comme une règle générale à tous les comptes.

On préfère aussi la méthode indirecte, parce qu'elle supprime, dit-on, les nombres ou intérêts rouges ; cela n'est pas tout à fait exact, car, comme nous l'avons vu, cette méthode a aussi, mais beaucoup moins souvent, cela est vrai, ses nombres ou intérêts rouges.

Voici, néanmoins, un modèle de compte-courant et d'intérêts tenu par la méthode indirecte et supprimant les nombres rouges du compte de M. Papillon, de Paris, chez MM. Linarès et Cie, de Lyon, établi pages 82-83.

Intérêts rouges de la Méthode Directe

Compte-Courant et d'Intérêts
Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

...								
...il	10	2 000	»	s/ paiement traite Y	10	Avril	10	200
...ai	5	4 000	»	n/ traite	28	Juin	39	3 560
...l	15	2 325	40	s/ facture articles de bazars...	15	Juil.	106	2 465
...l	id.	3 852	75	id. parfumerie	25	Juil.	116	9 267
...in	12	4 136	25	id. articles de Paris...	25	Juil.		
...l.	16	2 600	»	s/ Cte de coût et frais	30	Juin	91	2 366
...l	id	3 125	50	s/ remise Lyon	10	Juil.	101	3 156
				3 052,70 Balance des capitaux	30	Juin	91	2 777
		3 112	15	Solde débiteur				
		25 152	05					23 791

MÉTHODE HAMBOURGEOISE
OU PAR SOLDES

Définition.— *La Méthode hambourgeoise* est ainsi appelée parce qu'elle a été d'abord pratiquée à Hambourg.

Elle est aussi appelée *Méthode par soldes*, parce que le solde du compte-courant s'établit à chaque opération, et que les intérêts se calculent sur les soldes ainsi déterminés.

On l'appelle aussi *Méthode par échelle*, à cause d'une disposition spéciale qu'on lui donne souvent.

Principe et théorie de la méthode hambourgeoise. — Contrairement aux méthodes directe et indirecte que nous avons étudiées, le principe de la méthode hambourgeoise s'applique sur le *système par soldes*, au lieu de s'appliquer sur le *système par compensation*.

Ces deux systèmes, ayant été déjà étudiés page 44, il n'y aurait pas lieu d'y revenir, mais pour établir la théorie de la méthode hambourgeoise, nous devons rappeler le système par soldes, puisqu'elle s'y repose entièrement.

Supposons l'exemple suivant :

Admettons que nous soyons en relations d'affaires avec Bernard, de Bordeaux, et que nous convenions ensemble de porter nos opérations en compte-courant, en tenant compte des intérêts au taux de 6 %.

Supposons d'abord que le 15 janvier nous achetions à Bernard pour 5.600 fr. de marchandises, valeur 15 janvier ; nous porte-

rons cette somme au crédit de son compte, en lui faisant rapporter intérêt à 6 %, jusqu'au moment où Bernard cessera d'être créditeur de cette somme.

Supposons donc que le 25 janvier, nous fassions à Bernard un envoi en espèces de 3.000 fr.; à ce moment-là, celui-ci n'étant plus créditeur de 5.600 fr., mais seulement de :

$$5.600 - 3.000 = 2.600,$$

la première somme cessera de lui rapporter intérêt, lequel ne lui sera dû par conséquent sur cette somme que du 15 au 25 janvier, soit pendant 10 jours ; cet intérêt est de 9 fr. 35.

Cependant le 25 janvier, Bernard se trouvant encore créditeur de 2.600 fr., cette somme lui rapportera à son tour intérêt jusqu'au moment où la situation du compte subira une nouvelle modification.

Supposons que ce soit le 8 février, date à laquelle nous expédions à Bernard pour 8.250 fr. de marchandises, valeur 8 février ; à ce moment-là, la somme de 2.600 fr. cessera de rapporter intérêt, lequel ne sera dû dès lors à Bernard que du 25 janvier au 8 février, soit pendant 14 jours ; cet intérêt est de 6 fr. 05.

A la suite de cette opération, le solde du compte au 8 février se trouve *débiteur* de :

$$8.250 - 2.600 = 5.650 ;$$

ce nouveau solde rapportera également intérêt jusqu'à ce qu'il soit lui-même modifié ; mais, ayant à faire cette fois-ci à un solde débiteur, l'intérêt en résultant sera dû par Bernard, au lieu de lui être dû.

Supposons, enfin, qu'aucune autre opération ne se présente avant la date d'arrêté du compte, qui aura lieu, par exemple, le 28 février ; le solde débiteur 5.650 fr. ne rapportera intérêt que jusqu'à cette date d'arrêté, soit pendant 20 jours ; cet intérêt est de 18 fr. 85.

Quant au solde définitif du compte-courant à cette date, on le déterminera en tenant compte, non seulement des sommes, mais encore des intérêts : ceux dus par Bernard et ceux qui lui sont dus.

Comme on le voit, cette théorie est des plus simples et consiste en définitive à établir le solde du compte-courant à chaque opération et à lui faire rapporter intérêt sur le nombre de jours compris entre *deux échéances ou valeurs consécutives.*

Nous disons *échéances ou valeurs consécutives*, car nous savons très bien que c'est à partir de leurs échéances ou valeurs que les sommes rapportent intérêts.

Mais, pour pouvoir opérer ainsi, on voit qu'il est nécessaire de classer d'abord les opérations par ordre chronologique d'échéances, ce qui ne peut se faire qu'au moment de la clôture du compte ; ce fait retarde dès lors les calculs d'intérêts et constitue un gros inconvénient pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise.

Monsieur Bernard, à Bordeaux
à 6 % l'an, chez Mr. .... d

Dates des Opérations		Libellés	Sommes			
			Doit		Avoir	
19..						
Janvier	15	s/ facture..............................	....	......	....5 600	»
id.	25	m/ envoi espèces..................	... 3 000	»	....	...
Février	8	m/ facture	.. 8 250	»	....	...
		Intérêts en m/ faveur..............	3	45	....	.
		Solde débiteur......................	....	......	.... 5 653	45
			11 253	45	11 253	45
Mars	1	Solde à nouveau....................	5 653	45	....	...

Les opérations étant ainsi classées par ordre chronologique d'échéances, il peut se faire que certaines échéances soient postérieures à la date d'arrêté du compte; c'est un cas que nous étudierons à propos des nombres ou intérêts rouges dans la méthode hambourgeoise; pour l'instant, nous supposerons qu'aucune échéance ne dépasse la date d'arrêté.

Enfin, comme pour les méthodes directe et indirecte, on [redacted]ourra employer indifféremment, pour le calcul des intérêts [redacted]ans la méthode hambourgeoise, la méthode des nombres et [redacted]iviseurs fixes, ou celle des parties aliquotes.

[redacted]**Disposition de la méthode hambourgeoise.** — En raison [redacted] façon de calculer les intérêts dans la méthode hambour-[redacted] celle-ci présente une disposition différente de celle que [redacted]us [redacted]s adoptée pour les méthodes directe et indirecte; nous [redacted]nnons [redacted]-dessous cette disposition, en y portant les opéra-[redacted]ns que [redacted]us avons supposé faites avec Bernard de Bordeaux.

C[redacted]mpte-[redacted]urant et d'Intérêts

...... arrêté [redacted] 28 Février 19..

[redacted]des				Échéances ou [redacted]aleurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts			
[redacted]ébiteurs		[redacted]réditeurs					Doit		Avoir	
		[redacted]600	"	15	[redacted]nvier	10			9	35
		[redacted]00	"	25	id.	14			6	05
5 650	"	[redacted]		[redacted]	[redacted]évrier	20	18	85		
				[redacted]lance des intérêts					3	45
							18	85	18	85
5 653	45			28	Février					

On remarquera sur cette disposition, qu'après avoir classé les opérations par ordre chronologique d'échéances et les avoir inscrites sur le compte-courant, les soldes débiteurs ou créditeurs sont établis comme nous l'avons indiqué et inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées, sur la même ligne, et en face de la somme correspondante à la dernière opération portée sur le compte-courant.

Les échéances ou valeurs sont également inscrites en regard des sommes correspondantes, ainsi que les nombres de jours calculés, pour une somme quelconque, entre sa valeur ou échéance et celle qui vient immédiatement après.

Les intérêts calculés sont ensuite portés dans les colonnes qui leur sont destinées : dans celle intitulée Doit ou celle intitulée Avoir, suivant qu'ils proviennent d'un solde débiteur ou d'un solde créditeur.

La différence des totaux de ces deux colonnes d'intérêts représentera, au moment de l'arrêté du compte, le solde des intérêts, débiteur ou créditeur, à porter dans la colonne des sommes, Doit ou Avoir, suivant le cas. Si on a employé la méthode des nombres, la différence des totaux des deux colonnes de nombres devra être divisée par le diviseur fixe correspondant au taux pour obtenir le chiffre d'intérêts, débiteur ou créditeur, à porter dans la colonne de sommes correspondante (1).

L'arrêté du compte se fait ensuite de la même façon que pour les méthodes directe ou indirecte ; les intérêts ou les nombres balancent entre eux et les sommes entre elles.

Le solde obtenu est reporté à nouveau, en lui donnant pour valeur la date d'arrêté du compte.

(1) Procédé résultant des principes I et II (page 46).

Disposition par échelle ou échelette.— Comme nous l'avons dit, la méthode hambourgeoise est aussi appelée *Méthode par échelle* à cause d'une disposition spéciale qu'on lui donne souvent, et qui représente un long tableau sur lequel les échéances se suivent, rangées par ordre chronologique.

Dans ce cas, le compte-courant se compose de deux documents, dont l'un représente le compte-courant proprement dit, établi suivant la disposition de la méthode directe ou indirecte, et stipulant la date des opérations, les libellés, les sommes, les échéances et les résultats des calculs opérés sur *l'échelle*, c'est-à- dire le solde d'intérêts, débiteur ou créditeur, et enfin le solde du compte-courant à la date d'arrêté.

Quant à l'autre document, qui est l'échelle, il présente la disposition suivante :

Echelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Monsieur Bernard à Bordeaux, à 6% l'an arrêté le 28 Février 19..

Signes débiteurs ou créditeurs	Sommes et Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de jours	Nombres ou Intérêts			
						Doit		Avoir	
C	5 600	"	Janvier	15	10			9	35
D	3 000	"	id.	25					
C	2 600	"			14			6	05
D	8 250	"	Février	8					
D	5 650	"			20	18	85		
D	3	45	Intérêts & Balance des intérêts					3	45
D	5 653	45				18	85	18	85

Sur cette disposition, on remarquera entre autres une colonne intitulée *Signes débiteurs ou créditeurs*, dans laquelle on indique, à l'aide des lettres D ou C, la nature des sommes inscrites sur le compte-courant.

On remarquera également que les soldes établis à chaque opération s'inscrivent dans la même colonne que celle des sommes.

La détermination des nombres de jours, ainsi que des nombres ou des intérêts, se fait de la façon habituelle, ceux-ci étant toujours calculés sur les soldes mêmes.

Le chiffre d'intérêts à porter sur le premier document, au Doit ou à l'Avoir, dans la colonne des sommes, est donné par la balance des deux colonnes d'intérêts. Si on avait employé la méthode des nombres, on l'obtiendrait en divisant la balance des deux colonnes de nombres par le diviseur fixe correspondant au taux.

Méthode hambourgeoise ancienne. — La *Méthode hambourgeoise ancienne* est un ancien procédé d'après lequel les calculs d'intérêts s'effectuent aussi sur les soldes établis à chaque opération, mais avec cette différence que les intérêts calculés s'ajoutent aux soldes eux-mêmes, pour rapporter également intérêts

Ce procédé, qui consiste dans l'*anatoscisme* ou la capitalisation des intérêts, n'est autorisé par l'art. 1154 du Code civil que pour les intérêts de capitaux dus depuis un an au moins ; le délai a été ensuite réduit à trois mois.

Néanmoins, nous donnons ci-après cette ancienne disposition, qui a une certaine analogie avec la *disposition par échelle*.

La différence de 0 fr. 10 que nous trouvons entre le compte suivant et celui établi par la méthode hambourgeoise nouvelle provient de la capitalisation des intérêts.

Il peut y avoir compensation lorsque le solde change souvent de côté ; mais, s'il est, au contraire, souvent débiteur ou créditeur, la différence peut être très sensible ; ce procédé est donc inexact.

Monsieur Bernard, à Bordeaux, s/ Cte Cnt et d'Intts, à 6 % l'an, arrêté le 28 Février 19..

Dates des Opérations		Signes	Sommes		Libellés	Échéances	
19..							
Janv	15	C	5 600	»	s/ facture	15	Janv.
			9	35	plus 10 jours d'intérêts		
		C	5 609	35			
id.	25	D	3 000	»	m/ envoi espèces	25	id.
		C	2 609	35			
			6	10	plus 14 jours d'intérêts		
		C	2 615	45			
Févr.	8	D	8 250	»	m/ facture	8	Févr
		D	5 634	55			
			18	80	plus 20 jours d'intérêts		
		D	5 653	35	Solde débiteur	28	Févr.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise sans nombres ou intérêts rouges. — De la théorie établie pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise, nous déduisons la règle générale suivante, en supposant, comme nous l'avons dit, toutes les valeurs ou échéances *antérieures* à

la date d'arrêté du compte, c'est-à-dire en supposant qu'il n'y ait aucun *nombre ou intérêt rouge ;* nous supposons également qu'on adopte comme disposition celle que nous avons donnée pages 134-135.

Règle. — Pour tenir un compte-courant et d'intérêts par la méthode hambourgeoise, on opère de la façon suivante :

1° On classe les sommes par ordre chronologique d'échéances, et on les inscrit dans les colonnes qui leur sont assignées, ainsi que le détail des opérations.

2° On détermine le solde en sommes à chaque opération, et on l'inscrit dans l'une des colonnes de soldes : Soldes Débiteurs ou Soldes Créditeurs, suivant le cas.

3° On compte les jours compris entre deux échéances ou valeurs consécutives, et entre la dernière et la date d'arrêté du compte ; on les inscrit dans la colonne des jours.

4° On calcule, pour tous les soldes, les **nombres** *ou les* **intérêts** *sur les nombres de jours correspondants : les* **nombres**, *si on emploie la méthode des nombres et des diviseurs, les* **intérêts**, *si on se sert de celle des parties aliquotes ; on inscrit les résultats dans les colonnes qui leur sont destinées : Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent de soldes débiteurs ou de soldes créditeurs (1).*

5° On fait, sur une feuille à part, le total de chacune des deux colonnes de nombres ou d'intérêts, Doit et Avoir, ainsi que la différence des deux totaux, et on porte celle-ci dans la colonne des nombres ou des intérêts la plus faible, en lui donnant pour libellé : **Balance des nombres** *ou* **Balance des intérêts.**

6° On détermine les intérêts provenant de la balance des nombres, si on a employé la méthode des nombres et des diviseurs, et on les inscrit dans la colonne des sommes, Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent d'un excédent de la colonne des nombres intitulée Doit sur celle intitulée Avoir, ou réciproquement ; on leur donne pour libellé : **Intérêts sur...** *(Balance des nombres) (2).*

(1) Pour simplifier, on divise les nombres par 100. (Voir page 12).

(2) Les nombres ayant été divisés par 100, le diviseur fixe doit l'être aussi (Voir page 12).

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, les intérêts à porter dans la colonne des sommes sont donnés par la différence des deux colonnes d'intérêts ; on les libelle **Intérêts en ma faveur** *ou* **Intérêts en sa faveur**, *suivant le cas.*

7° On fait à part le total de chacune des colonnes de sommes, Doit et Avoir, en y comprenant les intérêts ; puis, la différence des deux totaux, que l'on inscrit dans la colonne des sommes la plus faible, sous la dénomination de **Solde débiteur** *ou* **Solde créditeur**, *suivant le cas.*

8° On ferme le compte en inscrivant sur une même ligne horizontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts et ceux des colonnes de sommes, totaux qui sont alors égaux deux à deux et sous lesquels on tire des doubles traits ; — on rouvre ensuite le compte en portant le **Solde à nouveau** *dans les colonnes de sommes et de soldes : celles intitulées Doit et Soldes Débiteurs, s'il est débiteur, ou celles intitulées Avoir et Soldes Créditeurs, s'il est créditeur ; on lui donne pour valeur la date à laquelle on a arrêté le compte.*

N. B.— S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y mentionne les lettre S. E. ou O. (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE HAMBOURGEOISE SANS NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à établir, comme modèle de compte-courant et d'intérêts, tenu par la méthode hambourgeoise, sans nombres ou intérêts rouges, le compte-courant de M. Durbec à Orléans, déjà établi par la méthode directe et la méthode indirecte.

On emploiera :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,
2° — — parties aliquotes (calculs à 4 %),
3° — — — — (calculs à 6 %).

MÉTHODE HAMBOURGEOISE SANS NOMBRES C

Monsieur Durbec, à Orléans, à 4 % l'an, chez Mr. .... de

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Octobre	22	s/ chèque			1 500	"
id.	22	s/ remise Narbonne			1 850	"
id.	31	Transport envoi vin	752	10		
id.	15	m/ facture huiles	5 300	65		
Nov.	20	m/ envoi espèces	1 300	"		
Octobre	25	s/ facture vin d'Orléans			4 515	25
Nov.	18	id. conserves			4 525	60
id.	6	Accepté s/ traite	2 000	"		
id.	25	s/ facture vin de Saumur			3 790	85
id.	28	m/ remise Auxerre	1 575	75		
id.	id.	id. Paris	3 226	40		
Déc.	14	s/ chèque			2 500	"
id.	5	m/ facture sucre	6 502	35		
		Intérêts s/ 494			5	50
		Solde débiteur			1 970	05
			20 657	25	20 657	25
19..						
Janvier	1	Solde à nouveau	1 970	05		

(1) Voir Remarque page 148.

'ÉRETS ROUGES — Emploi des Nombres et des Diviseurs

' Compte-Courant et d'Intérêts

.... arrêté le 31 Décembre 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts	
ébiteurs		Créditeurs					Doit	Avoir
		1 500	"	22	Octobre	9		135
		(1) 2 597	90	31 / id	id / id	15		390
2 702	75			15	Nov.	5		
4 002	75			20	id.	5		
		512	50	25	id.	5		(1) 94
		5 038	10	30	id.	5		
		3 038	10	5	Déc	5		
		(1) 5 253	20	10 / id	id. / id	2		(1) 146
		2 026	80	12	id	2		
		4 526	80	14	id.	1		45
1 975	55			15	id.	16	316	
				Balance des nombres			494	
							810	810
1 970	05			31	Déc			

MÉTHODE HAMBOURGEOISE SANS NOMBRES OU INTÉRÊ

Monsieur Durbec, à Orléans,
à 4 % l'an, chez Mr .... de

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Octobre	22	s/ chèque			1 500	»
id.	22	s/ remise Narbonne			1 850	»
id.	31	Transport envoi vin	752	10		
id.	15	m/ facture huiles	5 300	65		
Nov.	20	m/ envoi espèces	1 300	»		
Octobre	25	s/ facture vin d'Orléans			4 515	25
Nov	18	id. conserves			4 525	60
id.	6	Accepté s/ traite	2 000	»		
id.	25	s/ facture vin de Saumur			3 790	85
id.	28	m/ remise Auxerre	1 575	75		
id.	id	id. Paris	3 226	40		
Déc	14	s/ chèque			2 500	»
id.	5	m/ facture sucre	6 502	35		
		Intérêts en s/ faveur			5	50
		Solde débiteur			1 970	05
			20 657	25	20 657	25
19..						
Janvier	1	Solde à nouveau	1 970	05		

UGES — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 4 %

Compte-Courant et d'Intérêts

................................arrêté le 31 Décembre 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts			
ébiteurs		Créditeurs					Doit		Avoir	
		1 500	"	22	Octobre	9			1	50
		2 597	90	31 id	id id	15			4	35
2 702	75			15	Nov.	5				
4 002	75			20	id.	5				
		512	50	25	id.	5			1	05
		5 038	10	30	id.	5				
		3 038	10	5	Déc	5				
		5 253	20	10 id	id. id	2			1	60
		2 026	80	12	id.	2				
		4 526	80	14	id.	1			0	50
1 975	55			15	id.	16	3	50		
				Balance des intérêts			5	50		
							9	"	9	"
1 970	05			31	Déc					

MÉTHODE HAMBOURGEOISE SANS NOMBRES OU INTÉRÊ

Monsieur Durbec, à Orléans,
à 4 % l'an, chez Mr. .... de

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Octobre	22	s/ chèque			1 500	"
id.	22	s/ remise Narbonne			1 850	"
id.	31	Transport envoi vin	752	10		
id.	15	m/ facture huiles	5 300	65		
Nov.	20	m/ envoi espèces	1 300	"		
Octobre	25	s/ facture vin d'Orléans			4 515	25
Nov.	18	id. conserves			4 525	60
id.	6	Accepté s/ traite	2 000	"		
id.	25	s/ facture vin de Saumur			3 790	85
id.	28	m/ remise Auxerre	1 575	75		
id.	id.	id. Paris	3.226	40		
Déc.	14	s/ chèque			2 500	"
id.	5	m/ facture sucre	6 502	35		
		Intérêts en s/ faveur à 4 %			5	50
		Solde débiteur			1 970	05
			20 657	25	20 657	25
19..						
Janvier	1	Solde à nouveau	1 970	05		

JGES — Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 6 %

Compte-Courant et d'Intérêts

arrêté le 31 Décembre 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts			
ébiteurs		Créditeurs					Doit		Avoir	
		1 500	»	22	Octobre	9			2	25
		2 597	90	31 id	id id	15			6	50
2 702	75			15	Nov.	5				
4 002	75			20	id.	5				
		512	50	25	id.	5			1	55
		5 038	10	30	id.	5				
		3 038	10	5	Déc	5				
		5 253	20	10 id	id. id	2			2	45
		2 026	80	12	id.	2				
		4 526	80	14	id.	1			0	75
1 975	55			15	id.	16	5	25		
		Balance des intérêts à 6 %					8	25		
							13	50	13	50
970	05			31	Déc					

Remarque. — Sur les comptes-courants précédents, nous devons remarquer les simplifications suivantes :

1° Lorsqu'il se présente sur un compte-courant établi par la méthode hambourgeoise plusieurs sommes ayant la même échéance, on n'établit pour toutes ces sommes et le solde précédent qu'un seul solde à cette même échéance.

C'est ainsi que pour les sommes 1.850 fr. et 752 fr. 10, toutes deux à l'échéance du 31 octobre, nous n'avons établi avec le solde créditeur précédent 1.500 fr. qu'un seul solde de 2.597 fr. 90 à l'échéance du 31 octobre.

De même, pour les sommes 3.790 fr. 85 et 1.575 fr. 75, nous n'avons établi avec le solde précédent 3.038 fr. 10 qu'un seul solde de 5.253 fr. 20 à l'échéance du 10 décembre.

2° Lorsqu'on a à calculer les intérêts de plusieurs soldes successifs sur le même nombre de jours, en vertu des principes III et IV, on simplifie les calculs en ne déterminant ces intérêts que sur le solde débiteur ou créditeur résultant de tous ces soldes successifs.

Ainsi, pour les soldes 2.702 fr. 75, 4.002 fr. 75, 512 fr. 50 5.038 fr. 10 et 3.038 fr. 10, nous avons opéré sur le solde créditeur 1.883 fr. 20 résultant de tous les soldes ci-dessus.

Il en est de même pour les soldes 5.253 fr. 20 et 2.026 fr. 80, pour lesquels nous avons opéré sur le solde créditeur 7.280 fr. résultant de ces deux soldes.

DES NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES DANS LA MÉTHODE HAMBOURGEOISE

Comme dans la méthode directe et la méthode indirecte, il peut également se faire dans la méthode hambourgeoise que certains intérêts ne soient pas de la même nature que les au-

tres, c'est-à-dire qu'au lieu d'être ajoutés aux sommes qui les produisent, ils doivent en être retranchés ; les nombres correspondant à ces intérêts ou ces intérêts mêmes, qu'on inscrit à l'*encre rouge,* sont ceux qui, comme pour la méthode directe, sont donnés par des sommes ou capitaux dont les échéances sont *postérieures à la date d'arrêté du compte.*

L'exemple suivant suffira pour le faire comprendre :

Supposons que nous ayons à porter au compte-courant de M. X... les sommes suivantes, relatives aux opérations faites du 1er octobre au 31 décembre :

1° au débit, une somme de 1.500 fr. à l'échéance du 20 novembre,

2° au crédit, une somme de 5.000 fr. ayant pour valeur le 12 septembre,

3° au débit, une somme de 4.700 fr. ayant pour valeur le 18 octobre,

4° au débit, une somme de 3.225 fr. à l'échéance du 5 janvier,

5° au crédit, une somme de 2.800 fr. à l'échéance du 15 février.

Supposons également que nous ayons à arrêter le compte le 31 décembre.

Le compte étant tenu par la méthode hambourgeoise, les opérations rangées par ordre chronologique d'échéances présenteront sur celui-ci le classement indiqué par le tracé ci-dessous :

C	D	D		D	C
5000 »	4700 »	1500 »	Date d'arrêté	3225 »	2800 »
12 Sept.	18 Oct.	20 Nov.	31 Déc.	5 Janv.	15 Fév.

Occupons-nous d'abord de la somme de 5.000 fr. D'après le principe de la méthode hambourgeoise, cette somme rapportera intérêt pendant le nombre de jours compris entre le 12 septembre et le 18 octobre, plus prochaine valeur inscrite sur

le compte-courant ; cet intérêt devra lui être ajouté, puisqu'il court en allant vers la date d'arrêté : on le portera donc dans la colonne des intérêts, intitulée Avoir, la somme de 5.000 fr. représentant un solde créditeur.

Le 18 octobre, le nouveau solde du compte, créditeur de 300 fr., rapportera à son tour intérêt depuis cette date jusqu'au 20 novembre, plus prochaine valeur inscrite sur le compte ; cet intérêt, courant également vers la date d'arrêté du compte, devra aussi être ajouté au solde qui l'a produit, et porté, par conséquent, dans la colonne des intérêts intitulée Avoir, puisque le solde de 300 fr. est un solde créditeur.

Enfin, le 20 novembre, le nouveau solde, débiteur cette fois de 1.200 fr., rapportera intérêt, non pas jusqu'au 5 janvier, mais seulement jusqu'au 31 décembre, puisque c'est à cette date qu'on doit établir la situation du compte-courant, en tant que capitaux et intérêts ; cet intérêt devra aussi être ajouté au solde qui l'a produit, et porté par conséquent dans la colonne des intérêts intitulée Doit, puisque ce solde est débiteur.

Quant aux sommes de 3.225 fr. et 2.800 fr. dont les valeurs sont *postérieures* à la date d'arrêté du compte, afin de les faire figurer sur le compte-courant pour leurs valeurs réelles à la date d'arrêté du compte, il y aura lieu d'en retrancher les intérêts calculés pour chacune d'elles sur le nombre de jours compris entre la date d'arrêté et chacune de leurs échéances ; pour cela, au lieu d'appliquer le système par soldes, on appliquera *le système par compensation*.

Ces intérêts, devant être retranchés des sommes qui les ont produits, sont de nature différente de ceux qui ont été déterminés jusqu'à présent ; afin d'en être distingués sur le compte-courant, on les inscrit à l'*encre rouge* dans les colonnes d'intérêts, Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent de sommes débitrices ou de sommes créditrices.

Lorsqu'on fera l'arrêté du compte, ces *intérêts* ou *nombres*

rouges, si on a employé la méthode des nombres, seront traités comme les intérêts ou nombres rouges des méthodes directe et indirecte, c'est-à-dire que leur balance sera portée à l'encre noire dans la colonne des intérêts, Doit ou Avoir, qui aura donné le plus faible total.

Conséquence. — L'exemple précédent nous montre que :

Dans la méthode hambourgeoise, les nombres ou intérêts rouges ne se présentent que lorsque les valeurs ou échéances sont postérieures à la date d'arrêté du compte.

Remarque. — Dans la méthode hambourgeoise, on peut éviter les nombres ou intérêts rouges, en les portant immédiatement en noir dans la colonne opposée.

Règle générale pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise avec nombres ou intérêts rouges. — De la théorie que nous avons établie pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise, nous déduisons la règle générale suivante, la disposition adoptée étant celle que nous avons donnée pages 134-135 :

RÈGLE.— *1° On classe les sommes par ordre chronologique d'échéances, et on les inscrit dans les colonnes qui leur sont assignées, ainsi que le détail des opérations.*

2° On détermine le solde en sommes à chaque opération, et on l'inscrit dans l'une des colonnes de soldes : Soldes Débiteurs ou Soldes Créditeurs, suivant le cas.

*3° On calcule, pour les échéances antérieures à la date d'arrêté du compte, les nombres de jours compris entre deux échéances ou valeurs consécutives, et entre la dernière et la date d'arrêté ; on les inscrit à l'***encre noire** *dans la colonne des jours.*

*Pour les échéances postérieures à la date d'arrêté du compte, on calcule les nombres de jours compris entre cette date d'arrêté et chacune des échéances, et on les inscrit à l'***encre rouge** *dans la colonne des jours.*

4° On détermine les nombres ou les intérêts pour tous les **soldes** *correspondant à des jours inscrits à l'encre noire, et on les porte également à l'***encre noire** *dans les colonnes qui leur sont destinées, Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent de soldes débiteurs ou de soldes créditeurs.*

On détermine également les nombres ou les intérêts pour toutes les **sommes** *ou* **capitaux** *correspondant aux jours inscrits à l'encre rouge, et on les porte également à l'***encre rouge** *dans les colonnes qui leur sont destinées, Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent de sommes débitrices ou de sommes créditrices (1).*

5° On fait ensuite le total des nombres ou des intérêts rouges inscrits dans la colonne intitulée Doit, ainsi que celui des nombres ou des intérêts rouges inscrits dans la colonne intitulée Avoir; on fait également la différence des deux totaux trouvés, et on l'inscrit à l'encre noire dans la colonne des nombres ou des intérêts, Doit ou Avoir, qui a donné le plus faible total, en lui donnant pour libellé : **Balance des nombres rouges** *ou* **Balance des intérêts rouges**, *suivant le cas.*

6° On fait également à part le total des nombres ou des intérêts noirs de chacune des deux colonnes de nombres ou d'intérêts, Doit et Avoir, en y comprenant la balance établie ci-dessus ; on fait aussi la différence des deux totaux que l'on porte dans la colonne des nombres ou des intérêts la plus faible, en lui donnant comme libellé : **Balance des nombres** *ou* **Balance des intérêts**.

7° On détermine les intérêts provenant de la balance des nombres, si on a employé la méthode des nombres et des diviseurs, et on les inscrit dans la colonne des sommes, Doit ou Avoir, suivant qu'ils proviennent d'un excédent de la colonne des nombres intitulée Doit sur celle intitulée Avoir, ou réciproquement ; on leur donne pour libellé : **Intérêts sur...** *(Balance des nombres) (2).*

Si on a employé la méthode des parties aliquotes, les intérêts à porter dans la colonne des sommes sont donnés par la différence des deux colonnes d'intérêts ; on les libelle : **Intérêts en ma faveur** *ou* **Intérêts en sa faveur**, *suivant le cas.*

8° On fait à part le total de chacune des colonnes de sommes, Doit et Avoir, en y comprenant les intérêts : puis, la différence des deux totaux,

(1) Afin de les simplifier, on divise les nombres noirs et les nombres rouges par 100 (Voir page 12).

(2) Les nombres ayant été divisés par 100, le diviseur fixe doit l'être aussi (Voir page 12).

que l'on inscrit dans la colonne des sommes la plus faible, sous la dénomination de **Solde débiteur** *ou* **Solde créditeur**, *suivant le cas.*

9° On ferme le compte en inscrivant sur une même ligne horizontale les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts et ceux des colonnes de sommes, totaux qui sont alors égaux deux à deux et sous lesquels on tire des doubles traits (1) : — on rouvre ensuite le compte en portant le **Solde à nouveau** *dans les colonnes de sommes et de soldes : celles intitulées Doit et Soldes Débiteurs, s'il est débiteur, ou celles intitulées Avoir et Soldes Créditeurs, s'il est créditeur ; on lui donne pour valeur la date à laquelle on a arrêté le compte.*

N. B.— S'il s'agit d'envoyer un extrait du compte-courant à son titulaire, on y mentionne les lettres S. E. ou O. (Sauf erreurs ou omissions), on le date et on le signe.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS TENU PAR LA MÉTHODE HAMBOURGEOISE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Soit à établir, comme modèle de compte-courant et d'intérêts tenu par la méthode hambourgeoise, avec nombres ou intérêts rouges, le compte-courant de M. Papillon, de Paris, chez MM. Linarès et Cie, de Lyon, énoncé page 80, en employant :

1° la méthode des nombres et des diviseurs,
2° — — parties aliquotes (calculs à 3 %),
3° — — — — (calculs à 6 %).

Nous emploierons également la disposition par échelle que nous avons décrite page 137, et qui, comme nous l'avons vu, est un document qui accompagne le compte-courant proprement dit, et donne le détail du calcul des intérêts.

(1) Il est bien entendu que les nombres ou intérêts rouges ne doivent pas être compris dans les totaux des colonnes de nombres ou d'intérêts.

MÉTHODE HAMBOURGEOISE
AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES (1)

Emploi des Nombres et des Diviseurs

Echelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Monsieur Papillon à Paris, à 3 % l'an arrêté le 30 Juin 19..

Signes Débiteurs ou Créditeurs	Sommes en Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts	
						Doit	Avoir
D	7 345	25	Mars	31	10	735	
C	2 000	»	Avril	10			
D	5 345	25			15	802	
D	1 500	»	Avril	25			
D	6 845	25			46	3 149	
D	5 000	»	Juin	10			
D	11 845	25			15	1 777	
D	4 855	»	Juin	25			
D	16 700	25			3	501	
C	4 000	»	Juin	28			
D	12 700	25			2	254	
C	2 600	»	Juin	30			
D	10 100	25			»	»	
	10 100	25	à reporter			7 218	

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

Signes débiteurs ou créditeurs	Sommes et Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de jours	Nombres ou Intérêts Doit	Nombres ou Intérêts Avoir
D	10 100	25	Report			7 218	
C	3 125	50	Juillet	10	10		313
D	6 974	75					
C	2 325	40	Juillet	15	15		349
D	4 649	35					
D	650	"	Juillet	15	15	98	
D	5 299	35					
C	3 852	75	Juillet	25	25		963
D	1 446	60					
C	4 136	25	Juillet	25	25		1 034
C	2 689	65					
D	5 742	35	Août	15	46	2 641	
D	3 052	70					
			Balance des nombres rouges				80
D	59	50	Intérêts s/Balance des nombres				7 138
D	3 112	20				7 218	7 218

MÉTHODE HAMBOURGEOISE
AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES (1)

Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 3 %

Échelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Monsieur Papillon à Paris, à 3 % l'an arrêté le 30 Juin 19..

Signes Débiteurs ou Créditeurs	Sommes ou Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts Doit		Nombres ou Intérêts Avoir
D	7 345	25	Mars	31	10	6	15	
C	2 000	»	Avril	10				
D	5 345	25			15	6	70	
D	1 500	»	Avril	25				
D	6 845	25			46	26	25	
D	5 000	»	Juin	10				
D	11 845	25			15	14	80	
D	4 855	»	Juin	25				
D	16 700	25			3	4	15	
C	4 000	»	Juin	28				
D	12 700	25			2	2	10	
C	2 600	»	Juin	30				
D	10 100	25			»	»		
	10 100	25	à reporter			60	15	

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

Signes Débiteurs ou Créditeurs	Sommes et Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts			
						Doit		Avoir	
D	10 100	25	Report			60	15		
C	3 125	50	Juillet	10	10			2	60
D	6 974	75							
C	2 325	40	Juillet	15	15			2	90
D	4 649	35							
D	650	„	Juillet	15	15	0	80		
D	5 299	35							
C	3 852	75	Juillet	25	25			8	05
D	1 446	60							
C	4 136	25	Juillet	25	25			8	60
C	2 689	65							
D	5 742	35	Août	15	46	22	„		
D	3 052	70							
			Balance des intérêts rouges					0	65
D	59	50	Intérêts & Balance des intérêts					59	50
D	3 112	20				60	15	60	15

METHODE HAMBOURGEOISE
AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES

Emploi des Parties Aliquotes — Calculs à 6 %
Intérêts rouges évités (1)

Echelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Monsieur Papillon à Paris, à 3 % l'an arrêté le 30 Juin 19..

Signes Débiteurs ou Créditeurs	Sommes ou Soldes		Valeurs ou Echéances		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts Doit		Avoir
D	7 345	25	Mars	31	10	12	30	
C	2 000	»	Avril	10				
D	5 345	25			15	13	35	
D	1 500	»	Avril	25				
D	6 845	25			46	52	50	
D	5 000	»	Juin	10				
D	11 845	25			15	29	60	
D	4 855	»	Juin	25				
D	16 700	25			3	8	35	
C	4 000	»	Juin	28				
D	12 700	25			2	4	25	
C	2 600	»	Juin	30				
D	10 100	25			»	»		
	10 100	25	à reporter			120	35	

(1) Les nombres de jours qui sont un peu plus gros et soulignés sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge, et qui correspondent aux intérêts rouges évités (voir Remarque page 151).

Signes Débiteurs ou Créditeurs	Sommes et Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts Doit		Nombres ou Intérêts Avoir	
D	...10 100	25	Report	.....	.....	.120	35	....	....
C	.... 3 125	50	Juillet	10	..10	. . 5	20	....	....
D	.....6 974	75	....	....	.....	....	....	....	....
C	....2 325	40	Juillet..	15	15	5	80	....	....
D	....4 649	35	....	....	.....	....	....	....	....
D	650	.."	Juillet..	15	...15	....	....	1	65
D	....5 299	35	....	....	.....	....	....	....	....
C	.... 3 852	75	Juillet	25	..25	...16	05	....	..
D	.....1 446	60	....	....	.....	....	....	....	....
C	....4 136	25	Juillet	25	. 25	...17	25	....	....
C	.... 2 689	65	....	....	.....	....	....	....	..
D	.....5 742	35	Août..	15	46	....	....	44	.."...
D	.....3 052	70	....	....	.....	....	....	....	....
			Balance des intérêts à 6 %.			....	....	...119	.."
D	59	50	Intérêts à 3 %......			....	....	....	..
D	.... 3 112	20				..164	65	..164	65

AUTRES PROCÉDÉS POUR LA TENUE DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS PAR LA MÉTHODE HAMBOURGEOISE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊTS ROUGES.

Nous devons donner ici deux autres procédés assez intéressants, pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts par la méthode hambourgeoise, avec nombres ou intérêts rouges.

Premier Procédé (1).— Le premier procédé consiste à tenir le compte-courant d'après la règle générale que nous avons établie, en continuant, pour les sommes dont les valeurs ou échéances sont postérieures à la date d'arrêté du compte, le calcul des intérêts sur les soldes comme pour celles dont les échéances sont antérieures, et cela sans s'occuper de cette date d'arrêté, c'est-à-dire, en considérant tous les nombres ou intérêts trouvés comme nombres ou intérêts noirs ; ce n'est qu'à la dernière échéance, qu'on ramène le dernier solde à la date d'arrêté du compte, à l'aide des nombres ou intérêts rouges.

Comme nous l'avons déjà dit, on peut même supprimer ces derniers, en les portant immédiatement en noir dans la colonne opposée.

Ce procédé est commode pour la suppression des nombres ou intérêts rouges, qui sont toujours ennuyeux, à cause des erreurs, faciles à commettre.

Voir, comme exemple, le compte-courant pages 162-163.

Deuxième procédé (2). — Le deuxième procédé consiste, comme le premier, à tenir le compte-courant suivant la règle générale de la méthode hambourgeoise, mais seulement

(1) Indiqué par M. J. Marchal dans son ouvrage sur les *Comptes-Courants et d'Intérêts.*
(2) Indiqué par M. H. Barillot dans son *Traité des Comptes-Courants.*

pour les sommes dont les valeurs ou échéances sont antérieures à la date d'arrêté du compte.

Pour celles dont les échéances sont postérieures à cette date d'arrêté, on commence par classer celles-ci par ordre chronologique, depuis l'échéance la plus éloignée, et en revenant vers la date d'arrêté du compte ; on établit ensuite les soldes dans ce sens, d'une somme à l'autre, on calcule les nombres de jours compris entre deux échéances consécutives, et l'on détermine les nombres ou les intérêts correspondants que l'on considère comme nombres ou intérêts rouges : on les traite comme tels.

Comme on le voit, ce procédé n'est autre que l'application du système par soldes, au lieu du système par compensation, ux sommes dont les échéances sont postérieures à la date l'arrêté du compte.

Or, si les deux systèmes peuvent s'appliquer indifféremment ux sommes dont les échéances sont antérieures à la date 'arrêté, il doit en être de même pour celles dont les échéances nt postérieures, à la condition qu'elles soient classées comme us venons de le dire ; du reste, cette seconde partie du mpte présente alors absolument l'inverse de la première.

Ce procédé, comme le dit M. H. Barillot, n'est guère remmandable et se trouve peu employé dans la pratique ; il est us intéressant en théorie. Nous en donnons néanmoins un odèle pages 164-165.

MÉTHODE HAMBOURGEOISE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊ

Monsieur Papillon, à Paris
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès & Cie

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Avril	1	Solde à nouveau	7 345	25		
id.	10	s/ paiement traite Y			2 000	»
id.	25	Versement de X	1 500	»		
Mai	5	n/ traite			4 000	»
id.	15	s/ facture articles de bazars			2 325	40
id.	id	id. parfumerie			3 852	75
id.	18	n/ remise Compiègne	5 000	»		
id	id	id. Nancy	650	»		
Juin	10	s/ Cte de vente et net produit	4 855	»		
id	12	s/ facture articles de Paris			4 136	25
id.	16	s/ Cte de coût et frais			2 600	»
id.	id	n/ remise Lyon			3 125	50
id.	28	n/ facture soieries	5 742	35		
		Intérêts s/ 7138	59	50		
		Solde débiteur			3 112	20
			25 152	10	25 152	10
Juillet	1	Solde à nouveau	3 112	20		

(1) Les nombres de jours qui sont un peu plus gros et soulignés sont ceux qui, dans la pratiq doivent être écrits en rouge, et qui correspondent aux nombres rouges évités (voir Remarque p.15

UGES — Autre Procédé — Nombres rouges évités (1)

Compte-Courant et d'Intérêts
Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts	
ébiteurs		Créditeurs					Doit	Avoir
7 345	25			31	Mars	10	735	
5 345	25			10	Avril	15	802	
6 845	25			25	id.	46	3 149	
1 845	25			10	Juin	15	1 777	
6 700	25			25	id.	3	501	
2 700	25			28	id.	2	254	
0 100	25			30	id.	10	1 010	
5 974	75			10	Juillet	5	349	
				15	id.			
5 299	35			id.	id.	10	530	
				25	id.			
		2 689	65	id.	id.	21		565
3 052	70			15	Août	46		1 404
				Balance des nombres				7 138
							9 107	9 107
1 112	20			30	Juin			

MÉTHODE HAMBOURGEOISE AVEC NOMBRES OU INTÉRÊ

Monsieur Papillon, à Paris,
à 3 % l'an, chez Mrs Linarès & C

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Avril	1	Solde à nouveau	7 345	25		
id.	10	s/ paiement traite Y			2 000	»
id.	25	Versement de X	1 500	»		
Mai	18	n/ remise Compiègne	5 000	»		
Juin	10	s/ Cte de vente et net produit	4 855	»		
Mai	5	n/ traite			4 000	»
Juin	16	s/ Cte de coût et frais			2 600	»
Juin	28	n/ facture soieries	5 742	35		
id.	12	s/ id. articles de Paris			4 136	25
id.	15	s/ id. parfumerie			3 852	75
Mai	18	n/ remise Nancy	650	»		
id.	15	s/ facture articles de bazars			2 325	40
Juin	16	s/ remise Lyon			3 125	50
		Intérêts s/ 7138	59	50		
		Solde débiteur			3 112	20
			25 152	10	25 152	10
Juillet	1	Solde à nouveau	3 112	20		

(1) Les nombres de jours qui sont un peu plus gros et soulignés sont ceux qui, dans la pratique doivent être écrits en rouge, et qui correspondent aux nombres rouges évités (Voir Remarque p. 151).

JGES — Autre Procédé — Nombres rouges évités (1)

Compte-Courant et d'Intérêts

Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts	
[D]ébiteurs		Créditeurs					Doit	Avoir
345	25			31	Mars	10	735	
345	25			10	Avril	15	802	
845	25			25	id.	46	3 149	
845	25			10	Juin	15	1 777	
700	25			25	id.	3	501	
700	25			28	id.	2	254	
100	25			30	id.	»	»	
742	35			15	Août	21		1 206
				25	Juillet	} 10		
		2 246	65	id.	id.		225	
				15	id.	} 5		
		3 922	05	id.	id.		196	
		7 047	55	10	id.	10	705	
				Balance des nombres				7 138
							8 344	8 344
112	20			30	Juin			

Avantages de la méthode hambourgeoise. — Les avantages de la méthode hambourgeoise sont les suivants :

1° Elle donne la situation du compte à tout instant, lorsque les dates d'opérations coïncident avec les valeurs ou échéances ;

2° Elle s'applique facilement, lorsqu'il y a des changements de taux pendant la durée du compte-courant ;

3° Elle est simple et facile à comprendre.

Inconvénients de la méthode hambourgeoise.— La méthode hambourgeoise présente l'inconvénient d'occasionner facilement des erreurs par suite de l'établissement des soldes, donnant lieu à de fréquentes additions et soustractions ; mais, l'inconvénient le plus sérieux est de ne pouvoir dresser le compte qu'après la date d'arrêté, puisqu'il faut connaître toutes les opérations pour pouvoir les classer par ordre chronologique d'échéances.

Cet inconvénient est la cause que cette méthode est peu employée, car il serait difficile, dans une maison de banque, d'établir en peu de jours, après la date d'arrêté, de nombreux comptes-courants de toute une période et souvent très longs.

Néanmoins, il existe certains procédés qui permettent de tenir les comptes-courants au jour le jour, mais qui occasionnent tout de même un surcroît de calculs et de travail par conséquent.

Voici ces procédés :

PROCÉDÉS PERMETTANT DE TENIR CONSTAMMENT A JOUR LES COMPTES-COURANTS ÉTABLIS PAR LA MÉTHODE HAMBOURGEOISE

Parmi ces procédés, nous citerons ceux qui sont indiqués par M. H. Barillot, dans son *Traité des Comptes-Courants*.

Le premier procédé consiste à effectuer les calculs d'intérêts sur les soldes au fur et à mesure que les opérations se produisent, et sur le nombre de jours compris entre deux dates d'opérations successives : c'est-à-dire, qu'au lieu de se baser sur l'ordre chronologique des échéances, on se base sur l'ordre chronologique des dates d'opérations.

Mais, pour pouvoir opérer ainsi, on commence par ramener tous les capitaux, valeurs des dates d'opérations, à l'aide d'un calcul d'escompte sur chacun d'eux.

Ces escomptes ne sont pas retranchés immédiatement des sommes ou capitaux, mais on en tient compte dans des colonnes spéciales pour les retrancher, au moment de l'arrêté du compte, des sommes, ou mieux des intérêts que celles-ci ont produits ; pour cela, les colonnes d'escomptes étant divisées en Doit et Avoir, au fur et à mesure des calculs, on porte les escomptes au Doit, s'ils proviennent des sommes de l'Avoir, et à l'Avoir, s'ils proviennent des sommes du Doit ; au moment de l'arrêté du compte, les totaux des deux colonnes d'escomptes sont simplement ajoutés aux colonnes d'intérêts, ceux-ci étant calculés comme nous l'avons dit plus haut; les escomptes se trouvent ainsi retranchés, puisqu'ils ont été déjà portés dans les colonnes Doit et Avoir opposées à celles où se trouvent les capitaux sur lesquels ils ont été déterminés.

Il est bien entendu que si l'on avait à faire à des échéances

MÉTHODE HAMBOURGEOISE

Calculs d'intérêts effectués en se basant sur

Monsieur Papillon, à Paris, à 3% l'an, chez Mrs Linarès & Cie

Dates des Opérations		Libellés	Échéances		Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..								
Avril	1	Solde à nouveau	31	Mars	7 345	25		
id.	10	s/ paiement traite Y	10	Avril			2 000	»
id.	25	Versement de X	25	id.	1 500	»		
Mai	5	n/ traite	28	Juin			4 000	»
id.	15	s/ facture articles de bazars	15	Juillet			2 325	40
id.	id.	id. parfumerie	25	id.			3 852	75
id.	18	n/ remise Compiègne	10	Juin	5 000	»		
id.	id.	id. Nancy	15	Juillet	650	»		
Juin	10	s/ Cte de vente et net produit	25	Juin	4 855	»		
id.	12	s/ facture articles de Paris	id	Juillet			4 136	25
id.	16	s/ Cte de coût et frais	30	Juin			2 600	»
id.	id.	s/ remise Lyon	10	Juillet			3 125	50
id.	28	n/ facture soieries	15	Août	5 742	35		
		Intérêts à 3% s/ 7 136			59	45		
		Solde débiteur					3 112	15
					25 152	05	25 152	05
Juillet	1	Solde à nouveau	30	Juin	3 112	15		

COMPTE TENU CONSTAMMENT A JOUR

l'ordre chronologique des dates d'opérations

s/ Compte-Courant et d'Intérêts de Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Escomptes			Soldes				Nombres ou Intérêts		
Jours	Doit	Avoir	Débiteurs		Créditeurs		Jours	Doit	Avoir
1	73		7 345	25			9	661	
"	"	"	5 345	25			15	802	
"	"	"	6 845	25			10	685	
54	2 160		2 845	25			10	285	
61	1 418		519	85			"	"	"
71	2 735				3 332	90	3		100
23		1 150	1 667	10			"	"	"
58		377	2 317	10			23	533	
15		728	7 172	10			2	143	
43	1 779		3 035	85			4	121	
14	364		435	85			"	"	"
24	750				2 689	65	12		323
48		2 756	3 052	70			2	61	
	9 279	5 011			Escomptes			9 279	5 011
			Balance des nombres						7 136
								12 570	12 570
			3 112	15					

MÉTHODE HAMBOURGEOISE

Calculs d'intérêts effectués en se basant sur l'ordre

Monsieur Papillon, à Paris, à 3 % l'an, chez Mrs Linarès et Cie

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Avoir	
19..						
Avril	1	Solde à nouveau	7 345	25		
id.	10	s/ paiement traite Y			2 000	»
id.	25	Versement de X	1 500	»		
Mai	18	n/ remise Compiègne	5 000	»		
Juin	10	s/ Cte de vente et net produit	4 855	»		
Mai	5	n/ traite			4 000	»
Juin	16	s/ Cte de coût et frais			2 600	»
id.	id.	s/ remise Lyon			3 125	50
Mai	15	s/ facture articles de bazars			2 325	40
id.	18	n/ remise Nancy	650	»		
id.	15	s/ facture parfumerie			3 852	75
Juin	12	id. articles de Paris			4 136	25
id.	28	n/ facture soieries	5 742	35		
		Intérêts s/ 7138	59	50		
		Solde débiteur			3 112	20
			25 152	10	25 152	10
Juillet	1	Solde à nouveau	3 112	20		

(1) Les nombres de jours qui sont un peu plus gros et soulignés sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge, et qui correspondent aux nombres rouges évités (Voir Remarque p. 151).

COMPTE TENU CONSTAMMENT A JOUR

successif des échéances — Nombres rouges évités (1)

s/ Compte-Courant et d'Intérêts de Lyon, arrêté le 30 Juin 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts	
Débiteurs		Créditeurs					Doit	Avoir
7 345	25			31	Mars	10	735	
5 345	25			10	Avril	15	802	
6 845	25			25	id.	64	4 381	
2 845	25			28	Juin	17	484	
519	85			15	Juillet	10	52	
		3 332	90	25	id	45	1 499	
1 667	10			10	Juin	35	583	
2 317	10			15	Juillet	20		463
7 172	10			25	Juin	30	2 152	
3 035	85			id.	Juillet	25		759
435	85			30	Juin	10	44	
		2 689	65	10	Juillet	36		968
3 052	70			15	Août	46		1 404
				Balance des nombres				7 138
							10 732	10 732
3 112	20			30	Juin			

DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS AVEC VARIATIONS DE TAUX

Dans les comptes-courants et d'intérêts que nous avons étudiés jusqu'à présent, le taux d'intérêt a toujours été le même pendant toute la durée du compte, au débit comme au crédit.

Cependant, il n'en est pas toujours ainsi, car les sommes portées en compte-courant, n'étant pas réglées à leurs échéances, sont pour ainsi dire *placées* chez la personne qui en est débitrice à un taux déterminé. Or, ce taux, comme le prix de toutes sortes de marchandises, peut varier suivant la plus ou moins grande quantité de capitaux à placer.

En effet, supposons qu'une crise financière vienne à se produire, les capitaux deviendront nombreux par suite de la difficulté des bons placements, et le taux d'intérêt sera en baisse ; à la reprise des affaires, il tendra, au contraire, à augmenter ; de là des variations de taux qui peuvent se produire dans les comptes-courants et d'intérêts.

Pour les variations de taux dans les comptes-courants et d'intérêts, il est d'usage de suivre les variations du taux d'intérêt de la Banque d'Etat du pays où l'on se trouve, ici le taux auquel la Banque de France escompte les effets de commerce.

La Banque de France élève quelquefois son taux d'escompte pour sauvegarder son encaisse métallique qui, on le sait, est la garantie des billets de banque.

Taux réciproque ou non réciproque. — Les variations du taux d'intérêt que nous venons de signaler dans les comptes-courants et d'intérêts, peuvent encore se produire d'une autre façon, c'est-à-dire qu'il peut se faire que le taux d'intérêt à appliquer ne soit pas le même au débit qu'au crédit du compte-courant ; dans ce cas, on dit que le *compte-courant est à taux non réciproque*, par opposition au *compte-courant à taux réciproque*, qui se présente lorsque le taux d'intérêt à appliquer est le même des deux côtés.

La non-réciprocité du taux d'intérêt est surtout en usage dans les comptes-courants de banque, que nous étudierons plus loin ; nous n'examinerons, pour le moment, que le cas des comptes-courants et d'intérêts avec taux variable et réciproque.

TENUE DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS AVEC TAUX VARIABLE ET RÉCIPROQUE

La tenue des comptes-courants et d'intérêts avec taux variable et réciproque peut se faire par les trois méthodes que nous avons étudiées : méthode directe, méthode indirecte et méthode hambourgeoise ; on peut se servir indifféremment des nombres et des diviseurs fixes ou des parties aliquotes.

Dans les maisons de commerce et de banque, on emploie différentes façons de procéder ; nous allons examiner les plus usitées.

Supposons donc, comme exemple, le compte-courant et d'intérêts des opérations suivantes que nous avons faites avec M. L. Delacour à Toulouse ; ce compte présentait au 30 juin un solde créditeur de 4.237 fr. 80 :

Le 5 juillet, nous avons reçu de M. Delacour son envoi maïs de 2.525 fr. 60, valeur 25 juillet.

Le 8 juillet, nous lui avons adressé en espèces 1.500 fr. et un billet à son ordre de 3.200 fr. au 10 août.

Le 15 juillet, nous avons fait à M. Delacour un envoi sucre s'élevant à 5.050 fr. 85, valeur 15 août.

Le 2 août, il nous a adressé une remise sur Avignon de 1.846 fr. au 20 août.

Le 8 août, nous lui avons expédié sa commande savon de 5.800 fr. 70 au 5 septembre.

Le 10 août, nous avons disposé sur lui les deux traites suivantes :

au 15 septembre......... 2.500 fr.
au 15 octobre........... 3.000 fr.

Le 26 août, M. Delacour a payé, pour notre compte, à Remuzat, la somme de 1.800 fr.

Le 8 septembre, nous avons reçu son envoi eau-de-vie s'élevant à 4.225 fr. 35, valeur 30 septembre.

Le 18 septembre, nous avons accepté une traite de 3.100 fr. que M. Delacour a disposée sur nous au 15 octobre prochain.

Le compte-courant doit être arrêté le 30 septembre, en tenant compte des intérêts à 4 % jusqu'au 20 juillet, à 2 ½ % jusqu'au 15 août, et à 2 % jusqu'au 30 septembre.

On emploiera, pour le calcul des intérêts, la méthode des nombres et des diviseurs.

1° **Méthode directe.** — Pour tenir par la méthode directe un compte-courant et d'intérêts avec variations de taux, on n'a qu'à considérer le compte comme formé de plusieurs parties comprises chacune entre deux changements de taux consécutifs, et à appliquer à chacune d'elles la règle générale de la méthode directe.

Néanmoins, afin d'éviter les nombres ou intérêts rouges qui peuvent se produire, et ainsi que nous l'avons vu page 86, on n'a qu'à supposer d'abord comme date d'arrêté l'échéance

la plus éloignée figurant sur le compte-courant, dans notre exemple, le 15 octobre, et à effectuer pour chacune des parties du compte les calculs d'intérêts, en se basant sur cette date d'arrêté ; on les ramène ensuite, à l'aide de calculs d'intérêts sur les balances de capitaux, à la date d'arrêté de chacune des parties.

C'est ainsi que pour la première partie du compte suivant, après avoir calculé les nombres, sur les nombres de jours compris entre chacune des échéances et le 15 octobre, nous avons porté, du côté le plus faible en sommes, la balance des capitaux, et nous avons déterminé, pour cette balance, le nombre correspondant aux intérêts comptés en trop, sur le nombre de jours compris entre le 20 juillet et le 15 octobre.

Les intérêts donnés par cette première partie du compte ont été portés dans une colonne spéciale, afin de n'être capitalisés qu'au moment de l'arrêté définitif du compte.

On remarquera sur notre modèle que les sommes ou capitaux ne sont pas soldés à chaque arrêté partiel, mais reportés en totaux dans la partie suivante ; nous avons dû également reporter dans chacune des parties le nombre produit par la balance des capitaux de la partie précédente, car ce nombre n'est autre que celui qui aurait été produit par le solde à nouveau, s'il avait été établi.

Au moment de l'arrêté définitif du compte, on totalise, au débit et au crédit, les deux colonnes spéciales où sont inscrits les intérêts produits par chacune des parties du compte, et on porte la différence des deux totaux dans la colonne des sommes du débit ou du crédit, suivant que cette différence représente des intérêts dus par le titulaire du compte ou des intérêts qui lui sont dus.

On arrête ensuite le compte-courant comme à l'ordinaire, en faisant balancer les colonnes de sommes, d'intérêts, ainsi que celles des nombres, et on reporte le solde à nouveau.

COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS A

Doit. *Monsieur Delacour, à Toulou*
réglé à 4 % le 20 Juillet, à 2 1/2 % le

19..										
Juillet	8	1 500	"			m/ envoi espèces	8	Juillet	99	14
id.	8	3 200	"			m/ billet à s/ ordre	10	Août	66	21
id.	15	5050	85			m/ envoi sucre	15	id.	61	30
						Balance des nombres ...				25
		9750	85							92
						Nombres s/ Bal.ce des cap.x, report				25.
Août	8	5 800	70			m/ envoi savon	5	Sept.	40	23
				15	65	Intérêts s/ 2255 à 2 1/2 %.				
		15 551	55							141.
						Nombres s/ Bal.ce des cap.x, report				8.
Sept.	18	3 100	"			Accepté s/ traite	15	Oct.	"	
						1483,20 Balance des capitaux	30	Sept.	15	2.
						Balance des nombres				4.
				14	80	Balance générale des intérêts				
		1498	"			Solde créditeur				
		20 149	55	30	45					156

IATIONS DE TAUX — Méthode Directe

Compte-Courant et d'Intérêts
Août et à 2 % le 30 Septembre 19.. **Avoir.**

9..										
illet	1	4 237	80			Solde à nouveau..........	30	Juin	107	4 534
d.	5	2 525	60			s/ envoi maïs..............	25	Juil.	82	2 071
						2 987,45 Balance des capitaux	20	id.	87	2 599
				28	05	Intérêts s/ 2526, à 4 %.				
		6 763	40							9 204
ût	2	1 846	"			s/ remise Avignon.........	20	Août	56	1 034
t.	10	2 500	"			m/ traite..................	15	Sept.	30	750
t.	id.	3 000	"			id	id.	Oct.	"	"
						1 442,15 Balance des capitaux.	id.	Août	61	880
						Balance des nombres.....				2 255
		14 109	40							14 123
ût	26	1 800	"			s/ paiement à Remuzat...	26	Août	50	900
pt.	8	4 225	35			s/ envoi eau-de-vie..........	30	Sept.	15	634
				2	40	Intérêts s/ 432 à 2 %.				
		14	80			Intérêts en s/ faveur				
		20 149	55	30	45					15 657
t.	1	1 498	"			Solde à nouveau..........	30	Sept.		

Remarque.— Nous donnons le procédé précédent basé sur la méthode directe, pour montrer que, dans le cas de taux variable et réciproque, on peut employer indifféremment les trois méthodes ; cependant, on emploie de préférence la méthode indirecte, pour laquelle nous allons donner plusieurs façons de procéder.

2° **Méthode indirecte :** 1er PROCÉDÉ. — Ce procédé, pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts avec variations de taux par la méthode indirecte, consiste, comme le précédent, à subdiviser le compte en autant de parties qu'il y a de changements de taux, et à appliquer à chacune d'elles la règle générale de la méthode indirecte.

Ainsi, pour la première partie du compte suivant, pages 184-185, nous avons pris pour époque la première échéance, date d'arrêté du compte précédent, et nous avons déterminé, pour toutes les sommes, les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, sur le nombre de jours compris entre l'époque et chacune de leurs valeurs ou échéances.

Quand au nombre correspondant à la différence des intérêts totaux, il a été déterminé, comme d'habitude, sur la balance des capitaux et le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté de cette première partie du compte.

La différence des intérêts réels, calculée sur la balance des deux colonnes de nombres, a été portée, comme nous l'avons fait pour le compte précédent, dans une colonne spéciale, afin de n'être capitalisée qu'au moment de l'arrêté définitif du compte.

Nous avons opéré de la même façon pour chacune des autres parties, en prenant pour époque la première échéance, celle-ci étant la date d'arrêté de la partie précédente.

On remarquera, cependant, que la différence des intérêts totaux a été calculée, pour chacune des parties du compte, sur

la balance des capitaux établie à sa date d'arrêté, en y comprenant, bien entendu, les capitaux des parties précédentes, mais seulement pendant le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté.

C'est pour cela que les sommes ou capitaux ne sont pas soldés à chaque arrêté partiel, mais leurs totaux reportés dans la partie suivante : ces totaux ayant pour valeur la date choisie pour époque, leurs intérêts fictifs sont nuls.

Au moment de l'arrêté définitif du compte, la différence des deux colonnes spéciales d'intérêts est portée dans la colonne des sommes du débit ou du crédit, suivant qu'elle représente des intérêts dus par le titulaire du compte ou des intérêts qui lui sont dus.

On arrête ensuite le compte-courant comme à l'ordinaire, en faisant balancer les colonnes de sommes, d'intérêts, ainsi que celles des nombres; on reporte à nouveau le solde en résultant.

Méthode indirecte : 2[e] Procédé. — Ce procédé diffère du précédent en ce que, au lieu de choisir pour chaque partie du compte sa première échéance pour époque, on prend, pour toutes les parties, celle qui a été choisie dans la première ; nous savons, en effet, que dans la méthode indirecte, on peut prendre pour époque une date absolument quelconque, les intérêts réels ne s'en trouvant nullement modifiés.

Nous avons donc calculé pour toutes les sommes (compte pages 186-187) les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, sur le nombre de jours compris entre l'époque unique choisie et l'échéance ou valeur de chacune d'elles.

Le nombre correspondant à la différence des intérêts totaux a été établi, pour chacune des parties du compte, sur la balance des capitaux, au moment de l'arrêté, en y comprenant les

capitaux des parties précédentes, et sur le nombre de jours compris entre l'époque et la date d'arrêté.

Quant aux différences d'intérêts réels trouvées, nous les avons portées comme précédemment dans des colonnes spéciales d'intérêts, et nous ne les avons capitalisées qu'au moment de l'arrêté définitif du compte.

Cet arrêté a été effectué comme d'habitude, et le solde en résultant, reporté à nouveau.

Méthode indirecte : 3° PROCÉDÉ. — Ce troisième procédé, qui est très employé dans la pratique, consiste à tenir le compte-courant absolument comme s'il n'y avait pas de variations de taux, en choisissant l'époque comme à l'ordinaire, et en calculant, pour toutes les sommes, les nombres correspondant à leurs intérêts fictifs, sur le nombre de jours compris entre l'époque choisie et chacune des valeurs ou échéances.

Le nombre correspondant à la différence des intérêts totaux s'établit sur la balance des capitaux, comme d'habitude.

Ceci fait, on reprend ensuite chacune des parties du compte comprise entre deux changements de taux consécutifs, et on détermine à part, pour chacune d'elles, les différences d'intérêts réels, comme il a été indiqué dans le procédé précédent ; on a soin, pour cela, de séparer, au Doit et à l'Avoir, chacune des parties du compte, par un trait horizontal tracé dans les colonnes de sommes, comme nous l'avons fait, par exemple, sur notre modèle, pages 188-189.

Les différences d'intérêts réels trouvées, on les inscrit au bas du compte dans leurs colonnes spéciales, dont la différence est ensuite portée dans la colonne des sommes du débit ou du crédit, suivant le cas.

Il n'y a plus ensuite qu'à arrêter le compte-courant comme à l'ordinaire, et à reporter le solde à nouveau.

Remarque. — Si l'on compare le compte-courant établi d'après ce procédé avec celui établi d'après le procédé précédent, on remarquera, à part l'inscription des intérêts réels au bas du compte, qu'il se trouve simplifié, par suite de la suppression des différents arrêtés partiels du compte-courant.

COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS AVEC VARIATIC

Doit. Monsieur Delacour, à Toulou
réglé à 4 % le 20 Juillet, à 2 ½ %

19..										
Juillet	8	1 500	»			m/ envoi espèces	8	Juillet	8	12
id.	id.	3 200	»			m/ billet à s/ ordre	10	Août	41	131
id.	15	5 050	85			m/ envoi sucre	15	id.	46	232
		9 750	85				20	Juillet	Ep.	
Août	8	5 800	70			m/ envoi savon	5	Sept.	47	272
				15	65	Intérêts à 2 ½ % s/ Bal.ce des nombres				225
		15 551	55				15	Août	Ep.	
Sept.	18	3 100	»			Accepté s/ traite	id.	Oct.	61	189
						1 483,20 Balance des capitaux	30	Sept.	46	68
				14	85	Balance générale des intérêts				
		1 498	05			Solde créditeur				
		20 149	60	30	50					257

TAUX — Méthode Indirecte — Premier Procédé

1 Compte-Courant et d'Intérêts
5 Août et à 2 % le 30 Septembre 19.. **Avoir.**

9..										
illet	1	4 237	80			Solde à nouveau	30	Juin	Ep.	
id.	5	2 525	60			s/ envoi maïs	25	Juillet	25	631
						2 987,45 Balance des capitaux	20	id.	20	597
				28	10	Intérêts à 4% s/ Bal.ce des nombres				2 527
		6 763	40				20	Juillet	Ep.	
ût	2	1 846	"			s/ remise Avignon	id.	Août	31	572
t.	10	2 500	"			m/ traite	15	Sept.	57	1 425
t.	id.	3 000	"			id.	id.	Oct.	87	2 610
						1 442,15 Balance des capitaux	id	Août	26	375
		14 109	40				15	Août	Ep.	
ût	26	1 800	"			s/ paiement à Remuzat	26	id.	11	198
t.	8	4 225	35			s/ envoi eau-de-vie	30	Sept.	46	1 944
				2	40	Intérêts à 2% s/ Bal.ce des nombres				431
		14	85			Intérêts en s/ faveur				
		20 149	60	30	50					2 573
	1	1 498	05			Solde à nouveau	30	Sept.		

COMPTE-COURANT ET D'INTÉRETS AVEC VARIATI(

Doit. *Monsieur Delacour, à Toulou[…]*
réglé à 4 % le 20 Juillet, à 2 1/2 % l[…]

19..										
Juillet	8	1 500	"			m/envoi espèces............	8	Juillet	8	1
id.	id.	3 200	"			m/billet à s/ordre......	10	Août	41	1
id.	15	5 050	85			m/envoi sucre...........	15	id	46	2
		9 750	85							3
						Nombres s/Bal.ce des cap.x report				5
Août	8	5 800	70			m/envoi savon............	5	Sept.	67	38
				15	65	Intérêts à 2 1/2 % s/Bal.ce des nombres				22
		15 551	55							10
						Nombres s/Bal.ce des cap.x report				6
Sept.	18	3 100	"			Accepté s/traite..........	15	Oct.	107	3
						1483,20 Balance des capitaux	30	Sept.	92	1
				14	85	Balance générale des intérêts				
		1 498	05			Solde créditeur				
		20 149	60	30	50					15

TAUX — Méthode Indirecte — Deuxième Procédé

Compte Courant et d'Intérêts
5 Août et à 2 % le 30 Septembre 19.. **Avoir.**

»..										
llet	1	4 237	80			Solde à nouveau	30	Juin	Ep.	
l.	5	2 525	60			s/ envoi maïs	25	Juillet	25	631
						2 987,45 Balance des capitaux	20	id	20	597
				28	10	Intérêts à 4% s/ Bal^ce des nombres				2 527
		6 763	40							3 755
ût	2	1 846	"			s/ remise Avignon	20	Août	51	941
l	10	2 500	"			m/ traite	15	Sept.	77	1 925
l.	id	3 000	"			id	id	Oct.	107	3 210
						1 442,15 Balance des capitaux	id	Août	46	663
		14 109	40							10 494
ût	26	1 800	"			s/ paiement à Remurat	26	Août	57	1 026
t.	8	4 225	35			s/ envoi eau-de-vie... ..	30	Sept.	92	3 887
				2	40	Intérêts à 2% s/ Bal^ce des nombres				431
		14	85			Intérêts en s/ faveur				
		20 149	60	30	50					15 838
ob.	1	1 498	05			Solde à nouveau	30	Sept.		

COMPTE-COURANT ET D'INTERÊTS AVEC VARIATIO

Doit. *Monsieur Delacour, à Toulous*
réglé à 4 % le 20 Juillet, à 2 ½ % le

19..										
Juillet	8	1 500	"			m/ envoi espèces	8	Juillet	8	12(
id.	id.	3 200	"			m/ billet à s/ordre	10	Août	41	131
id.	15	5 050	85			m/ envoi sucre	15	id.	46	232
Août	8	5 800	70			m/ envoi savon	5	Sept.	67	388
Sept.	18	3100	"			Accepté s/ traite	15	Oct.	107	331
						1483,20 Balance des capitaux	30	Sept.	92	136
				15	65	Intérêts à 2 ½ % 2e partie s/ Balance des nombres..				225
				14	85	Balance générale des intérêts				
		1498	05			Solde créditeur				
		20 149	60	30	50					1457

TAUX — Méthode Indirecte — Troisième Procédé

/ Compte-Courant et d'Intérêts
5 Août et à 2 % le 30 Septembre 19.. **Avoir.**

9..										
illet	1	4237	80			Solde à nouveau	30	Juin	Ep.	
d.	5	2525	60			s/ envoi maïs	25	Juillet	25	631
ût	2	1846	"			s/ remise Avignon	20	Août	51	941
t.	10	2500	"			m/ traite	15	Sept.	77	1925
l.	id.	3000	"			id.	15	Oct.	107	3210
ût	26	1800	"			s/ paiement à Remuzat	26	Août	57	1026
nt.	8	4225	35			s/ envoi eau-de-vie	30	Sept.	92	3887
				28	10	Intérêts à 4 % 1re partie s/ Balance des nombres				2527
				2	40	Intérêts à 2 % 3e partie s/ Balance des nombres				431
		14	85			Intérêts en s/ faveur				
		20149	60	30	50					14578
t.	1	1498	05			Solde à nouveau	30	Sept.		

3° Méthode hambourgeoise. — Les comptes-courants et d'intérêts avec variations de taux peuvent aussi être tenus par la méthode hambourgeoise ; le compte-courant suivant nous donne du reste le même résultat que celui que nous avons obtenu par les méthodes directe et indirecte.

Comme pour ces dernières, nous avons subdivisé le compte en autant de parties qu'il y a de changements de taux, et nous avons appliqué à chacune d'elles la règle de la méthode hambourgeoise.

Cependant, nous ferons remarquer que, les variations de taux étant effectuées en se basant sur les dates d'opérations, et les intérêts devant être calculés sur les soldes suivant l'ordre chronologique de ces dates, nous avons dû ramener toutes les sommes, valeurs des dates d'opérations, en déduisant l'escompte de chacune d'elles; nous avons adopté pour cela la disposition et la façon de procéder du compte pages 170-171.

Comme pour ce compte, on remarquera sur le suivant, que le solde à nouveau 4.237 fr.80 ayant une valeur antérieure à sa date d'inscription, au lieu d'avoir un escompte à retrancher, on a un intérêt à ajouter ; nous avons donc porté le nombre correspondant 42 dans la colonne des escomptes intitulée Avoir, le solde à nouveau se trouvant dans la colonne des sommes intitulée Avoir.

On remarquera également que le dernier solde de chaque partie du compte doit rapporter intérêt depuis la date d'opération correspondante jusqu'à celle de l'arrêté partiel, c'est-à-dire, jusqu'à la date du changement de taux ; ce dernier solde est ensuite reporté à nouveau dans la partie suivante, pour rapporter intérêt de la date du changement de taux à celle de la première opération qui s'y trouve inscrite.

A chaque arrêté partiel, on établit la balance des nombres,

sur laquelle on détermine les intérêts, que l'on porte directement dans la colonne de sommes, Doit ou Avoir, suivant le cas.

Quant à la balance des sommes, on ne l'établit qu'au moment de l'arrêté définitif du compte, en faisant ressortir le solde débiteur ou créditeur, que l'on reporte à nouveau.

Monsieur Delacour, à Toulou
réglé à 4 % le 20 Juillet, à 2 ½ % le

Dates des Opérations		Libellés	Échéances		Sommes			
					Doit		Avoir	
19..								
Juillet	1	Solde à nouveau	30	Juin			4 237	80
id.	5	s/ envoi maïs	25	Juillet			2 525	60
id.	8	m/ envoi espèces	8	id.	1 500	"		
id.	id.	m/ billet à s/ ordre	10	Août	3 200	"		
id.	15	m/ envoi sucre	15	id.	5 050	85		
		Intérêts à 4 % s/ 2526					28	05
Juillet	20	Solde au 20 Juillet						
Août	2	s/ remise Avignon	20	Août			1 846	"
id.	8	m/ envoi savon	5	Sept.	5 800	70		
id.	10	m/ traite	15	id.			2 500	"
id.	id.	id	id.	Oct.			3 000	"
		Intérêts à 2½ % s/ 2 255			15	65		
Août	15	Solde au 15 Août						
id.	26	s/ paiement à Remuzat	26	Août			1 800	
Sept.	8	s/ envoi eau-de-vie	30	Sept.			4 225	35
id.	18	Accepté s/ traite	15	Oct.	3 100	"		
		Intérêts à 2 % s/ 430					2	40
		Solde créditeur			1 498	"		
					20 165	20	20 165	20
Oct.	1	Solde à nouveau	30	Sept.			1 498	"

mpte-Courant et d'Intérêts
ût et à 2 % le 30 Septembre 19..

scomptes		Soldes				Nombres ou Intérêts		
oit	Avoir	Débiteurs		Créditeurs		Jours	Doit	Avoir
	42			4 237	80	4		169
505				6 763	40	3		203
				5 263	40	"		"
	1 056			2 063	40	7		144
	1 566	2 987	45			5	149	
505	2 664			Escomptes			505	2 664
			Balance des nombres				2 526	
		2 987	45			13	388	
332		1 141	45			6	68	
	1 624	6 942	15			2	139	
900		4 442	15			"	"	
1 980		1 442	15			5	72	
3 212	1 624			Escomptes			3 212	1 624
			Balance des nombres					2 255
		1 442	15			11	159	
"				357	85	13		46
930				4 583	20	10		458
	837			1 483	20	12		178
930	837			Escomptes			930	837
			Balance des nombres				430	
				1 498				

DEUXIÈME PARTIE

DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE

Dans l'étude que nous avons faite jusqu'à présent des comptes-courants et d'intérêts, nous nous sommes surtout occupés de ceux résultant des opérations commerciales en général ; dans l'étude qui va suivre, nous nous occuperons particulièrement des *Comptes-Courants de Banque*, la question d'intérêt de l'argent se rattachant surtout aux opérations qui les nécessitent.

Les comptes-courants de banque, dans une maison où les opérations sont nombreuses, font l'objet d'un service spécial qui reçoit journellement le relevé des opérations effectuées dans les autres services : caisse, titres, escompte, etc. ; cela permet de tenir les comptes-courants au jour le jour, non seulement pour l'inscription des affaires, mais encore pour le calcul des intérêts, car si l'on attendait les dates d'arrêtés semestrielles ou trimestrielles pour effectuer ces opérations, il serait impossible de le faire exactement.

De plus, en raison de leur multiplicité, ces comptes-courants sont divisés en plusieurs catégories : par exemple, en *Comptes de Dépôts*, *Comptes de Clients* et de *Correspondants* ; ces derniers peuvent se subdiviser à leur tour en comptes de *Clients*

en Ville, Clients hors Ville, Correspondants en France, Correspondants à l'Etranger ; toutes ces subdivisions sont établies selon l'importance des maisons et la nécessité du travail ; néanmoins, ces comptes figurent sur des livres spéciaux, qui se centralisent ensuite dans la comptabilité générale.

Les comptes-courants de banque peuvent aussi être divisés selon la nature des opérations qui s'y trouvent inscrites. Nous avons dit, en effet, que le service des comptes-courants était alimenté par les services affectés aux différentes opérations de banque ; il n'est par conséquent pas difficile de classer les comptes-courants selon ces opérations, par exemple, en *Comptes de Dépôts, Comptes-Courants d'Escompte, Comptes d'Avances*, etc.

Mais notre but n'est pas d'étudier les comptes-courants de banque d'après tel ou tel classement, qui peut être adopté suivant les besoins de la maison de banque ; nous préférons plutôt nous occuper de ces comptes-courants au point de vue des diverses opérations de banque et des frais qu'elles nécessitent ; c'est ainsi que nous étudierons les comptes-courants de banque relativement aux dépôts d'espèces, à l'escompte des effets de commerce, aux remises d'effets, etc.

De plus, comme nous l'avons déjà dit, les comptes-courants de banque sont souvent à taux variable et non réciproque ; mais, afin de simplifier notre travail, nous ne supposerons d'abord que des comptes-courants à taux non variable et réciproque ; nous étudierons ensuite les cas de variations et de non-réciprocité du taux d'intérêt.

Avant d'aller plus loin, nous dirons également que, pour la tenue des comptes-courants à taux réciproque, on emploie ordinairement la méthode indirecte, qui est, du reste, la plus pratique ; comme nous l'avons dit, on prend généralement pour époque la date d'ouverture ou la première échéance, lorsque celle-ci est la date d'arrêté du compte précédent.

DES COMPTES DE DÉPOTS OU D'ESPÈCES

Les Comptes de Dépôts ou d'Espèces sont ceux qui résultent des fonds déposés chez un banquier, à titre de placements.

Ces comptes de dépôts comprennent des *dépôts à vue*, des *dépôts à délai de vue* et des *dépôts à échéances fixes.*

Les dépôts à vue représentent des sommes déposées que le titulaire du compte peut retirer quand bon lui semble, mais qui ne lui rapportent qu'un faible intérêt : certains de ces dépôts sont à *délai de vue*, ou à *7 jours*, *10 jours*, *12 jours*, etc., *de préavis*, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être retirés qu'après 7, 10, 12 jours, etc., d'avis ; l'intérêt qu'ils produisent est un peu plus élevé.

Les dépôts à échéances fixes sont ceux que le titulaire du compte ne peut retirer qu'à l'échéance de trois mois, six mois, un an, etc., suivant ce qu'il est convenu ; le taux d'intérêt dépend de la durée du dépôt.

A la suite des versements, le banquier remet aux déposants des *bons de capital* à ordre ou au porteur représentant des titres de propriété, ainsi que des *bons d'intérêts* trimestriels, semestriels, etc.; tous ces bons sont transmissibles.

Les comptes de dépôts sont alimentés, au crédit, par des sommes versées, des chèques payables dans d'autres banques, des effets remis à l'encaissement et encaissés, des ventes de valeurs, encaissements de rentes, coupons, etc.; ils sont débités des retraits de fonds, achats de valeurs, etc.

Ces diverses opérations donnent lieu à des commissions spéciales, que le banquier déduit directement du montant, si l'opération doit être portée au crédit, ou qu'il ajoute, si l'opération doit être portée au débit.

Les versements de fonds en dépôts sont accompagnés de *bordereaux de versements* délivrés par la banque et remplis par le déposant ; le banquier en donne quittance, ou les mentionne sur un petit carnet remis au client.

Les retraits de fonds s'effectuent, pour les dépôts à échéances fixes, par la remise du bon de capital, et pour les dépôts à vue, par la remise de *chèques*, qui sont d'un usage très courant dans les comptes de dépôts (1).

Les maisons de banque cèdent même à leurs clients des *carnets de chèques* à souches, appelés *chèquiers*, qui contiennent un certain nombre de chèques imprimés et timbrés à l'avance, que le client n'a qu'à remplir et à détacher.

Le chèque est transmissible par voie d'endossement ; s'il est au porteur, il peut se transmettre sans cette formalité.

Lorsque le chèque est présenté à la banque, il doit être acquitté : l'acquit, qui s'inscrit au dos du chèque, doit mentionner la ville dans laquelle le chèque est payable, ainsi que la date.

Avant d'être payé, le chèque doit être visé par l'employé du contrôle chargé de s'assurer qu'il est régulier, que la signature est vraie et que le compte a une provision suffisante ; ce dernier renseignement est fourni par le *livre de positions* que nous étudierons plus loin.

Enfin, les sommes reçues et celles payées dans la journée par le caissier, sont inscrites, soit sur des brouillards de caisse, soit sur des feuilles volantes, dont les doubles sont remis, après pointage, au service des comptes-courants.

(1) C'est pour cette raison que ces comptes sont aussi appelés *Comptes de Chèques*.

Les paiements faits au client ou à ses mandataires sont portés à son débit, principalement pour les comptes de dépôts à vue, *valeur de la veille.*

Quant aux versements du client, ou encaissements pour son compte, ils sont portés à son crédit *valeur du lendemain.*

Cela provient de ce que, dans le premier cas, les fonds ont dû être tenus prêts la veille à la disposition du client; dans le second cas, de ce qu'ils n'ont pu être employés le jour même par le banquier (1).

De plus, les comptes de dépôts étant toujours créditeurs et représentant des sommes que le banquier doit avoir à la disposition du client, le taux d'intérêt accordé à celui-ci est, comme nous l'avons dit, peu élevé.

Enfin, lorsque les intérêts ont été portés sur le compte, avant de balancer celui-ci, on le débite des menus frais : faible commission sur le montant des chèques payés, coût des carnets de chèques, timbres, etc.

MODÈLE DE COMPTE DE DÉPOTS

Soit à établir le compte de dépôts des opérations suivantes faites chez MM. Dejean et C[ie], banquiers à Marseille, par M. Magniol de cette même ville, ce compte présentant au 1[er] avril un solde créditeur de 1.936 fr. 45 :

Le 5 avril, M. Magniol fait chez MM. Dejean et C[ie] un versement de 6.000 fr. en espèces.

Le 8 avril, ces derniers portent au crédit de M. Magniol

(1) Les opérations de Bourse sont portées en compte lorsqu'elles se produisent, mais en leur donnant pour valeur la date de leurs règlements avec l'agent de change.

l'encaissement de 250 fr. de rente française 3 %, qu'ils ont effectué pour son compte.

Le 15 avril, M. Magniol encaisse son chèque n° 42 de 1.900 fr.

Le 27 avril, il encaisse son chèque n° 43 de 2.600 fr.

Le 6 mai, MM. Dejean et Cie vendent pour le compte de M. Magniol des obligations de Cuba 1886, s'élevant, courtage déduit, à 7.236 fr. 40.

Le 10 mai, M. Magniol encaisse son chèque n° 44 de 1.850 fr.

Le 16 mai, MM. Dejean et Cie paient, sur l'ordre et pour le compte de M. Magniol, la somme de 2.740 fr. 90.

Le 28 mai, M. Magniol encaisse son chèque n° 45 de 2.950 fr.

COMPTE DE DÉPC

N° 8255 **Doit.** Monsieur Magniol à Marseil
chez Mrs Dejean & Cie, banqui

19..								
Avril	15	1 900	.	Chèque N° 42	14	Avril	14	2
id.	27	2 600	.	id. N° 43	26	id	26	6
Mai	10	1 850	,	id. N° 44	9	Mai	39	7
id	16	2 740	90	n/ paiement p/ v/ compte. . .	15	id.	45	1 23
id.	28	2 950	„	Chèque N° 45	27	id.	57	1 68
Juin	10	5 018	70	Achat de 150 f. de rente franç. 3%	14	Juin	75	.556
id.	15	2 400	„	Chèque N° 46	id	id.		
id.	25	3 800	,	id. N° 47	24	id.	85	3 23
				163,25 Balance des capitaux.	30	id.	91	14
		169	80	Solde créditeur				
		23 429	40					13 5

Le 6 juin, il verse à MM. Dejean et Cie une somme de 8.000 fr.

Le 10 juin, ces derniers achètent pour le compte de M. Magniol 150 fr. de rente française 3 %, s'élevant, courtage compris, à 5.018 fr. 70.

Le 15 juin, M. Magniol encaisse son chèque n° 46 de 2.400 fr.

Le 25 juin, il encaisse son chèque n° 47 de 3.800 fr.

Le compte doit être arrêté le 30 juin, en calculant les intérêts à 1/2 % ; il est convenu que MM. Dejean et Cie ne prennent aucune commission sur les paiements et les opérations de bourse.

D'ESPÈCES

/ Compte de Dépôts

Marseille, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

9..								
ril	1	1 936	45	Solde à nouveau...........	31	Mars	Ep.	
d.	5	6 000	»	s/ versement espèces......	6	Avril	6	360
d.	8	250	»	n/ encaissement rente française 3%	9	id.	9	23
lai	6	7 236	40	Vente d'obligations Cuba 1886	11	Mai	41	2 967
uin	id.	8 000	»	s/ versement espèces........	7	Juin	68	5 440
		6	55	Intérêts 1/2 % s/ Balance des nombres				4 731
		23 429	40					13 521
llet	1	169	80	Solde à nouveau	30	Juin		

DES COMPTES D'AVANCES

Les *Comptes d'Avances* sont ceux que les banquiers ouvrent à des particuliers ou à des commerçants, à la suite des avances de fonds qu'ils effectuent.

Ces avances, qui constituent des prêts que font les banquiers, sont parfois consenties sur la simple signature de l'emprunteur, lorsque la solvabilité de celui-ci est de tout repos ; mais, le plus souvent, elles s'opèrent sur la garantie d'un dépôt de titres ou de marchandises que les banquiers se font remettre en nantissement.

Il faut bien, en effet, qu'il en soit ainsi, afin que, dans le cas où l'emprunteur ne rendrait pas la somme avancée, le banquier puisse se rembourser sur les titres ou les marchandises déposées ; du reste, il n'avance jamais plus des trois quarts de la valeur du dépôt.

Les conditions dans lesquelles s'effectuent les avances de fonds en compte-courant se conviennent entre les intéressés soit par correspondance, soit d'une façon tacite.

Les avances sont quelquefois consenties par acte sous seing privé, lorsque l'emprunteur ne donne pas par lui-même une garantie suffisante.

Quoiqu'il en soit, les comptes d'avances étant toujours débiteurs chez le banquier, les conditions sont toujours établies de façon à ce que celui-ci y trouve la rémunération du service rendu.

C'est ainsi que le taux d'intérêt du compte-courant, qui est dans ce cas en faveur du banquier, se trouve généralement élevé ; c'est le contraire de ce qui a lieu pour les comptes de dépôts, où nous avons vu que, le compte étant toujours créditeur, le taux d'intérêt accordé au déposant est peu élevé.

De plus, le banquier, qui consent des avances de fonds, prend généralement une commission spéciale pour ce genre d'opérations, et cela d'un commun accord avec le client. Cette commission, comme l'intérêt, est appliquée au compte-courant au moment de l'arrêté.

Les comptes d'avances n'offrant aucune particularité au sujet de leur tenue, nous ne croyons pas devoir en donner un modèle.

DES COMPTES-COURANTS D'ESCOMPTE

Les Comptes-Courants d'Escompte sont ceux qui s'établissent surtout entre les banquiers et les commerçants, et qui s'appliquent principalement à l'escompte des effets de commerce.

Le commerçant, qui a des effets à négocier, les remet à son banquier avec un relevé à l'appui, en ayant soin de les endosser au préalable ; généralement, il les endosse *en blanc*, c'est-à-dire qu'il y appose simplement sa signature, l'endos étant ensuite rempli dans la maison de banque par le service de l'escompte.

Ce service, ayant reçu les effets, dresse le *bordereau d'escompte*, sur lequel, ainsi que nous l'avons dit, dans les notions préliminaires, il déduit l'*agio*, afin de trouver *le net produit* à la date de la négociation, et se trouvant, par conséquent, disponible à cette date ; cet agio, comme nous l'avons dit, se compose de l'escompte, du change ou perte de place et de la commission, calculés comme nous l'avons indiqué (1).

Le bordereau ainsi établi est ensuite adressé au client, tandis que les renseignements sont fournis au service des comptes-courants et à celui de la comptabilité, pour qu'ils en passent écritures.

(1) Voir à ce sujet le modèle de bordereau d'escompte que nous avons donné page 29.

Le client se trouvant ainsi crédité du net produit de ses négociations, peut rentrer dans ses fonds, à l'aide de chèques ou de traites *domiciliées* chez le banquier, c'est-à-dire payables chez celui-ci ; il peut encore tirer une traite sur le banquier qui, dans ce cas, la libelle sur le compte-courant, *mon acceptation* ; il est bien entendu que le banquier doit être avisé à l'avance de ces opérations.

Dans les comptes-courants d'escompte, comme nous l'avons dit pour les comptes de dépôts, toutes les fois qu'il s'agit d'un paiement quelconque, par chèque ou de toute autre façon, le client en est débité sur son compte-courant *valeur de la veille*, tandis que lorsqu'il s'agit d'un encaissement, il est crédité *valeur du lendemain*.

De plus, il peut également se faire que certains effets, ayant été escomptés, retournent impayés à l'échéance ; dans ce cas, le banquier en débite le client, non seulement du montant nominal, mais encore des frais occasionnés par le retour (frais de protêt, enregistrement, etc.). On donne pour valeurs à ces retours, les échéances inscrites sur les effets, car le client, ayant été crédité *valeur du net produit* de la négociation, après déduction de l'escompte, il est bien juste, afin de contre-balancer l'opération, qu'il soit débité, pour le montant nominal, *valeur de l'échéance* ; les frais de retour, ajoutés au montant nominal, rapportent aussi intérêts à partir du jour de l'échéance, puisque c'est censé à cette date qu'ils ont été occasionnés.

Comme pour les comptes de dépôts, et pour les mêmes raisons que nous avons données, le taux d'intérêt appliqué aux comptes-courants d'escompte est peu élevé.

Enfin, au moment de l'arrêté du compte, lorsque les intérêts ont été portés à leur place, on débite le client des frais divers qu'ont pu occasionner les opérations inscrites sur le compte-courant.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT D'ESCOMPTE

Soit à établir le compte-courant et d'intérêts de M. Legrand, chez MM. Tantet frères, banquiers à Bordeaux, en supposant les opérations suivantes, et l'arrêter le 31 décembre, en tenant compte des intérêts à 1 ½ % l'an ; le compte présentait au 1er octobre un solde créditeur de 6.532 fr. 25 :

Le 5 octobre, MM. Tantet frères paient le chèque n° 65 de M. Legrand à l'ordre de M. X..., 856 fr.

Le 9 octobre, ils retournent à M. Legrand son effet sur Le Puy, impayé à l'échéance du 5 courant, en l'informant qu'ils le débitent, frais de retour compris, de 2.235 fr. 40.

Le 16 octobre, MM. Tantet frères paient, pour le compte de M. Legrand, une traite de 1.455 fr., domiciliée chez eux.

Le 28 octobre, M. Legrand leur remet à l'escompte les effets suivants :

Tarare, 15 décembre...........	5.348 fr. 75
Rouen, 20 novembre...........	6.855 fr. 15
Amiens, 30 novembre..........	2.692 fr. 90

Le 31 octobre, il encaisse son chèque n° 66 de 9.700 fr.

Le 8 novembre, MM. Tantet frères acceptent une traite de 1.600 fr., tirée sur eux par M. Legrand, à l'ordre de Durand, au 15 janvier prochain.

Le 15 novembre, M. Legrand encaisse son chèque n° 67 de 3.500 fr.

Le 22 novembre, il remet à l'escompte les effets suivants :

Bressuire, 15 décembre..........	6.695 fr. 35
Lyon, 25 janvier................	7.236 fr. 65

Le 25 novembre, il encaisse son chèque n° 68 de 6.200 fr.

Le 1er décembre, il encaisse son chèque n° 69 de 5.300 fr.

Le 5 décembre, son effet sur Amiens au 30 novembre retourne impayé, et il en est débité, ainsi que des frais, de 2.697 fr. 45.

Le 8 décembre, il remet à l'escompte les effets suivants :

Saint-Etienne, 15 décembre......	5.571 fr. 25
Chantilly, 20 janvier.............	4.458 fr. 70

Le 10 décembre, il encaisse son chèque n° 70 de 2.500 fr.

Le 16 décembre, il encaisse son chèque n° 71 de 3.300 fr.

Le 29 décembre, il remet à l'escompte les effets suivants :

Nancy, 31 janvier................	3.354 fr. 45
Dôle, 15 janvier..................	275 fr. »
Marseille, 15 février.............	2.847 fr. 30
Gien, 20 janvier..................	3.255 fr. 25

Il est entendu que le banquier se réserve une commission de $^1/_{10}$ % sur les effets remis à l'escompte, et de $^1/_4$ ‰ sur les paiements qu'il a effectués.

Avant de dresser le compte-courant, nous devons d'abord établir les bordereaux des effets remis à l'escompte : taux d'escompte 4 %.

TANTET FRÈRES, BANQUIERS

Négocié par Monsieur Legrand à Bordeaux

Bordeaux, le 28 Octobre 19..

Lieux de Paiement	Changes			Sommes		Échéances		Nombres de Jours	Nombres
	Taux	Produits							
Tarare	0,10	5	35	5 348	75	Déc	15	48	2 567
Rouen	pair	"	"	6 855	15	Nov	20	23	1 577
Amiens	0,10	2	70	2 692	90	id	30	33	888
Changes de place ...		8	05	14 896	80				5 032
Escompte 4 %		55	90						
Commission 1/10 %		14	90	78	85				
				14 817	95	Net produit			

TANTET FRÈRES, BANQUIERS

Négocié par Monsieur Legrand à Bordeaux

Bordeaux, le 22 Novembre 19..

Lieux de Paiement	Changes			Sommes		Échéances		Nombres de Jours	Nombres
	Taux	Produits							
Bressuire	0,20	13	40	6 695	35	Déc	15	23	1 540
Lyon	pair	"	"	7 236	65	Janv	25	64	4 631
Changes de place .		13	40	13 932	"				6 171
Escompte 4 %.....		68	55						
Commission 1/10 %..		13	95	95	90				
				13 836	10	Net produit			

TANTET FRÈRES, BANQUIERS

Négocié par Monsieur Legrand à Bordeaux
Bordeaux, le 8 Décembre 19..

Lieux de Paiement	Changes Taux	Changes Produits		Sommes		Échéances		Nombres de Jours	Nombres
St Étienne	1/8	6	95	5 571	25	Déc.	15	m.10	557
Chantilly	1/8	5	55	4 458	70	Janvier	20	43	1 917
Changes de place		12	50	10 029	95				2 474
Escompte 4 %		27	50						
Commission 1/10 %		10	05	50	05				
				9 979	90	Net produit			

TANTET FRÈRES, BANQUIERS

Négocié par Monsieur Legrand à Bordeaux
Bordeaux, le 29 Décembre 19..

Lieux de Paiement	Changes Taux	Changes Produits		Sommes		Échéances		Nombres de Jours	Nombres
Nancy	pair	"	"	3 354	45	Janvier	31	33	1 107
Dôle ... of/300f.	0,20	0	60	275	"	id.	15	17	47
Marseille	pair	"	"	2 847	30	Février	15	48	1 367
Gien	0,20	6	50	3 255	25	Janvier	20	22	716
Changes de place		7	10	9 732	"				3 237
Escompte 4 %		35	95						
Commission 1/10 %		9	75	52	80				
				9 679	20	Net produit			

COMPTE-COUR…

Doit. Monsieur Legrand, à Bordea…
à 1 ½ % l'an, chez M.rs Cantet Frères, banqu…

19..								
Oct.	5	856	"	Chèque N° 65	4	Oct.	4	
id	9	2 235	40	Le Puy impayé et frais	5	id.	5	1
id.	16	1 455	"	Traite N° 321 domiciliée	15	id.	15	2
id	31	9 700	"	Chèque N° 66	30	id	30	2 9
Nov.	8	1 600	"	n/acceptation o/ Durand	15	Janv.	107	1 7
id.	15	3 500	"	Chèque N° 67	14	Nov.	45	1 5
id.	25	6 200	"	id N° 68	24	id	55	3 4
Déc.	1	5 300	"	id N° 69	30	id	61	4 8
id.	5	2 697	45	Amiens impayé et frais .	id	id		
id.	10	2 500	"	Chèque N° 70	9	Déc	70	1 7
id.	16	3 300	"	id N° 71	15	id	76	2 3
				15 501,55 Balance des capitaux	31	id.	92	14 2
		10	20	8,20 Com.on ¼ ‰ s/paiem.ts et domicil.on 2 " id. ⅛ % s/ acceptation				
		15 517	55	Solde créditeur				
		54 871	60					33 3

SCOMPTE

1 Compte-Courant et d'Intérêts

Bordeaux, arrêté le 31 Décembre 19.. **Avoir.**

9..								
ct	1	6 532	25	Solde à nouveau.............	30	Sept.	Ep.	
t.	28	14 817	95	Net produit de négociation....	28	Oct.	28	4 149
ov.	22	13 836	10	id. id. id. id. ...	22	Nov.	53	7 333
éc.	8	9 979	90	id. id. id. id.	8	Déc	69	6 886
d.	29	9 679	20	id. id. id. id	29	id.	90	8 711
		26	20	Intérêts of Balance des nombres				6 288
		54 871	60					33 367
)..								
nv.	1	15 517	55	Solde à nouveau............	31	Déc.		

DES COMPTES D'ENCAISSEMENTS

Les comptes d'encaissements sont ceux qui sont ouverts aux commerçants dont les effets ne sont pas admis à l'escompte par les banquiers.

On comprend ainsi les effets dont le paiement n'est pas assuré à l'échéance, et pour lesquels le banquier ne veut pas s'exposer à en perdre le montant.

Il convient donc avec son client de prendre ses effets *à l'encaissement*, c'est-à-dire de n'en porter le montant à son crédit que tout autant qu'ils auront été payés à l'échéance.

Dans ce cas, le banquier, après avoir reçu l'avis d'encaissement, en informe le client, et en porte le montant au crédit de son compte, déduction faite des frais d'encaissement, ainsi que de sa commission.

Comme pour les comptes de dépôts et d'escompte, le client, crédité du montant de ses effets encaissés, peut rentrer dans ses fonds, soit à l'aide de chèques, soit de toute autre façon. Cependant, ne pouvant le faire que lorsque les effets sont payés, il en résulte que les comptes d'encaissements sont toujours créditeurs, absolument comme les comptes de dépôts et d'escompte : ils sont donc traités comme tels, quant à la question du taux d'intérêt.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en donner un modèle.



DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE AVEC REMISES D'EFFETS

Ainsi que nous l'avons vu dans les comptes-courants d'escompte, les effets remis aux banquiers sont immédiatement escomptés et inscrits en comptes-courants, pour le montant net du bordereau à la date de la négociation : c'est ce qui arrive, du reste, généralement, entre les négociants et les banquiers.

Mais, entre banquiers et correspondants, les effets, au lieu d'être escomptés, sont simplement portés en comptes-courants pour leurs valeurs nominales à leurs échéances respectives ; ces effets, appelés *remises,* sont endossés à l'ordre du banquier, qui les fait entrer en portefeuille, et qui les négociera ou les fera encaisser à une date ultérieure.

Ces comptes, qui sont aussi appelés *Comptes de Recouvrements,* facilitent beaucoup l'encaissement des effets de commerce.

Les maisons de banque se créent pour cela des agences ou des correspondants dans les différentes contrées, en France et à l'Étranger, où elles peuvent ainsi faire encaisser leurs effets de la façon la plus économique, en les adressant le plus directement possible à leurs lieux de paiement.

Des relations s'établissent donc entre les banquiers qui s'adressent mutuellement des remises en compte, ce qui leur permet même d'effectuer d'autres opérations pour leurs comptes réciproques.

Ces remises n'étant pas escomptées, il est néanmoins d'usage de retenir les changes de place sur leurs montants ; quant à la commission, elle ne se compte pas, les opérations de recouvrements étant réciproques entre banquiers.

Afin de faire ressortir les changes de place sur le compte-courant, on ouvre deux colonnes spéciales, dont l'une sert à indiquer le taux des changes de place, et l'autre, les produits ; on profite également de ces colonnes pour y inscrire les commissions qui doivent être prélevées sur les autres opérations de banque figurant sur le compte-courant.

Les colonnes de sommes peuvent aussi être subdivisées en deux, pour faire ressortir, d'une part, le détail des remises, et d'autre part, le total de chaque bordereau.

Au moment de la clôture du compte, on fait le total des changes de place du débit et celui des changes de place du crédit, et on porte ensuite ces totaux dans les colonnes de sommes, chacun du côté opposé, ces changes devant être retranchés du montant des effets qui les ont produits.

Quant aux commissions, qui figurent également dans les deux colonnes spéciales du débit et du crédit, on en fait le relevé, et on les porte aussi en totaux dans les colonnes de sommes du débit ou du crédit, suivant qu'elles doivent être ajoutées ou retranchées des sommes qui les ont produites.

Le taux d'intérêt appliqué aux comptes de recouvrements est ordinairement égal à celui de la Banque de France ; quelquefois, il est plus élevé.

La raison en est que le banquier d'une place importante désire rentrer le plus tôt possible dans les fonds que représentent les effets qu'il a adressés en recouvrement, ou tout au moins, en recevoir l'équivalent au plus tôt.

Il est donc dans l'intérêt de son correspondant d'activer l'opération, s'il ne veut payer des intérêts à un taux élevé.

Il envoie généralement au banquier des effets en compen-

sation ; cependant, s'il se trouve dans une localité qui ne lui permette pas d'agir ainsi, il peut, dans ce cas, envoyer les fonds par la poste, les risques et les frais étant à la charge du banquier ; il peut même exiger une commission spéciale à ce sujet.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT DE BANQUE AVEC REMISES D'EFFETS

Soit à établir le compte-courant et d'intérêts de M. Bondois, de Dijon, chez MM. Rivoire et Cie, banquiers à Paris, en supposant les opérations suivantes, et en tenant compte des intérêts à raison de 3 °/₀ l'an ; le compte est créditeur au 1er avril de 8.655 fr. 45 :

Le 5 avril, MM. Rivoire et Cie remettent à M. Bondois un effet sur Liverpool au 15 mai prochain de 205 Lst 10 sh. à 25 fr. 15, soit 5.168 fr. 35, pour règlement d'un compte sur cette place.

Le 8 avril, ils débitent M. Bondois du retour de son effet sur Beauvais, au 25 mars, impayé, soit 3.439 fr. 50, frais de retour compris.

Le 15 avril, M. Bondois adresse à MM. Rivoire et Cie les effets suivants en compte :

Paris, 25 mai	3.200 fr.
Rambouillet, 15 juin	5.245 fr. 65
Tours, 25 juin	1.573 fr. 30
Poitiers, 31 mai	2.857 fr. 75

Le 2 mai, à la suite d'une opération survenue entre MM. Savignon et Bondois, tous deux en compte chez MM. Rivoire et Cie, il est décidé, afin de simplifier les règlements, et d'économiser des frais, de faire faire un *virement de compte*, c'est-à dire que M. Savignon sera débité chez le ban-

quier, par le crédit de M. Bondois, de la somme de 24.263 fr. 35, valeur 5 juin.

Le 20 mai, MM. Rivoire et C[ie] adressent à M. Bondois les effets suivants en compte :

Dijon, à vue	9.528 fr. 90
Pontarlier, 15 juillet	6.450 fr. 50
Belfort, 30 juin	6.283 fr. 15

Le 5 juin, ils achètent, pour son compte, à X.., agent de change, 25 obligations de la Ville de Marseille, s'élevant, courtage compris, à 10.137 fr. 65.

COMPTE-COURANT DE BANQUE AVEC REMISES D'EFFETS

Doit. Monsieur Bondois, à Dijon chez Mrs Rivoire & Cie, banquie[rs]

19..												
Avril	5	5 168	35			Remise s/ Liverpool.....	"	"	15	Mai	45	38
id.	8	3 439	50			Retour Beauvais impayé.	"	"	25	Mars	6	3
Mai	20			9 528	90	Dijon à vue..........	0,10	9,55	22	Mai	52	82
id.	id.	22 262	55	6 450	50	Pontarlier..........	0,15	9,70	15	Juill	106	113
id.	id.			6 283	15	Belfort..............	0,15	9,40	30	Juin	91	95
Juin	5	10 137	65			Achat 25 Obl. V. de Marseille	"	"	8	id.	69	116
id.	18	8 458	55			n/paiement à Riche....	¼ ‰	2,10	10	id.	71	100
						6352,15 Balce des capitaux			30	id.	91	96
		29	45			Changes de place du crédit						
				2	10	Commissions diverses						
		5	60	3	50	Frais de correspondance						
		6 378	80			Solde débiteur						
		55880	45									643

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont c[eux] qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

Le 11 juin, M. Bondois adresse à MM. Rivoire et C[ie] les effets suivants :

Gien, 30 juin .... 5.340 fr. 70
Mantes, 10 juillet .... 4.682 fr. 55

Le 18 juin, ces derniers débitent M. Bondois de 8.458 fr. 55, montant d'un paiement effectué pour son compte le 11 juin à M. Riche.

Le compte doit être arrêté le 30 juin.

…uls d'intérêts sur le montant nominal de chacun des effets

Compte-Courant et d'Intérêts
Paris, arrêté le 30 Juin 19.. **Avoir.**

ril	1	8 655	45			Solde à nouveau			31	Mars	Ep.		
l.	15			3 200	"	Paris	pair	"	25	Mai	55	29	35
!	id.			5 245	65	Rambouillet	0,15	7,85	15	Juin	76	66	45
!	id	12 876	70	1 573	30	Tours	0,10	1,55	25	id.	86	22	55
!	id.			2 857	75	Poitiers	pair	"	31	Mai	61	29	05
ai	2	24 263	35			Virement C[te] Savignon .	"	"	5	Juin	66	266	90
in	11			5 340	70	Gien	0,20	10,70	30	id.	91	81	"
l.	id.	10 023	25	4 682	55	Mantes	0,20	9,35	10	Juillet	101	78	80
						Balance des intérêts rouges						3	45
						id id id. à 6 %						66	10
		33	05			Intérêts à 3 %							
		28	65			Changes de place du débit							
		55 880	45									643	65
let	1	6 378	80			Solde à nouveau....			30	Juin			

SIMPLIFICATION DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE AVEC REMISES D'EFFETS

Les comptes-courants de banque avec remises d'effets, tels que nous venons de les présenter, peuvent être assez compliqués par suite de l'inscription de tous les effets sur les comptes-courants, et du calcul de l'intérêt sur le montant nominal de chacun d'eux. Il arrive même souvent que certains bordereaux remis au banquier sont passablement longs, de sorte que s'ils se répètent plusieurs fois sur le même compte-courant, ils peuvent donner à celui-ci un trop grand développement.

On peut éviter cet inconvénient, en employant différents procédés, qui simplifient beaucoup les comptes-courants, et qui sont très usités dans les maisons de banque, parmi ces procédés, nous citerons les suivants :

1° **Procédé par échéances moyennes.**— Ainsi que nous l'avons vu dans les notions préliminaires, lorsque nous avons défini l'échéance moyenne, il est facile de remplacer plusieurs sommes, payables à des échéances différentes, par le total de ces sommes, payable à l'échéance moyenne; on peut donc en profiter pour remplacer, sur un compte-courant de banque, le détail des effets remis à un banquier, par le total du bordereau, en lui donnant pour valeur l'échéance moyenne des effets qui le composent.

Il n'y a pour cela qu'à se servir d'un livre auxiliaire, sur lequel on enregistre le détail des effets compris sur chaque bordereau, en en faisant ressortir le total, ainsi que l'échéance moyenne, que l'on porte seuls sur le compte-courant.

On peut même profiter de ce livre auxiliaire pour y mention-

ner le calcul des changes de place, dont le total, pour chaque bordereau, est ensuite porté sur le compte-courant, dans la colonne des changes, pour être retranché au moment de l'arrêté du compte, comme nous l'avons indiqué précédemment; nous donnons, du reste, ci-après, le compte-courant de **M.** Bondois, de Dijon, simplifié à l'aide du procédé par échéances moyennes.

Avant d'établir ce compte, nous devons déterminer les changes de place, ainsi que l'échéance moyenne des effets de chaque bordereau :

Bordereau du 15 Avril

Paris............	pair	»	3200 »	25 mai	0 jours	»
Rambouillet......	0,15	7,85	5245,65	15 juin	21 id.	110159
Tours............	0,10	1,55	1573,30	25 id.	31 id.	48772
Poitiers..........	pair	»	2857,75	31 mai	6 id.	17147
Changes de place......		9,40	12876,70			176078

$\frac{176078}{12876,70} = 14$ jours Echéance moyenne 8 juin.

Bordereau du 20 Mai

Dijon............	0,10	9,55	9528,90	22 mai	0 jours	»
Pontarlier........	0,15	9,70	6450,50	15 juillet	54 id.	348327
Belfort...........	0,15	9,40	6283,15	30 juin	39 id.	245043
Changes de place......		28,65	22262,55			593370

$\frac{593370}{22262,55} = 27$ jours Echéance moyenne 18 juin.

Bordereau du 11 Juin

Gien....	0,20	10,70	5340,70	30 juin	0 jours	»
Mantes...........	0,20	9,35	4682,55	10 juillet	10 id.	46826
Changes de place......		20,05	10023,25			46826

$\frac{46826}{10023,25} = 5$ jours Echéance moyenne 5 juillet.

COMPTE-COURANT DE BANQUE AVEC REMISES

Doit. *Monsieur Bondois, à Dijon, chez Mrs Rivoire & Cie, banquiers*

19..													
Avril	1	5168	35			Remise s/ Liverpool...	"	"	15	Mai	45	38	[illegible]
id.	8	3439	50			Retour Beauvais impayé	"	"	25	Mars	6	3	[illegible]
Mai	20	22262	55			n/ Bordereau.... éch. moy.		28,65	18	Juin	79	293	[illegible]
Juin	5	10137	65			Achat 25 Obl. V. de Marseille	"	"	8	id.	69	116	[illegible]
id.	18	8458	55			n/ paiement à Riche....	1/4 ‰	2,10	10	id.	71	100	10
						6352,15 Bal. des capitaux			30	id.	91	96	35
		29	45			Changes de place du crédit							
				2	10	Commissions diverses							
		5	60	3	50	Frais de correspondance							
		6378	80			Solde débiteur							
		55880	45									644	90

2° **Procédé par escompte.** — Le *procédé par escompte* consiste à ramener tous les effets portés sur chaque bordereau à la valeur du jour où le banquier les reçoit, et à leur faire ensuite rapporter intérêt sur le compte-courant, à partir de ce jour-là, non pas sur le net produit, mais sur le montant nominal, c'est-à-dire le total du bordereau.

Supposons, par exemple, que le 30 septembre, un banquier inscrive en compte-courant un effet de 1.000 fr. à l'échéance du 15 octobre, le compte devant être arrêté le 31 décembre suivant.

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

FFETS (1) — **Procédé par échéances moyennes**

Compte-Courant et d'Intérêts

Paris, arrêté le 30 Juin 19..

Avoir.

9..													
ril	1	8655	45			Solde à nouveau... ...			31	Mars	Ép.		
d.	15	12876	70			s/Bordereau....éch. moy.		9,40	8	Juin	69	148	10
ai	2	24263	35			Virement Cie Savignon..	„	„	5	id.	66	266	90
uin	11	10023	25			s/Bordereau.....éch. moy.		20,05	5	Juillet	96	160	35
						Balance des intérêts rouges						3	45
						id. id. id. à 6%						66	10
		33	05			Intérêts à 3 %							
		28	65			Changes de place du débit							
		55880	45									644	90
llet	1	6378	80			Solde à nouveau.....			30	Juin			

Si l'on détermine l'intérêt sur le montant nominal de l'effet, celui-ci sera calculé, à 4 %, par exemple, sur 1.000 fr., pendant 77 jours, du 15 octobre au 31 décembre.

Si l'on emploie maintenant le procédé par escompte, on ramènera d'abord l'effet à la valeur du 30 septembre, en déduisant de son montant nominal un escompte ou intérêt calculé à 4 % sur 1.000 fr. pendant 15 jours, du 30 septembre au 15 octobre ; on portera ensuite le net produit sur le compte-courant, en lui donnant pour valeur le 30 septembre, et on calculera l'intérêt, non pas, sur ce net produit, mais sur 1.000 fr., montant nominal

de l'effet, du 30 septembre au 31 décembre, soit pendant 92 jours.

A ce moment, on aura alors, d'une part, dans la colonne des intérêts, l'intérêt de 1.000 fr. pendant 92 jours, et d'autre part, dans la colonne des sommes, le net produit, c'est-à-dire la somme de 1.000 fr. moins l'intérêt de 1.000 fr. pendant 15 jours; par conséquent, lorsqu'au 31 décembre, on ajoutera au net produit l'intérêt de 1.000 fr. pendant 92 jours, c'est-à-dire pendant 15 + 77 jours, on obtiendra, comme résultat, 1.000 fr., plus l'intérêt de 1.000 fr. pendant 77 jours, résultat que nous avons obtenu en ajoutant à la somme de 1.000 fr. l'intérêt calculé directement sur cette somme, depuis son échéance jusqu'à la date d'arrêté du compte.

Le procédé et le raisonnement précédents peuvent également s'appliquer à tout un bordereau, en ramenant tous les effets à une même valeur, celle de la remise du bordereau au banquier, en portant le net produit et cette valeur sur le compte-courant, et en calculant les intérêts sur le montant nominal de tous les effets, c'est-à-dire sur le total du bordereau.

On aura soin, pour cela, d'enregistrer le détail des effets sur un livre auxiliaire, où l'on effectuera les calculs d'escompte, afin de déterminer le net produit du bordereau, que l'on portera ensuite sur le compte-courant dans la colonne des sommes, en lui donnant pour valeur la date de l'opération ; on se servira de la deuxième colonne de sommes que nous avons déjà adoptée dans les compte-courants précédents, pour y inscrire le total de chaque bordereau, puisque c'est sur ce total que doivent être calculés les intérêts.

Comme pour le procédé par échéances moyennes, on peut encore utiliser ce livre auxiliaire en y faisant figurer le détail des changes de place, dont le total, pour chaque bordereau, sera porté sur le compte-courant dans la colonne des changes, afin

d'être retranché à la clôture du compte, ainsi que nous l'avons indiqué.

Nous donnons, d'autre part, le compte-courant de M. Bondois, de Dijon, simplifié au moyen du procédé par escompte.

Mais, voici d'abord la détermination des changes de place et du net produit de chaque bordereau :

Bordereau du 15 Avril

Paris.............	pair	»	3200 »	25 mai	40 jours	21,35 à 6 °/₀
Rambouillet......	0,15	7,85	5245,65	15 juin	61 id.	53,30 id.
Tours............	0,10	1,55	1573,30	25 id.	71 id.	18,60 id.
Poitiers..........	pair	»	2857,75	31 mai	46 id.	21,90 id.
Changes de place.......		9,40	12876,70			115,15 id.
Intérêts à 3 °/₀................			57,55			
Net produit............			12819,15	Valeur 15 avril.		

Bordereau du 20 Mai

Dijon.............	0,10	9,55	9528,90	22 mai	2 jours	3,20 à 6 °/₀
Pontarlier	0,15	9,70	6450,50	15 juillet	56 id.	60,20 id.
Belfort...........	0,15	9,40	6283,15	30 juin	41 id.	42,95 id.
Changes de place......		28,65	22262,55			106,35 id.
Intérêts à 3 °/₀...............			53,20			
Net produit.............			22209,35	Valeur 20 mai.		

Bordereau du 11 Juin

Glen....	0,20	10,70	5340,70	30 juin	19 jours	16,90 à 6 °/₀
Mantes..........	0,20	9,35	4682,55	10 juillet	29 id.	22,65 id.
Changes de place......		20,05	10023,25			39,55 id.
Intérêts à 3 °/₀................			19,80			
Net produit.............			10003,45	Valeur 11 juin.		

COMPTE - COURANT DE BANQUE AV

Monsieur Bondois, à Dijon
chez Mrs Rivoire & Cie, banqui

Doit.

19..												
Avril	5	5 168	35			Remise s/ Liverpool...	"	"	15	Mai	45	38
id.	8	3 439	50			Retour Beauvais impayé	"	"	25	Mars	6	3
Mai	20	22 209	35	22 262	55	n/ Bordereau.		28,65	20	Mai	50	185
Juin	5	10 137	65			Achat 25 Obl. V de Marseille	"	"	8	Juin	69	116
id.	18	8 458	55			n/ paiement à Riche...	1/8 ‰	2,10	10	id.	71	100
						6352,15 Bal^ce des capitaux			30	id.	91	96
		29	45			Changes de place du crédit						
				2	10	Commissions diverses						
		5	60	3	50	Frais de correspondance						
		6 378	80			Solde débiteur						
		55827	25									537

Remarques. — On remarquera sur le compte-courant ci-dessus, dressé par la méthode indirecte, que les intérêts fictifs étant calculés sur le total de chaque bordereau inscrit dans la deuxième colonne de sommes, c'est ce total qui doit être compris dans la détermination de la balance des capitaux, et non le montant net de chaque bordereau inscrit dans la première colonne avec les autres sommes.

On remarquera également que, dans le procédé par escompte, le chiffre d'intérêts porté au crédit du compte-courant n'est

(1) Les nombres ou les intérêts qui, dans les comptes, sont un peu plus gros et soulignés, sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

MISES D'EFFETS (1) — **Procédé par escompte**

Compte-Courant et d'Intérêts
Paris, arrêté le 30 Juin 19 . .

Avoir.

)..													
il	1	8 655	45			Solde à nouveau......			31	Mars	Ep.		
l.	15	12 819	15	12 876	70	s/ Bordereau		9,40	15	Avril	15	32	20
ai	2	24 263	35			Virement Cte Savignon	•	•	5	Juin	66	266	90
in	11	10 003	45	10 023	25	s/ Bordereau		20,05	11	id.	72	120	30
						Balance des intérêts rouges						3	45
						id. id id. à 6%						114	45
		57	20			Intérêts à 3%							
		28	65			Changes de place du débit							
		55 827	25									537	30
let	1	6378	80			Solde à nouveau.....			30	Juin			

forcément pas le même que celui qui a été donné par les autres procédés ; mais que, néanmoins, on arrive au même solde créditeur.

Autres procédés. — Il existe d'autres procédés pour simplifier les comptes-courants de banque avec remises d'effets.

Ainsi, certaines maisons ont l'habitude d'inscrire d'abord les remises qui leur sont adressées sur un livre auxiliaire, où à l'aide d'un calcul d'escompte, elles sont toutes ramenées *valeur*

de l'ouverture du compte, en déduisant même de leurs montants les frais afférents à chacune d'elles. Le remettant est ensuite débité, d'après le livre auxiliaire, du montant net de chaque bordereau, mais en ayant soin d'en noter le montant nominal dans une colonne spéciale, ouverte sur le compte-courant.

Elles opèrent de même pour les remises qu'elles adressent à leur tour, ainsi que pour toutes les autres opérations de banque devant figurer sur le compte-courant, de sorte que toutes les sommes se trouvant ainsi ramenées valeur de l'ouverture du compte, il n'y aura plus qu'à calculer, au moment de l'arrêté, les intérêts, pour toute la durée du compte, sur la balance des sommes nominales.

Ce procédé n'est autre que l'application de la méthode indirecte, les intérêts fictifs étant calculés et retranchés des sommes sur des livres auxiliaires, tandis que la différence des intérêts totaux du Doit et de l'Avoir est déterminée sur la balance des sommes nominales figurant sur le compte-courant lui-même.

D'autres maisons, au lieu de ramener toutes les opérations valeur de l'ouverture du compte, les ramènent *valeur de la clôture ;* ce cas n'est qu'une application de la méthode directe.

DES COMMISSIONS DE BANQUE EN COMPTES-COURANTS

Nous avons déjà vu dans les comptes précédents que les banquiers prélevaient en comptes-courants différentes commissions, suivant les opérations qu'ils effectuaient : commissions sur dépôts, avances de fonds, effets escomptés ou encaissés, acceptations, domiciliations, encaissements, paiements, achats, ventes, etc.

Nous avons vu également de quelle façon ces commissions étaient appliquées : tantôt déduites ou ajoutées avant de porter les opérations en comptes-courants, tantôt décomptées au moment de l'arrêté du compte.

Enfin, pour être complet, nous devons donner quelques détails supplémentaires sur les commissions d'encaissements et de paiements, et définir la commission de découverts.

COMMISSIONS D'ENCAISSEMENTS ET DE PAIEMENTS

Nous avons vu précédemment que les banquiers effectuaient souvent des encaissements et des paiements pour le compte de leurs clients, et que ces opérations donnaient lieu à des commissions dont le montant était porté au débit de ceux-ci.

Cependant, il se présente aussi des cas où la personne avec

laquelle le banquier est en relations, son correspondant, par exemple, effectue, pour le compte du banquier, des encaissements, des versements, qui, par conséquent, donnent lieu à des commissions que le banquier doit porter à son crédit.

Enfin, il arrive fréquemment que deux banquiers en relations, et n'habitant pas la même place, font entre eux des opérations pour leurs comptes réciproques, nécessitant des commissions à porter sur le même compte, tantôt au débit, tantôt au crédit.

En principe, la commission représentant le paiement d'un service rendu, il s'en suit que toutes les fois que le banquier opère pour le compte de son correspondant, celui-ci doit être débité de la commission, tandis que lorsque le correspondant opère pour le compte du banquier, le correspondant doit en être crédité.

De plus, suivant les opérations effectuées, paiements ou encaissements, il s'en suit, en nous basant sur la règle précédente, que les commissions ne doivent pas toujours figurer sur le compte-courant, du même côté que les opérations qui les ont occasionnées.

Or, les commissions se trouvant d'abord calculées et inscrites comme les changes de place, en face de chaque somme, dans les colonnes du débit et du crédit qui leur sont destinées, il y a lieu, au moment de l'arrêté du compte, de les relever, et de les porter dans les colonnes de sommes, au débit ou au crédit du correspondant, suivant le cas.

On facilite ce travail en ayant soin, au fur et à mesure qu'on les inscrit dans leurs colonnes spéciales, d'écrire à *l'encre noire* les commissions qui doivent être ajoutées, et portées par conséquent du même côté que les sommes qui les ont produites, et à *l'encre rouge*, celles qui doivent être retranchées, c'est-à-dire, portées du côté opposé.

Dans ce cas, on inscrit également les changes de place à

l'encre rouge, puisque devant être retranchés du montant des remises, nous avons vu précédemment qu'au moment de l'arrêté du compte on en faisait le relevé au débit et au crédit, et on portait chaque total dans la colonne des sommes, du côté opposé à celui qui l'avait produit.

COMMISSION DE DÉCOUVERTS

Il arrive généralement, dans les maisons de banque, que le banquier n'effectue des opérations donnant lieu à des paiements, que tout autant que le compte de son client présente, au moment de l'opération, un solde créditeur lui garantissant la somme à verser ; dans ce cas, le banquier est *à couvert.*

Mais, il se présente aussi certains cas, et même assez souvent pour des clients dont la solvabilité est indiscutable, où le banquier effectue des *paiements à découvert*, c'est-à-dire le solde du compte se trouvant débiteur : on appelle même *découvert* le solde débiteur du compte-courant au moment de l'opération.

Lorsqu'à la suite d'un paiement à effectuer, un compte-courant peut présenter un solde débiteur, c'est-à-dire un découvert, on peut l'éviter en remettant d'abord au banquier certaines valeurs en garantie, qu'on désigne sous le nom de *couverture.*

Néanmoins, le découvert accordé à certains clients par le banquier donne droit à celui-ci à une *commission de découvert*, représentant une prime d'assurance destinée à couvrir le risque couru à la suite du paiement : elle doit donc être portée au débit du client.

Le découvert peut se présenter plusieurs fois pendant la durée d'un compte-courant ; pour le déterminer, on se sert du *Livre de positions*, qui est un registre sur lequel on suit, pour

chaque compte, les variations du solde à chaque opération ; chaque compte est disposé à cet effet, sur le livre de positions, de la façon suivante :

Monsieur .... *à* ....

DATES d'inscriptions	LIBELLÉS	SOMMES		SOLDES	
		DOIT	AVOIR	Débiteurs	Créditeurs

Comme on le voit, la disposition ci-dessus indique suffisamment la destination des colonnes : à chaque opération, on fait ressortir, dans une colonne de soldes, le solde débiteur ou créditeur en résultant ; tous les soldes débiteurs constituent des découverts sur lesquels doit être déterminée la commission due au banquier.

La disposition des comptes sur le livre de positions n'est pas toujours celle que nous donnons ci-dessus.

Ainsi, si le compte doit être toujours débiteur ou toujours créditeur, une seule colonne de soldes est suffisante ; on peut aussi adopter cette seule colonne, lorsque le compte est tantôt débiteur, tantôt créditeur, mais en ayant soin de distinguer les soldes, en les inscrivant en noir ou en rouge suivant le cas.

La commission de découvert est généralement de 1/8, 1/4 %₀, et se calcule soit sur le *plus fort découvert*, soit sur le *découvert moyen;* on obtient celui-ci soit en divisant par 2 le total du plus fort et du plus faible, soit en divisant le total des découverts par le nombre de découverts produits pendant la durée du compte.

Ces façons de procéder, en usage dans la pratique, ne sont guère logiques, attendu qu'on ne tient pas compte du temps pendant lequel le découvert a duré, et que c'est pendant ce temps que le risque a été couru.

Voici comment on pourrait le déterminer d'une façon plus exacte :

Supposons les trois découverts suivants, produits sur le même compte-courant :

1° un découvert de	F. 15532 »	ayant duré	8	jours
2° id.	» 3247,50	id.	15	id.
3° id.	» 28256,55	id.	4	id.

En tenant compte du montant des découverts et de leurs durées, nous pourrons remplacer :

le 1er par	15532 » × 8 =	124256 »	représt	le découvert	pend.	un jour
le 2e id.	3247,58 × 15 =	48712,50	id.	id.	id.	id.
le 3e id.	28266,55 × 4 =	113026,20	id.	id.	id.	id.
	Total.........	285994,70	id.	id.	id.	id.

ce qui représente un découvert annuel égal à :

$$\frac{285994,70}{360} = 794 \text{ fr.} 45$$

autrement dit, les trois découverts précédents peuvent être remplacés par un découvert de 794 fr. 45, qui durerait 360 jours. Il n'y a donc plus qu'à calculer la commission sur ce chiffre, au taux d'assurance annuel dépendant de la solvabilité du client : au taux de 5 %₀, on aurait 39 fr. 70.

MODÈLE DE COMPTE-COURANT DE BANQUE AVEC COMMISSIONS D'ENCAISSEMENTS, PAIEMENTS ET DÉCOUVERTS

Soit à dresser le compte-courant et d'intérêts de M. Lenoir, de Valence, chez M. A. Ruffier, banquier à Marseille, en supposant les opérations suivantes, et en tenant compte des intérêts à raison de 2 1/2 °/₀ l'an ; le compte est créditeur le 1er janvier de 2.845 fr. 40:

Le 14 janvier, M. A. Ruffier paie à W., pour le compte de M. Lenoir, la somme de 8.355 fr. 70.

Le 18 janvier, il reçoit de M. Lenoir les remises suivantes:

Marseille, 5 février.............	4.288 fr. 70
Narbonne, 15 mars..............	2.961 fr. 40

Le 25 janvier, il lui vend, pour son compte, et par l'intermédiaire de son agent de change, 15 obligations foncières 1879, s'élevant, courtage déduit, à 7.445 fr. 70.

Le 3 février, il lui adresse les remises suivantes :

Lyon, 20 février.................	4.342 fr. 45
St-Etienne, 31 mars..............	3.132 fr. 80

Le 10 février, M. Lenoir encaisse chez X...., pour le compte de M. A. Ruffier, la somme de 1.067 fr. 10.

Le 20 février, M. Ruffier paie, pour le compte de M. Lenoir, un chèque de 7.500 fr. à l'ordre de Bernard.

Le 6 mars, M. Lenoir paie, pour le compte de M. Ruffier, à Y., la somme de 2.350 fr.

Le 10 mars, il lui adresse une remise sur Perpignan de 6.987 fr. 15 au 15 avril.

Le 15 mars, M. Ruffier encaisse de Z., pour le compte de M. Lenoir, la somme de 4.290 fr. 50.

Le 25 mars, M. Lenoir demande pour son voyageur, à M. Ruffier, une lettre de crédit de 7.000 fr. sur son agence de Perpignan.

Le compte doit être arrêté le 31 mars.

Soit à établir d'abord, sur le livre de positions, la situation du compte de M. Lenoir, de Valence, chez M. A. Ruffier, de Marseille :

Monsieur Lenoir à Valence

Dates d'Inscriptions		Libellés	Sommes				Soldes			
			Doit		Avoir		Débiteurs		Créditeurs	
19..										
Janvier	1	Solde créditeur			2 845	40			2 845	40
id.	14	m/paiement p.r s/compte..	8 355	70			5 510	30		
id.	18	s/ remises			7250	10			1 739	80
id.	25	m/vente obl. Fonc p.r s/compte			7 445	70			9 185	50
Février	3	m/ remises	7 475	25					1 710	25
id.	10	s/ encaiss.t p.r m/compte...	1 067	10					643	15
id.	20	s/ chèque o/ Bernard...	7 500	"			6 856	85		
Mars	6	s/ paiement p.r m/compte.			2 350	"	4 506	85		
id.	10	s/ remise			6 987	15			2 480	30
id.	15	m/encaiss.t p.r s/compte...			4 290	50			6 770	80
id.	25	m/ lettre de crédit...	7000	"			229	20		

Comme on le voit ci-dessus, le plus fort découvert s'est produit le 20 février ; c'est sur ce plus fort découvert 6.856 fr. 85 que nous calculerons la commission.

COMPTE-COURANT DE BANQUE AVEC COMMISSIO

Monsieur Lenoir à Valenc
à 2 ½ %, chez Mr A. Ruffier

Doit.

19..												
Janvier	14	8 355	70			m/ paiemᵗ pʳ s/ compte	1/10	8,35	13	Janvier	13	1
Février	3			4 342	45	m/ remise Lyon	pair	"	20	Février	51	2
id	id	7 475	25	3 132	80	id St Étienne	1/8	3,90	31	Mars	90	2
id	10	1 067	10			s/ remise pʳ m/ compte à dom.	1/6	1,80	8	Février	39	
id	20	7 500	"			Chèque s/ Bernard	1/10	7,50	19	id	50	3
Mars	28	7 000	"			m/ lettre de crédit	1/4	17,50	28	Mars	87	6
		11	70			Int. s/ Balᶜᵉ des nombres						1
		9	95			Changes de place du crédit						
				33	35	Commissions diverses du débit						
		73	40	22	90	id id id crédit						
				17	15	Cᵒⁿ ¼ % s/ 6856,85 plus fort découvert						
		31 493	10									18
Avril	1	316	20			Solde à nouveau			31	Mars		

(1) Les chiffres qui sont un peu plus gros et soulignés représentent les changes de place et les
missions que l'on écrit, dans la pratique, à l'encre rouge.

ENCAISSEMENTS, PAIEMENTS ET DÉCOUVERTS (1)

Compte-Courant et d'Intérêts
Marseille ; arrêté le 31 Mars 19.. **Avoir.**

…	1	2 845	40			Solde à nouveau			31	Déc.bre	Ep.	
	18	7 250	10	4 288	70	s/ remise Marseille	pair	"	5	Février	36	1 544
	id			2 961	40	id. Narbonne ..	0,10	2,95	15	Mars	74	2 191
	25	7 445	70			m/ vente obl Foncières 1879	1/4	18,60	28	Janvier	28	2 085
…	6	2 350	"			s/ paiem.t p.r m/ compte	1/10	2,35	4	Mars	63	1 481
	10	6 987	15			s/ remise Perpignan	0,10	7,"	15	Avril	105	7 336
	15	4 290	50			m/ enc.t p.r s/ compte	1/10	4,30	16	Mars	75	3 218
						229,20 Bal.ce des capitaux			31	id.	90	206
		3	90			Changes de place du débit						
		4	15	2	35	Commiss.ons div.ses du crédit						
				1	80	id. id id. débit						
		316	20			Solde débiteur						
		31 493	10									18 061

Commission de compte. — Certaines banques, au lieu d'appliquer une commission spéciale à chacune des opérations inscrites sur le compte-courant, les taxent toutes d'une même commission appelée *commission de compte,* calculée, soit sur le débit du client, soit sur le côté le plus fort ; cette commission est très variable, et dépend surtout du montant sur lequel elle doit être appliquée, pendant la durée d'un compte-courant trimestriel ou semestriel.

Franco. — On appelle *franco* une somme qui, faisant partie du côté à taxer, ne doit supporter aucune commission, ou doit produire une commission spéciale, différente de celle applicable aux autres sommes ; dans ce cas, on doit la déduire du total des sommes de la colonne à taxer.

Report à nouveau. — Il arrive souvent dans les comptes-courants de banque que certaines sommes portées en compte ne doivent supporter la commission qu'ultérieurement, par exemple, dans le prochain compte. Ainsi, une *acceptation* du banquier, figurant en compte-courant, ne constitue pas à proprement dit un découvert, puisqu'il n'y aura versement d'espèces qu'au moment de l'échéance de l'effet; elle devra donc être portée du côté opposé, sous forme de *ristourne*, et *reportée* ensuite *à nouveau* dans le compte suivant.

Remarque. — Le *report à nouveau* peut se présenter également pour des sommes qui, portées en compte, ne doivent pas rapporter intérêts : ces sommes sont appelées des *non-valeurs;* on n'en tient pas compte dans le calcul des intérêts, et on les *reporte à nouveau* dans le compte-courant suivant, en ayant soin de les distinguer du solde à nouveau, qui seul doit rapporter intérêt.

DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE AVEC TAUX NON RÉCIPROQUE

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les comptes-courants et d'intérêts avec taux non réciproque se présentent surtout dans les comptes-courants de banque ; ce sont ceux dont les intérêts ne sont pas calculés au même taux au débit qu'au crédit.

Les comptes-courants entre banquiers, entre correspondants, sont presque toujours à taux réciproque, car ils s'échangent habituellement des valeurs à peu près de la même importance.

Les comptes-courants entre banquiers et commerçants, au contraire, sont souvent à taux non réciproque.

En effet, en dehors des comptes-courants d'escompte que nous avons examinés, et qui sont toujours créditeurs, les banquiers ouvrent aussi, aux commerçants, des comptes, qui peuvent être tantôt créditeurs, tantôt débiteurs.

On comprendra donc qu'il est logique d'appliquer à ces comptes deux taux d'intérêt : l'un, faible, lorsque le client est créditeur, et l'autre, élevé, lorsque le client est débiteur ; dans le premier cas, il s'agit, en effet, d'un solde représentant des fonds que le banquier doit toujours avoir à la disposition du client, tandis que, dans le second cas, le solde représente une avance faite par le banquier.

D'un autre côté, le banquier, par son commerce, doit se pro-

curer l'argent, et le prêter ensuite, de façon à en retirer le plus grand profit.

Enfin, il livre généralement des espèces par le paiement de chèques, de traites domiciliées, tandis que de ses clients, il reçoit bien quelques espèces, mais principalement des effets de commerce, dont la solidité est plus ou moins établie : la différence de taux peut, par conséquent, servir de prime d'assurance.

En somme, il est juste que le banquier fasse payer à son client un intérêt plus fort que celui qu'il lui accorde : de là des comptes-courants et d'intérêts avec taux non réciproque.

Comme nous l'avons dit au sujet des comptes-courants et d'intérêts avec variations de taux, on se base pour la fixation du taux d'intérêt en compte-courant sur celui de la Banque d'Etat du pays où l'on se trouve, en France, sur le taux de la Banque de France, celui auquel elle escompte les effets de commerce.

Le banquier paiera donc à son client l'intérêt à un taux inférieur de 1/2, 1, 1 1/2 °/₀ à celui de la Banque, tandis qu'au contraire, il lui fera payer l'intérêt à un taux supérieur de 1/2, 1, 1 1/2 °/₀ à celui de la Banque.

De plus, il pourra fixer également un taux maximum pour les intérêts en faveur du client, par exemple 3 1/2 °/₀, et un taux minimum pour les intérêts en sa faveur, par exemple 4 1/2 °/₀.

De la tenue des comptes-courants de banque avec taux non réciproque. — La tenue des comptes-courants de banque avec taux non réciproque peut se faire à l'aide des trois méthodes que nous avons étudiées, mais il n'y a guère que la méthode hambourgeoise, qui donne des résultats exacts dans tous les cas; car, avant tout, nous devons bien faire remarquer que, lorsque les intérêts sont calculés à des taux différents, au débit et au crédit, cela ne veut pas dire d'appliquer un certain

taux aux sommes du débit et un autre taux aux sommes du crédit, mais, comme nous l'avons déjà dit, le *taux du débit*, toutes les fois que le solde du compte est *débiteur*, et le *taux du crédit*, toutes les fois qu'il est *créditeur*.

Dans l'étude des comptes-courants avec taux non réciproque, nous supposerons deux cas : 1° un compte-courant *toujours débiteur* ou *toujours créditeur*, 2° un compte-courant *tantôt débiteur et tantôt créditeur*.

1° COMPTE-COURANT DE BANQUE TOUJOURS DÉBITEUR OU TOUJOURS CRÉDITEUR

Lorsqu'un compte-courant est toujours débiteur ou toujours créditeur, on peut employer, pour le calcul des intérêts, les trois méthodes que nous avons étudiées, mais seulement suivant certains procédés que nous allons indiquer :

Emploi des méthodes directe et indirecte.— Les méthodes directe et indirecte que nous examinons ensemble, puisqu'elles sont toutes deux basées sur le système par compensation, peuvent être employées dans le cas qui nous occupe, mais à la condition d'adopter le procédé suivant.

Ce procédé consiste :

(*a*) Si l'on emploie la méthode des nombres et des diviseurs, à *calculer, au moment de l'arrêté du compte, les intérêts sur la balance des nombres, au taux du débit, si ces intérêts doivent être portés au débit, ou au taux du crédit, s'ils doivent être portés au crédit.*

(*b*) Si l'on emploie la méthode des parties aliquotes, *à calculer, pour toutes les sommes du compte-courant, au débit*

comme au crédit, les intérêts à un même taux, 6 0/0, par exemple, et à ramener ensuite la balance des intérêts trouvée au taux du débit ou à celui du crédit, suivant qu'elle doit être portée au débit ou au crédit du compte-courant.

Comme on le voit, on ne peut appliquer, sur chacune des sommes, le calcul direct des intérêts au taux fixé, ainsi que nous l'avons fait pour chacune des deux méthodes, dans le cas de taux réciproque.

En effet, si nous supposons, par exemple, un compte-courant toujours débiteur, les sommes portées au crédit ne peuvent que diminuer le solde de ce compte, qui reste toujours débiteur ; il n'y a donc pas lieu d'appliquer à ces sommes le taux du crédit, mais plutôt celui du débit.

Si, au lieu d'être débiteur, le compte était toujours créditeur, c'est le contraire qui se produirait.

Emploi de la méthode hambourgeoise. — La méthode hambourgeoise peut aussi être employée dans le cas de compte-courant toujours débiteur ou toujours créditeur. Elle ne peut que donner des résultats exacts, puisque les intérêts sont calculés sur les soldes qui, dans notre cas, sont toujours débiteurs ou toujours créditeurs ; on n'emploiera donc, comme précédemment, qu'un seul taux, celui du débit ou celui du crédit, suivant le cas.

Ces intérêts à déterminer étant tous débiteurs ou créditeurs, on pourra se servir indifféremment de la méthode des nombres et des diviseurs fixes, ou de celle des parties aliquotes, soit en calculant directement les intérêts au taux du débit ou à celui du crédit, soit en employant d'abord le taux de 6 %.

EXEMPLE. — Soit à établir, comme exemple, le compte-courant et d'intérêts de M. Sabatier, chez MM. Laurent frères,

banquiers à Paris, arrêté au 30 avril, en calculant les intérêts au taux de 5 1/2 % pour les soldes débiteurs, et au taux de 3 % pour les soldes créditeurs.

M. Sabatier a remis à l'escompte chez son banquier, du 1er au 30 avril, différents bordereaux, dont les nets produits aux dates de négociations sont les suivants :

8 Avril,	net bordereau........	3.425 fr. 75	valeur	9 Avril
17 id.	id.	7.357 fr. 25	id.	18 id.
28 id.	id.	12.849 fr. 10	id.	29 id.

D'autre part, il a encaissé pendant le même espace de temps les chèques suivants :

10 Avril,	chèque nº 76..........	2.000 fr.	valeur	9 avril.
21 id.	id. 77..........	4.500 fr.	id.	20 id.
25 id.	id. 78..........	3.250 fr.	id.	24 id.
30 id.	id. 79..........	9.300 fr.	id.	29 id.

Les opérations ci-dessus donnant lieu à un compte-courant toujours créditeur, nous appliquerons à toutes les sommes le taux de 3 % ; de plus, nous emploierons chacune des trois méthodes, soit à l'aide des nombres et des diviseurs, soit à l'aide des parties aliquotes au taux de 6 %.

MÉTHODE DIRECTE — Calculs d'intérêts effect

Doit. 5½ % *Monsieur Sabatier à Pari*
chez Mrs Laurent frères, banqu

19..								
Avril	10	2 000	"	Chèque n° 76	9	Avril	21	4
id.	21	4 500	"	id. id. 77	20	id.	10	4
id.	25	3 250	"	id. id 78	24	id.	6	1
id.	30	9 300	"	id. id 79	29	id.	1	
				Balance des nombres.....				5
		4 586	85	Solde créditeur				
		23 636	85					17

MÉTHODE INDIRECTE — Calculs d'intérêts effect

Doit. 5½ % *Monsieur Sabatier, à Par*
chez Mrs Laurent frères, banqui

19..								
Avril	10	2 000	"	Chèque n° 76	9	Avril	Ep.	"
id.	21	4 500	"	id. id. 77	20	id.	11	8
id.	25	3 250	"	id. id. 78	24	id.	15	8
id.	30	9 300	"	id. id. 79	29	id.	20	31
				4 582,10 Balance des capitaux.	30	id.	21	16
		4 586	90	Solde créditeur				
		23 636	90					63

r la balance des nombres au taux du crédit.

/ Compte-Courant et d'Intérêts
: Paris, arrêté le 30 Avril 19.. 3% Avoir

9..								
vril	8	3 425	75	Net Bordereau	9	Avril	21	719
id.	17	7 357	25	id. id.	18	id.	12	883
id.	28	12 849	10	id. id.	29	id.	1	128
		4	75	Intérêts à 3% s/ 572				
		23 636	85					1 730
lai	1	4 586	85	Solde à nouveau	30	Avril		

rbord à 6 %, et ramenés ensuite au taux du crédit.

/ Compte-Courant et d'Intérêts
: Paris, arrêté le 30 Avril 19.. 3% Avoir.

19..									
vril	8	3 425	75	Net Bordereau	9	Avril	Ep.	»	»
id.	17	7 357	25	id. id.	18	id.	9	11	05
id.	28	12 849	10	id. id.	29	id.	20	42	85
		4	80	Intérêts en v/ faveur à 3% et					
				Balance des intérêts à 6%				9	55
		23 636	90					63	45
lai	1	4 586	90	Solde à nouveau	30	Avril			

MÉTHODE

Calculs d'intérêts effectués sur la

Monsieur Sabatier, à Paris,
chez Mrs Laurent frères, banquiers

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Avril	8	Net bordereau			3 425	75
id.	10	Chèque N° 76	2 000	»		
id.	18	Net bordereau			7 357	25
id.	21	Chèque N° 77	4 500	»		
id.	25	id. N° 78	3 250	»		
id.	28	Net bordereau			12 849	10
id.	30	Chèque N° 79	9 300	»		
		Intérêts à 3 % s/ 573			4	80
		Solde créditeur	4 586	90		
			23 636	90	23 636	90
Mai	1	Solde à nouveau			4 586	90

MBOURGEOISE

ance des nombres au taux du crédit

Compte Courant et d'Intérêts

Paris, arrêté le 30 Avril 19..

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Nombres ou Intérêts	
Débiteurs		Créditeurs					Doit	Avoir
							5½ %	3 %
		1 425	75	9 / 9	Avril / id.	9		128
		8 783	"	18	id.	2		176
		4 283	"	20	id.	4		171
		1 033	"	24	id.	5		52
		4 582	10	29 / id.	id.	1		46
				Balance des nombres			573	
							573	573
		4 586	90	30	Avril			

2° COMPTE-COURANT DE BANQUE TANTOT DÉBITEUR, TANTOT CRÉDITEUR

Emploi de la méthode hambourgeoise. — Lorsqu'un compte-courant à taux non réciproque est, pendant sa durée, tantôt débiteur, tantôt créditeur, la méthode hambourgeoise peut être employée d'une façon pratique, à la condition que les opérations soient classées par ordre chronologique d'échéances.

En effet, les soldes débiteurs ou créditeurs du compte étant établis à chaque opération, il est facile de calculer immédiatement les intérêts sur ces soldes, en appliquant à chacun d'eux le taux du débit ou celui du crédit, suivant qu'il s'agit d'un solde débiteur ou d'un solde créditeur.

On peut également employer la méthode des nombres et des diviseurs, ou celle des parties aliquotes en effectuant d'abord tous les calculs au taux de 6 %; voici comment on doit alors procéder :

(*a*) Si l'on emploie la méthode des nombres et des diviseurs, *avant de faire la balance des nombres, on déterminera les intérêts des soldes débiteurs, au taux du débit, sur le total des nombres de la colonne intitulée Doit, et ceux des soldes créditeurs, au taux du crédit, sur le total des nombres de la colonne intitulée Avoir; on portera ensuite la différence de ces intérêts dans la colonne des sommes, Doit ou Avoir, suivant qu'il y aura excédent en faveur du Doit ou en faveur de l'Avoir.*

(*b*) Si l'on emploie la méthode des parties aliquotes en calculant d'abord les intérêts au taux de 6 %, *avant de faire la balance des intérêts, on ramènera le total des inté-*

rêts des soldes débiteurs, au taux fixé pour le débit, et celui des intérêts des soldes créditeurs, au taux fixé pour le crédit ; on portera ensuite la différence des intérêts dans la colonne des sommes, Doit ou Avoir, suivant qu'il y aura excédent en faveur du Doit ou en faveur de l'Avoir.

Exemple. — Supposons que sur le compte-courant précédent de M. Sabatier, ouvert à nouveau le 1er mai avec un solde créditeur de 4.586 fr. 90, on ait porté les opérations suivantes :

Le 5 mai, M. Sabatier a encaissé chez MM. Laurent frères son chèque n° 80 de 7.000 fr.

Le 9 mai, il a remis à son banquier un bordereau de différents effets, dont le net produit s'élève à 10.348 fr. 30, valeur 10 mai.

Le 10 mai, il encaisse son chèque n° 81 de 5.400 fr.

Le 12 mai, il remet un nouveau bordereau, dont le net produit est de 12.875 fr. 40, valeur 13 mai.

Le 15 mai, il encaisse son chèque n° 82 de 11.000 fr.

Le 25 mai, il encaisse son chèque n° 83 de 8.500 fr.

Le 28 mai, il remet un bordereau dont le net produit s'élève à 16.255 fr. 90, valeur 29 mai.

Il s'agit d'arrêter le compte-courant de M. Sabatier au 31 mai, en calculant les intérêts toujours aux mêmes conditions, c'est-à-dire à 5 1/2 % pour les soldes débiteurs, et à 3 % pour les soldes créditeurs : nous calculerons d'abord tous les intérêts au taux de 6 %.

MÉTHODE HAMBOURGEOISE

Calculs à 6 °/₀ ramenés au taux du débit et à celui du crédit.

Échelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Monsieur Sabatier à Paris, arrêté le 31 Mai 19.

Signes débiteurs ou créditeurs	Sommes et Soldes		Valeurs ou Échéances		Nombre de Jours	Nombres ou Intérêts Doit		Nombres ou Intérêts Avoir	
C	4 588	90	Avril	30	4			3	05
D	7 000	»	Mai	4					
D	2 413	10			5	2	»		
D	5 400	»	Mai	9					
D	7 813	10			1	1	30		
C	10 348	30	Mai	10					
C	2 535	20			3			1	25
C	12 875	40	Mai	13					
C	15 410	60			1			2	55
D	11 000	»	Mai	14					
C	4 410	60			10			7	35
D	8 500	»	Mai	24					
D	4 089	40			5	3	40		
C	16 255	90	Mai	29					
C	12 166	50			2			4	05
			Calculs à 6 %			6	70	18	25
			Intérêts débiteurs 5 1/2 %			6	15		
			id. créditeurs 3 %					9	15
C	3	»	Intérêts & Balance des intérêts			3	»		
C	12 169	50				9	15	9	15

Emploi des méthodes directe et indirecte. — Les méthodes directe et indirecte peuvent être employées dans le cas de compte-courant à taux non réciproque, tantôt débiteur et tantôt créditeur, mais pas toujours facilement.

En effet, il s'agit d'abord de connaître la situation du compte à la suite de chaque opération, celles-ci étant, bien entendu, classées par ordre chronologique d'échéances ; ensuite, considérant le compte comme formé de plusieurs parties, dans lesquelles il serait toujours débiteur ou toujours créditeur, il faut appliquer à chacune d'elles la règle du cas précédent, et cela, en opérant comme nous l'avons indiqué pour les comptes-courants et d'intérêts avec variations de taux.

Comme on le voit, cette façon d'opérer est peu pratique, surtout lorsque le solde change souvent de côté.

D'autre part, la question a été interprétée différemment, et a amené certains procédés qui ne donnent que des résultats inexacts, mais que nous devons néanmoins examiner.

Parmi ces procédés, l'un consiste à calculer les intérêts de toutes les sommes du débit au taux fixé pour le débit, et ceux de toutes les sommes du crédit au taux fixé pour le crédit.

Ce procédé s'applique à une fausse interprétation de la non-réciprocité du taux d'intérêts dans les comptes-courants, que nous avons signalée pages 238-239 : ce procédé donne des résultats inexacts, même lorsque le compte-courant est toujours débiteur ou toujours créditeur.

Supposons, par exemple, que nous déposions le 5 avril une somme de 40.000 fr. chez un banquier, que nous la retirions quatre jours après, et que nous ne fassions plus d'opérations avec ce banquier ; supposons également que celui-ci arrête notre compte-courant le 30 juin suivant, en calculant les intérêts à 5 % pour le débit et à 3 % pour le crédit.

S'il employait le procédé que nous venons d'indiquer, et si, par exemple, il appliquait la méthode directe, notre compte-courant serait le suivant :

MÉTHODE DIRECTE — 1er Procédé — Intérêts calculés directeme[nt]

Doit 5 %

19..									
Avril	9	40 000	"	m/paiement	8	Avril	83	461	10
		177	75	Intérêts en m/faveur					
		40 177	75					461	10
Juillet	1	177	75	Solde à nouveau	30	Juin			

En somme, pour avoir été *créanciers* chez le banquier de 40.000 fr. pendant 4 jours, *nous devrions lui payer 177 fr. 75 d'intérêts*, ce qui est complètement dérisoire. En employant la

MÉTHODE HAMBOURGEOISE — Intérêts calculés directement

Dates des Opérations		Libellés	Sommes Doit		Sommes Avoir	
19..						
Avril	5	l/ versement			40 000	"
id.	9	m/ paiement	40 000	"		
		Intérêts en l/ faveur			6	65
		Solde créditeur	6	65		
			40 006	65	40 006	65
Juillet	1	Solde à nouveau			6	65

taux du débit et à celui du crédit. — Résultat inexact.

3 % **Avoir**

...									
ril	5	40 000	»	1/ versement............	6	Avril	85	283	35
				Balance des intérêts......				177	75
		177	75	Solde débiteur					
		40 177	75					461	10

méthode indirecte, le banquier obtiendrait le même résultat, tandis que s'il emploie la méthode hambourgeoise, il arrivera au résultat suivant tout à fait exact :

taux du débit et à celui du crédit. — Résultat exact.

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Intérêts			
Débiteurs		Créditeurs					Doit		Avoir	
							5	%	3	%
....	.....	40 000	..».	6	Avril	2	....	......	 6	65
..».....	..»..	.....».....	..»..	8	id.	83	...»...	..»..	.....»..	..»..
....	.....	....	.....	Balance des intérêts			 6	65	....	....
....	.....	....	.....				....	......	....	....
							6	65	 6	65
......	.....	 6	65	30	Juin		....	......	....	..:.

La différence qui existe entre les deux résultats précédents provient de ce que, dans la méthode directe, il a été calculé, d'abord au crédit, l'intérêt de 40.000 fr. pendant 85 jours à 3 °/₀, alors qu'il n'aurait dû être calculé que pendant 2 jours seulement, puisque le compte a été soldé en capital le 8 avril, et qu'ensuite, pour la même raison, il n'y avait pas lieu de compter, à partir de cette date, des intérêts au débit.

Il a donc été compté en trop :

au débit, intérêt de	40.000 fr.	à 5 0/0	pendant 83 jours			461,10
au crédit,	id.	id.	3 0/0	id.	id.	276,70
					Différence en faveur du débit	184,40

Pour rectifier le compte, il n'y aurait donc qu'à porter au crédit la somme de 184 fr. 40. Nous aurions alors :

$$184,40 - 177,75 = 6,65$$

MÉTHODE INDIRECTE. — 2e Procédé. — Calcul

Doit. 5½ % — Monsieur Sabatier, à Paris, chez Mrs Laurent frères, banquiers

19..									
Mai	5	7 000	"	Chèque N° 80	4	Mai	4	4	65
id.	10	5 400	"	id. id. 81	9	id.	9	8	10
id.	15	11 000	"	id. id. 82	14	id.	14	25	65
id.	25	8 500	"	id. id. 83	24	id.	24	34	"
				12 166 50 Balance des capitaux	31	id.	31	62	85
		12 172	30	Solde créditeur					
		44 072	30					135	25

représentant bien le solde créditeur trouvé à l'aide de la méthode hambourgeoise.

Ce procédé donne donc des résultats inexacts, et ne doit être appliqué dans aucun cas.

Autre procédé. — Ce procédé n'est autre que celui que nous avons donné pour le cas des comptes-courants à taux non réciproque, toujours débiteurs ou toujours créditeurs. Il est applicable dans ce cas, mais il ne l'est pas lorsque le compte-courant est tantôt débiteur, tantôt créditeur.

Nous donnons, du reste, ci-après, le compte-courant de M. Sabatier que nous avons déjà établi page 248 par la méthode hambourgeoise ; mais, en employant cette fois-ci l'une des deux autres méthodes, par exemple, la méthode indirecte, et en appliquant la règle du compte-courant à taux non réciproque, toujours débiteur ou toujours créditeur : on verra que le résultat obtenu n'est pas le même.

'/₀ ramenés au taux du crédit. — Résultat inexact.

Compte-Courant et d'Intérêts
Paris, arrêté le 31 Mai 19.. 3% **Avoir.**

i	1	4 586	90	Solde à nouveau...........	30	Avril	Ép.	»	
	9	10 348	30	Net Bordereau...........	10	Mai	10	17	25
	12	12 875	40	id. id.	13	id.	13	27	90
	28	16 255	90	id. id..	29	id.	29	78	55
		5	80	Intérêts en ma faveur à 3 % et					
				Balance des intérêts à 6%				11	55
		44 072	30					135	25
n	1	12172	30	Solde à nouveau	31	Mai			

De plus, ce procédé, appliqué au cas qui nous occupe, peut encore présenter un inconvénient ; c'est qu'en employant la méthode des nombres et des diviseurs, ou celle des parties aliquotes, les intérêts étant d'abord calculés au même taux pour

MÉTHODE DIRECTE — 2e Procédé. — Emploi de

Doit 6 %

19..								
Juin	7	6 500	»	m/ paiement	6	Juin	24	1 560

MÉTHODE INDIRECTE. — 2e Procédé — Intérêt

Doit 6 %

19..									
Juin	7	6 500	»	m/ paiement	6	Juin	Ép.		
				3 900, » Balance des capitaux	30	id.	24	15	60

Comme on le voit, les résultats ci-dessus ont été obtenus en supposant qu'on n'emploie qu'un seul taux, c'est-à-dire, en supposant que le compte-courant soit à taux réciproque.

Mais, comme il n'en est pas ainsi dans notre cas, et que nous

toutes les sommes du compte-courant, on arrive à une balance de nombres ou à une balance d'intérêts nulle ; cela semblerait indiquer que le compte n'a pas produit d'intérêts, comme, par exemple, le suivant :

ombres et des diviseurs. — Date d'arrêté 30 juin.

4 % **Avoir**

19..								
Mai	25	10 400	»	S/ remise	15	Juin	15	1 560

lculés d'abord à 6 % — Date d'arrêté 30 juin.

4 % **Avoir**

19..									
Mai	25	10.400	»	S/ remise	15	Juin	9	15	60

devons appliquer deux taux différents, nous devons obtenir un autre résultat.

En effet, si nous employons la méthode hambourgeoise, nous obtiendrons 3 fr. 25 d'intérêts, à porter dans la colonne des sommes intitulée Doit.

MÉTHODE HAMBOURGEOISE — Intérêts calcul

Dates des Opérations		Libellés	Sommes			
			Doit		Avoir	
19..						
Juin	7	m/ paiement	6 500	»		
Mai	25	s/ remise			10 400	»
		Intérêts en m/ faveur	3	25		
		Solde créditeur	3 896	75		
			10 400	»	10 400	»
Juillet	1	Solde à nouveau			3 896	75

Remarque. — Si la méthode hambourgeoise nous a donné le résultat précédent, qui est exact, c'est que nous avons employé directement pour le calcul des intérêts le taux du débit et celui du crédit, tandis que si nous avions d'abord employé les nombres, ou les parties aliquotes avec le taux de 6 %, par exemple, nous aurions obtenu, comme pour les autres méthodes, une balance de nombres ou d'intérêts nulle.

Conséquence.— Comme conséquence de l'étude qui précède, nous concluons que, pour la tenue des comptes-courants et d'intérêts avec taux non réciproque, la méthode hambourgeoise

'ectement au taux du débit et à celui du crédit

Soldes				Échéances ou Valeurs		Nombres de Jours	Intérêts			
Débiteurs		Créditeurs					Doit		Avoir	
							6	%	4	%
6500				6	Juin	9	9	75		
		3 900		15	id.	15			6	50
				Balance des intérêts					3	25
							9	75	9	75
		3 896	75	30	Juin					

seule, comme nous l'avons déjà dit, est pratique dans tous les cas.

Cependant, dans les maisons de banque, la méthode indirecte étant appliquée, comme une règle générale, à tous les comptes, cette méthode est aussi employée lorsque les comptes-courants sont avec taux non réciproque ; du reste, ces comptes se présentant surtout entre banquiers et commerçants, ils sont la plupart du temps toujours débiteurs ou toujours créditeurs, de sorte que, comme nous l'avons vu, la méthode indirecte peut très bien, dans ce cas, leur être appliquée ; lorsqu'il n'en est pas ainsi, on emploie la méthode hambourgeoise.

DES COMPTES-COURANTS DE BANQUE AVEC TAUX NON RÉCIPROQUE ET VARIABLE

Lorsque les comptes courants de banque sont avec taux non réciproque et variable, on emploie les divers procédés que nous avons donnés pour les comptes-courants avec variations de taux, mais en ayant soin d'appliquer à la fin de chacune des parties du compte, le taux du débit, si les intérêts doivent être portés au débit, ou le taux du crédit, s'ils doivent être portés au crédit.

DES COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS AVEC L'ÉTRANGER

Les opérations commerciales effectuées avec l'étranger donnent souvent lieu à des comptes-courants et d'intérêts, tenus dans la monnaie et suivant les usages du pays étranger avec lequel on est en relations.

Ces comptes se présentent surtout dans les maisons de banque, qui sont obligées d'avoir des correspondants à l'étranger, pour pouvoir y effectuer leurs opérations, notamment le recouvrement des effets de commerce.

Ces opérations étant faites par l'étranger, et pour compte, il est d'usage qu'il doit lui-même établir le compte-courant, et l'adresser à son commettant aux dates fixées.

Néanmoins, celui-ci doit également tenir le compte de son correspondant, et y inscrire les opérations, au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Disposition des comptes-courants et d'intérêts avec l'étranger.— Les opérations avec l'étranger étant généralement des opérations pour compte, le commettant intitulera le compte de son correspondant X... *mon compte*, pour le distinguer du compte-courant où sont portées les opérations qui peuvent être faites pour son compte, et qui est intitulé X... *son compte*.

Ce dernier compte-courant, qui est établi en monnaie fran-

çaise, ne nous intéresse pas actuellement ; nous ne devons nous occuper que du compte X... *mon compte,* que l'on établit en monnaie française et en monnaie étrangère.

Cependant, il arrive souvent que les deux comptes n'en font qu'un seul, que l'on tient également en deux monnaies.

Le compte sera dressé par l'une des méthodes que nous avons étudiées, et comprendra, au Doit et à l'Avoir, une nouvelle colonne de sommes, où celles-ci seront évaluées en monnaie du pays du correspondant étranger : les colonnes de sommes seront alors intitulées *ses lignes* ou *mes lignes*, suivant qu'elles représenteront des sommes en sa monnaie ou en la nôtre ; on pourra même adjoindre une colonne supplémentaire, pour y mentionner le cours des changes au moment de chaque opération.

Voici, par exemple, la disposition qu'on pourra adopter au Doit et à l'Avoir du compte-courant :

Monsieur .... *à* ....

Doit *à* .... *l'an, chez M* ....

				ses lignes		mes lignes		
1		2	3	4	5	6	7	8

Dans la première colonne subdivisée en deux, on inscrit la date des opérations — l'année en tête de la colonne, — le mois et le quantième, dans chacune des subdivisions.

Dans la seconde, on mentionne les libellés.

Dans la troisième, on inscrit les valeurs ou échéances.

Dans la quatrième, intitulée *ses lignes*, on porte les sommes évaluées en monnaie étrangère.

Dans la cinquième, on indique le cours des changes.

Dans la sixième, intitulée *mes lignes*, on porte les sommes évaluées en monnaie française.

Dans la septième, on inscrit les nombres de jours portant intérêts.

Dans la huitième, on porte les nombres ou les intérêts, suivant la méthode employée.

Tenue des comptes-courants et d'intérêts avec l'étranger. — Le compte ainsi disposé, la passation des écritures n'offre aucune difficulté.

Au sujet de l'évaluation des sommes en deux monnaies, on pourra, soit le faire immédiatement à l'aide des cotes de changes, soit attendre le décompte du correspondant étranger; cette dernière façon d'opérer est préférable.

Quant au calcul des intérêts, on l'effectuera d'après la méthode employée, mais en suivant les usages du pays avec lequel on est en relations, et qu'il faut par conséquent connaître.

Ainsi, par exemple, nous avons vu dans les notions préliminaires, au sujet du calcul des intérêts sur les monnaies étrangères, qu'en Angleterre, l'année commerciale était souvent comptée de 365 jours ; dans ce cas, les diviseurs fixes obtenus

en divisant 36.500 par le taux ne sont pas tous représentés par des nombres entiers exacts.

Dans la pratique, si l'on emploie, pour le calcul des intérêts, la méthode des nombres et des diviseurs, on commencera donc par calculer ces intérêts à un taux qui divise exactement 36.500, par exemple, à 5 ou à 4 %, dont les diviseurs fixes sont 7.300 et 9.125; on ramènera ensuite les calculs au véritable taux.

Nous ferons remarquer, pour la détermination des nombres, qu'on a l'habitude de négliger les fractions de livres; cependant, si cette fraction est égale ou supérieure à la demi-livre, c'est-à-dire dix shellings, on force le nombre de livres d'une unité.

Quant à la méthode des parties aliquotes, elle est peu employée dans les comptes-courants et d'intérêts tenus en monnaie anglaise; cependant, on l'emploie tout de même, en effectuant d'abord les calculs, l'année étant comptée de 360 jours, et en rectifiant ensuite les résultats, à l'aide de barèmes établis à l'avance.

Le compte étant dressé comme nous venons de l'indiquer, lorsque le correspondant étranger adressera au banquier un extrait de son compte chez lui, le solde qu'il indiquera, exprimé en monnaie de son pays, devra concorder avec celui fourni par le compte du correspondant chez le banquier. Mais, si à ce moment-là, on évalue ce solde en francs et centimes, au change du jour, il arrive généralement que l'on n'est pas d'accord, par suite des différences de change qui ont pu se produire pour l'évaluation de sa monnaie en la nôtre; il n'y a donc qu'à porter la différence des soldes au débit ou au crédit du compte-courant, cette différence représentant, suivant le cas, un bénéfice ou une perte sur les changes.

Comme on le voit, les comptes-courants et d'intérêts avec l'étranger sont surtout intéressants au point de vue des deux colonnes ouvertes pour évaluer les sommes en monnaie étrangère et en celle de notre pays

Quant aux différentes façons de tenir les comptes-courants, d'y calculer les intérêts, et de les arrêter, elles ne sont autres que celles que nous avons données dans le cours de cet ouvrage, la disposition des colonnes seule pouvant se trouver modifiée, suivant les pays d'où proviennent les comptes.

MODÈLES DE COMPTES-COURANTS ET D'INTÉRÊTS AVEC L'ÉTRANGER

Nous donnons ci-après deux modèles de comptes-courants et d'intérêts avec l'étranger, l'un avec Madrid, tenu en pesetas et en francs, et l'autre avec Londres, tenu en livres sterling et en francs.

Nous donnons également l'échelle du second compte, telle qu'elle aurait été établie à Londres, en supposant le compte tenu par la méthode hambourgeoise.

Ambard frères, banquiers

MARSEILLE.

Doit.

Monsieur Ildefonso Caballero
n/ Compte-Courant & d'Intérêts

19..				ses lignes			nos lignes			
Octobre	1	Solde à nouveau......	30 Sept.	83	"	126 ¾	65	75	Ep.	
id.	6	n/ remise...............	15 Oct.	3 999	85	128.30	3 117	60	15	600
id.	31	id.	20 Nov.	5 000	"	128. "	3 906	25	51	2 550
Novbre	25	id.	15 Déc.	8 725	55	127½	6 843	55	76	6 631
		Intérêts 5% s/ Bal.ce des nombres		34	95	128,10	27	30		2 516
		Bénéfice s/ les changes...					55	10		
				17 843	35		14.015	55		12 297
19..										
Janvier	1	Solde à nouveau.....	31 Déc.	10 902	65	128,10	8 511	05		

Ambard frères, banquiers

MARSEILLE.

Doit.

Messieurs Spedding, Gardner
n/ Compte-Courant & d'Intérêts

19..				leurs lignes				nos lignes			
Janvier	1	Solde à nouveau......	31 Dbre	6	12	"	25.20½	166	35	Ep.	
id.	5	n/ remise...............	10 Janv.	1 000	"	"	25.25	25 250	"	10	10 000
Février	19	id.	24 Févr.	400	"	"	25.20	10 080	"	55	22 000
Mars	3	id.	5 Avril	206	13	4	25.21	5 210	05	95	19 665
		Intérêts 2½% s/ Bal.ce des nombres		6	6	4	25.24½	159	45		92 233
		Bénéfice s/ les changes...						14	40		
				1 619	11	8		40 880	25		143 898
Avril	1	Solde à nouveau......	31 Mars	1 552	17	9	25.24½	39 202	65		

banquier à Madrid
arrêté le 31 Décembre 19..

Avoir.

19..				ses lignes			nos lignes			
Octobre	10	S/ remise	20 Oct.	3 787	50	126.25	3 000	»	20	757
id.	id.	Frais divers	10 id.	3	80	126,80	3	»	10	»
Novbre	11	id. id.	11 Nov.	1	90	126,10	1	50	42	»
id.	15	S/ remise	18 id.	3 147	50	125,9	2 500	»	49	1 542
		10 867.70 Bal.ce des capitaux	31 Déc.						92	9 998
		Solde débiteur		10 902	65	128,10	8 511	05		
				17 843	35		14 015	55		12 297

son & Co Limited, à Londres
arrêté le 31 Mars 19..

Avoir.

19..				leurs lignes				nos lignes			
Janvier	2	L/ remise	31 Mars	8	16	6	25.17½	222	15	90	810
id.	20	id.	5 Févr.	3	14	4	25.12½	93	40	36	144
Février	10	id.	25 id.	24	9	4	25.18½	616	20	56	1 344
Mars	1	id.	10 Mars	14	13	9	25.12½	369	»	69	1 035
id.	15	id.	30 id.	15	»	»	id.	376	85	89	1 335
		1546.11.5 Balance des capitaux	31 id.							90	139 230
		Solde débiteur		1 552	17	9	25.24½	39 202	65		
				1619	11	8		40880	25		143 898

Remarque. — Comme nous l'avons dit page 262, nous remarquerons, sur les comptes précédents, qu'après avoir porté les intérêts dans les colonnes de sommes, les soldes fournis par les colonnes intitulées *ses* ou *leurs lignes*, et évalués en monnaie française au cours du jour, ne concordent pas avec les colonnes intitulées *nos lignes ;* nous avons dit que cela provenait des différences produites dans les changes, et qu'il n'y avait qu'à porter la différence des soldes au débit ou au crédit du compte-courant, suivant le cas.

Ainsi, dans le compte tenu en pesetas et en francs, les colonnes intitulées *ses lignes* nous ont donné un solde débiteur de 10902 p. 65, qui, évalué en francs au cours du jour 128.10, donne 8.511 fr. 05, tandis que le solde des colonnes intitulées *nos lignes* n'est débiteur que de 8.455 fr. 95 ; nous avons donc porté au débit du compte la différence de 55 fr. 10, celle-ci représentant un bénéfice sur les changes.

De même, pour le compte tenu en livres sterling et en francs, les colonnes intitulées *leurs lignes* nous ont donné un solde débiteur de £ 1552.17.9, qui, évalué en francs au cours du jour 25.24 $^{1}/_{2}$, donne 39.202 fr. 65, tandis que le solde des colonnes intitulées *nos lignes* n'est débiteur que de 39.188 fr. 25 ; nous avons donc porté, également au débit du compte, la différence de 14 fr. 40, celle-ci représentant aussi un bénéfice sur les changes.

ÉCHELLE D'UN COMPTE-COURANT ET D'INTÉRÊTS PROVENANT DE L'ÉTRANGER (1)

Échelle du Compte-Courant et d'Intérêts de Messieurs Ambard ff. à Marseille, arrêté le 31 Mars 19..

C	6	12	"	Décembre	31	10		70
C	1 000	"	"	Janvier	10			
C	1 006	12	"			26		26 182
D	3	14	4	Février	5			
C	1 002	17	8			19		19 057
C	400	"	"	id.	24			
C	1 402	17	8			1		1 403
D	24	9	4	id.	25			
C	1 378	8	4			13		17 914
D	14	13	9	Mars	10			
C	1 363	14	7			20		27 280
D	15	"	"	id.	30			
C	1 348	14	7			1		1 349
D	8	16	6	id.	31			
C	1 339	18	1			"		"
C	206	13	4	Avril	5	5	1 035	
C	1 546	11	5					
C	6	6	4	Intérêts 2½ % s/ Balce des nombres			92 220	
C	1 552	17	9				93 255	93 255

(1) Les nombres de jours, qui sont un peu plus gros et soulignés sont ceux qui, dans la pratique, doivent être écrits en rouge.

APERÇU DE LÉGISLATION

SUR LES COMPTES-COURANTS [1]

Définition. — Au point de vue juridique, il est reconnu que le compte-courant est un contrat par lequel deux personnes se font réciproquement des remises de valeurs diverses : espèces, marchandises ou autres, qui doivent être inscrites sur le compte-courant, de façon à ce que le remettant en soit crédité; cette créance constitue un transfert de propriété à celui qui reçoit, qui peut par conséquent en disposer à son gré, les risques devenant à sa charge.

De plus, le compte-courant est indivisible, en ce sens que les diverses parties qui le constituent forment un tout dont on ne doit considérer que le solde : il s'opère, en effet, de véritables compensations entre les remises que l'on se fait réciproquement, de telle façon que le créancier en cas de difficultés, ne peut exercer son droit que sur le solde du compte-courant.

Il importe donc de n'inscrire en compte-courant que des opérations ne pouvant entraîner de risques particuliers ; c'est ainsi que les effets de commerce ne doivent être portés au crédit du remettant, que tout autant qu'ils auront été payés à l'échéance ; toutefois, ils pourront figurer sur le compte-courant, s'ils sont reçus *sous réserve d'encaissement*.

(1) Suivant différents auteurs, les lois et la jurisprudence établies.

Dans le cas de non-paiement et de retour, la valeur des effets impayés doit être portée au débit pour annuler leur passation au crédit.

Cette question est particulièrement intéressante en matière de jurisprudence, dans le cas de faillite du remettant ou du recevant.

Pour les mêmes raisons que nous avons données ci-dessus, on doit aussi exclure des comptes-courants les valeurs remises en dépôts, et ayant pour but de permettre certaines opérations.

De même, on ne peut considérer comme compte-courant, le compte tenu par une personne qui n'agit que comme *mandataire* d'une autre personne.

Les marchandises adressées pour la vente à un commissionnaire ne doivent être portées sur le compte-courant du commettant que lorsqu'elles sont vendues.

Intérêts en comptes-courants. — Les intérêts calculés sur les comptes-courants courent de plein droit en faveur de chacune des parties pour les sommes portées à leur crédit.

D'après une loi récente du 7 avril 1900, le taux maximum de l'intérêt est fixé en matière commerciale à 5 % ; ce taux peut aussi être appliqué au compte-courant établi entre un commerçant et un particulier.

De plus, le calcul des intérêts devrait être légalement effectué en prenant pour base l'année de 365 jours ; mais, dans la pratique, on continue à prendre pour base celle de 360 jours, qui avait été établie par la loi du 18 frimaire an III.

Quant à la capitalisation des intérêts ou anatoscisme, elle ne peut avoir lieu que chaque année, d'après l'art. 1154 du Code civil : ce délai a ensuite été réduit à trois mois par l'usage. Cette capitalisation ne peut se faire qu'à la suite d'un arrêté de compte à la date fixée.

Commissions. — Le banquier, qui fait des avances ou paie pour le compte de ses clients, peut porter en compte-courant, en plus de l'intérêt, différentes commissions représentant la rémunération des services rendus.

Clôture du compte-courant. — Le compte est clôturé par suite de la cessation des opérations qui en font l'objet ; il peut l'être également par suite de décès, faillite ou interdiction de l'une des parties en compte.

Après la clôture du compte, on procède à sa vérification et au règlement, établi par un solde créditeur en faveur de l'une des parties. Ce solde continue à rapporter intérêt ; mais, dans ce cas, la capitalisation n'est plus admise que pour le délai minimum d'un an, et en vertu d'une demande en justice ou d'une convention (Art. 1154 du Code civil).

Prescription. — La prescription pour le paiement du solde d'un compte-courant est de trente ans.

FIN

ERRATA

Lire page 38, 3[e] ligne : *Comptoir National d'Escompte*, au lieu de Crédit Lyonnais.

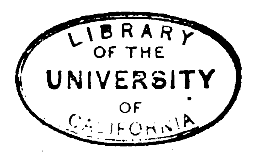
Lire page 238, 28[e] ligne : *mais il n'y a guère que la méthode hambourgeoise qui soit pratique dans tous les cas.*

TABLE DES MATIÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

PREMIÈRE PARTIE

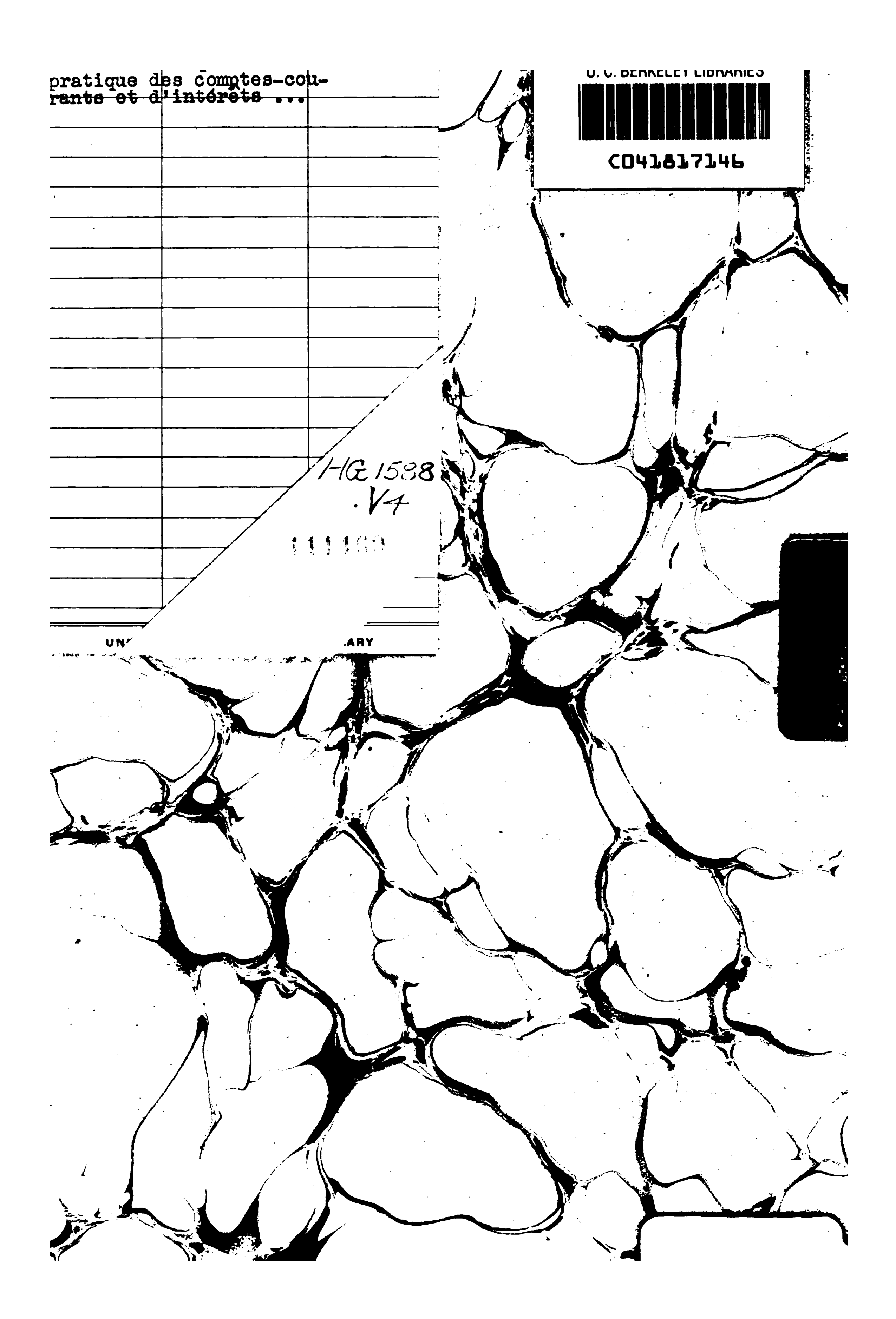
DEUXIÈME PARTIE



Imp. Samat et Cie. — Marseille

IMPRIMERIE SAMAT ET Ce, 15, QUAI DU CANAL




pratique des comptes-courants et d'intérêts ...
U. C. BERKELEY LIBRARIES
C041817146
HG 1588
.V4
UN
ARY

